

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE, EXPLOITATION DURABLE ET MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK



Février 2014

Diversification économique, exploitation durable et mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook

Portrait et plan de mise en oeuvre global

Présenté au :

CLD de la MRC de Coaticook

Préparé par :



825, rue Raoul-Jobin
Québec (Québec) G1N 1S6

Février 2014

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Groupe DDM

Direction du projet :	Bruno Del Degan, ing. f., M. Sc.
Rédaction :	Bruno Del Degan, ing. f., M. Sc. Michel Vincent, ing. f., économiste Alexandre Larouche, économiste, M. Sc. Pierre Dupuis, ing. f. Gaëlle Damestoy, éco-conseillère Grégory Bourguelat, biologiste, M. Sc. Luis Montana Serato, ing. f.
Recherche :	Pierre Dupuis, ing. f. Alexandre Larouche, économiste, M. Sc. Luis Montana Serato, ing. f.

Comité de suivi

Marie-Claude Bernard, chargée de projet – Ressources naturelles de la MRC de la Coaticook
Dominick Faucher, directeur du Service de l'aménagement de la MRC de la Coaticook
Sylvain Rajotte, ing. f., Société d'aménagement des Sommets
Martine Lebel, agente de projets, CLD de la MRC de Coaticook
Marjorie Tyroler, directrice générale, CLD de la MRC de Coaticook

CLD de la MRC de Coaticook

Responsable du projet : Marjorie Tyroler, directrice générale, CLD de la MRC de Coaticook

Références à citer

GROUPE DDM, 2014. Diversification économique, exploitation durable et mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook – Portrait et plan de mise en oeuvre global. Document présenté au CLD de la MRC de Coaticook, 100 p. *Référence interne : 13-1022.*



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MANDAT	1
2. PORTRAIT DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA MRC DE COATICOOK.....	3
2.1 Portrait forestier, écologique et environnemental	3
2.1.1 Portrait actuel de la forêt de la MRC de Coaticook.....	3
2.1.2 Peuplements d'intérêt et milieux sensibles	19
2.2 Portrait économique	24
2.2.1 Sources de revenus d'un propriétaire de boisé privé	24
2.2.2 Profil type des propriétaires privés	31
2.2.3 Tissu industriel.....	34
2.3 Portrait des activités liées aux ressources forestières	39
2.3.1 Activités fauniques, récréotouristiques et de villégiature	39
2.3.2 Services environnementaux	42
2.4 Gouvernance, portrait règlementaire et programmes d'aide	42
2.4.1 Gouvernance (rôle des différents intervenants)	42
2.4.2 Portrait règlementaire.....	45
2.4.3 Programmes d'aides et autres subventions	46
3. ANALYSE, ENJEUX ET ORIENTATIONS	49
3.1 Analyse du portrait forestier	49
3.2 Principaux défis de la forêt privée de la MRC	50
3.3 Analyse selon le modèle de Porter.....	52
3.3.1 Facteurs inhérents à la région	53
3.3.2 Demande, exigences et attentes de la population régionale.....	57
3.3.3 Industries en amont et apparentées	57
3.3.4 Stratégie, structure et rivalité entre les propriétaires de boisés privés.....	58
3.3.5 Rôle de l'État et de la MRC.....	58
3.4 Analyse SWOT	59
3.4.1 Forces	59
3.4.2 Faiblesses.....	60
3.4.3 Orientations.....	60
3.4.4 Opportunités et orientations.....	61
3.4.5 Menaces	61
3.5 Opportunités détaillées.....	65
3.5.1 Développement de nouvelles pratiques agroforestières.....	65
3.5.2 Développement de la filière de production de biomasse et de son usage	66
3.5.3 Développement d'un concept de centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC.....	67

3.5.4	Diversification des filières de 2 ^e et 3 ^e transformation.....	68
3.5.5	Développement d'un nouveau lien d'affaires entre les entreprises et les propriétaires/producteurs.....	69
3.5.6	Développement d'une stratégie de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)	70
3.5.7	Développement d'une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier.....	71
3.5.8	Révision des règlements d'abattage	72
3.5.9	Révision de la taxation foncière (modulation en fonction du statut du propriétaire)	73
3.5.10	Structuration d'une offre faunique	74
3.5.11	Développement d'outils de communication	75
3.5.12	Développement d'outils de conservation et de protection des boisés et de leur biodiversité	76
3.5.13	Création d'un fonds de développement forestier.....	76
4.	PLAN DE MISE EN OEUVRE GLOBAL	77
4.1	Sélection des opportunités	77
4.2	Description du plan de mise en œuvre global.....	78
4.2.1	Approbation des projets retenus	78
4.2.2	Priorisation des projets	78
4.2.3	Porteur du dossier	79
4.2.4	Définir et déterminer les modes de financement	79
4.2.5	Préparation d'un échéancier global	79
4.2.6	Assurer le suivi et l'animation de groupes de travail	79
4.3	Projets retenus	80
4.3.1	Révision des règlements d'abattage	80
4.3.2	Mise sur pied d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière	83
4.3.3	Développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier	87
4.3.4	Développement d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC.....	91
4.3.5	Développement d'une stratégie de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)	94
	CONCLUSION	98
	RÉFÉRENCES	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition de la superficie selon le type de couvert	7
Tableau 2	Répartition de la superficie selon l'âge et le type de couvert	7
Tableau 3	Pourcentage de couvert forestier des municipalités de la MRC de Coaticook.....	8

Tableau 4	Activités sylvicoles ayant reçu une aide financière réalisées sur le territoire de la MRC de Coaticook (2008 à 2012)	13
Tableau 5	Ventilation des investissements par l'AMFE (2012-2013)	15
Tableau 6	Nombre de producteurs de bois différents par MRC (2007 à 2011)	16
Tableau 7	Volumes de bois livrés par MRC et par types de produits sur le territoire du SPBE.....	16
Tableau 8	Évaluation de la possibilité forestière pour le territoire de l'AMFE.....	17
Tableau 9	EFE présents sur le territoire de la MRC de Coaticook	19
Tableau 10	Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être dans la MRC de Coaticook.....	20
Tableau 11	Représentativité des milieux sensibles sur le territoire de la MRC de Coaticook.....	20
Tableau 12	Résumé des différentes sources de revenus potentielles	30
Tableau 13	Caractéristiques des propriétaires de forêt privée au Québec et en Estrie.....	32
Tableau 14	Proportion des entreprises, des employés et de la consommation selon le type d'entreprise pour l'Estrie et la MRC de Coaticook.....	36
Tableau 15	Principales entreprises dans le secteur des PFNL en Estrie	38
Tableau 16	Programmes offerts dans la région de l'Estrie	55
Tableau 17	Analyse SWOT	62
Tableau 18	Résumé des projets retenus.....	80
Tableau 19	Organismes impliqués dans la révision des règlements d'abattage	82
Tableau 20	Organismes impliqués dans la mise sur pied d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière.....	85
Tableau 21	Valeurs approximatives des investissements nécessaires à différents types de produits énergétiques à partir de biomasse forestière.....	86
Tableau 22	Organismes impliqués dans le développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier	90
Tableau 23	Organismes impliqués dans le développement d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC.....	93
Tableau 24	Organismes impliqués dans la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Schéma de la démarche méthodologique	2
Figure 2	Travaux commerciaux ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012 en fonction des municipalités de la MRC de Coaticook	13
Figure 3	Plantation ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012 en fonction des municipalités de la MRC de Coaticook	14

Figure 4	Travaux de préparation de terrain ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012 en fonction des municipalités de la MRC de Coaticook	14
Figure 5	Sources de valeur d'un boisé de la forêt privée.....	25
Figure 6	Évolution de la valeur des produits générés par la forêt privée par année au Québec (\$ courants)	26
Figure 7	Indice de l'évolution du volume de bois mis en marché par les producteurs forestiers privés	26
Figure 8	Indice de l'évolution des volumes de bois privés livrés aux usines selon l'utilisation (au Québec)	27
Figure 9	Évolution du prix (\$/m ³) aux producteurs pour le bois de la forêt privée au Québec (excluant le transport à l'usine).....	28
Figure 10	Proportion du revenu familial (avant impôt) provenant de la forêt	33
Figure 11	Schéma des différentes composantes de la valeur attribuable à un boisé privé	33
Figure 12	Provenance du bois rond consommé par l'industrie de la transformation primaire de l'Estrie en 2008.....	35
Figure 13	Indice de l'évolution des dépenses en immobilisation par secteur SCIAN en Estrie	37
Figure 14	Indice de l'évolution des visites dans les parcs nationaux de l'Estrie et du Québec	40
Figure 15	Paramètres du modèle d'analyse de Porter.....	53
Figure 16	Échéancier de réalisation d'un projet de révision des règlements d'abattage.....	83
Figure 17	Échéancier de réalisation d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière	87
Figure 18	Échéancier de réalisation d'un projet de développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier	91
Figure 19	Échéancier de réalisation d'un projet de développement d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC	94
Figure 20	Échéancier de réalisation du développement d'une stratégie de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL).....	97

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la MRC de Coaticook et des propriétés.....	5
Carte 2	Type de couvert forestier et classification écologique de la MRC de Coaticook.....	11
Carte 3	Représentativité des milieux sensibles de la MRC de Coaticook.....	21

INTRODUCTION

La forêt privée de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a toujours contribué au développement économique de sa région. La qualité de la forêt, les volumes disponibles, la diversité des usages, l'intérêt des propriétaires forestiers pour l'aménagement et la conservation, la valeur marchande des lots, la taxation, le tissu industriel, etc., sont tous des enjeux primordiaux qui contribuent à la génération de richesse. L'industrie forestière a traversé une période qui semble se résorber progressivement. Les marchés sont déprimés, ce qui a pour conséquence des prix offerts pour les bois plutôt bas, ne permettant pas aux producteurs de mettre en marché autant qu'ils le souhaiteraient. De plus, pour diverses raisons, de nombreux propriétaires forestiers aménagent leur boisé pour le plaisir et non dans une optique d'aménagement soutenu, ce qui les rend plutôt inactifs du point de vue de la mise en valeur de leur forêt. Les succès de mise en valeur des forêts privées depuis quelques années dépendent surtout du dynamisme des propriétaires, de la diversification des usages des propriétés et de l'émergence de nouvelles productions (plantes médicinales, produits forestiers non ligneux, biomasse, acériculture, etc.).

La MRC de Coaticook dispose d'outils et de compétences règlementaires lui permettant d'agir et d'influer, à travers son schéma d'aménagement, sur les stratégies, les orientations et les actions, afin de favoriser l'aménagement durable des forêts privées sur son territoire. En conséquence, la MRC de Coaticook a mis en place un comité consultatif sur la forêt privée dans le but de générer des projets conduisant à la consolidation et à la mise en valeur de la forêt sur son territoire. Ce comité a pour fonction d'étudier, à la demande du conseil de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée, à la pratique des activités forestières et aux aspects environnementaux liés aux pratiques forestières sur le territoire de la MRC.

Pour ce faire, la MRC s'engage dans un processus d'examen de la conjoncture prévalant en forêt privée qui conduira à l'identification de projets porteurs et générateurs de richesse.

1. MANDAT

Ce mandat s'inscrit dans l'initiative du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook de répondre aux objectifs fixés dans son Plan d'action locale pour l'économie et l'emploi (PALÉE). Il conduit à la réalisation d'un plan de mise en oeuvre global, concret et applicable aux intervenants de la forêt privée de la MRC de Coaticook. Ce plan, qui vise la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée de la MRC, s'articule autour de trois grandes étapes :

- L'établissement du portrait de la forêt privée de la MRC sur le plan écologique, économique et social;
- L'identification des enjeux clés et des orientations à considérer selon différents facteurs et pistes de développement potentielles;
- L'élaboration d'un plan de mise en oeuvre global qui se traduit par des opportunités et des actions prioritaires qui permettront la consolidation et le développement de la forêt privée de la MRC.

Le présent mandat se déroule dans un contexte où plusieurs exercices de caractérisation du territoire et de réflexion stratégique ont déjà été effectués ou sont en cours de réalisation. Une des premières étapes

consistait donc à colliger ces informations pour en dégager le portrait global sur lequel est basé l'ensemble des réflexions et recommandations. Les actions prioritaires et les opportunités de développement tiennent compte du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT – Région 05) et des documents de réflexion ou de caractérisation disponibles.

Des consultations ont été menées auprès du comité consultatif de la forêt privée de la MRC de Coaticook et de sous-comités formés de représentants de la MRC, du CLD et de l'Aménagement forestier et agricole (AFA) des Sommets inc., afin de s'assurer de la démarche, de la pertinence des pistes de réflexion et des résultats préliminaires permettant de valider les enjeux et les orientations retenues.

Cet exercice a conduit à l'identification de 13 opportunités parmi lesquelles 5 projets concrets ont été élaborés. La figure 1 présente le cheminement de la démarche méthodologique utilisée.

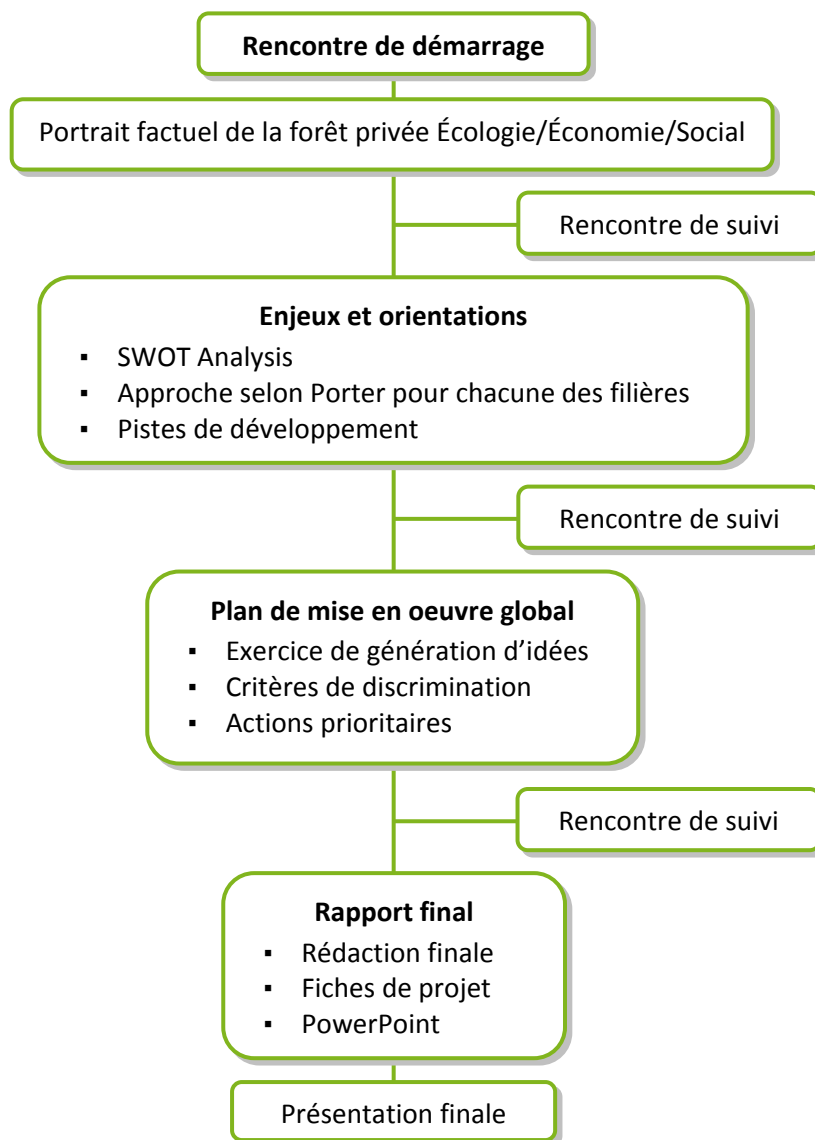


Figure 1 Schéma de la démarche méthodologique

2. PORTRAIT DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA MRC DE COATICOOK

Afin d'établir un portrait factuel de la condition de la forêt sous l'angle du développement durable (environnement, économie, social et gouvernance), il convient d'effectuer une revue de littérature complète de la documentation disponible et pertinente qui fait état de la forêt privée de la MRC de Coaticook, de la région de l'Estrie et du Québec. Cette étape fondamentale met en lumière les enjeux de développement qui seront étudiés plus en profondeur dans les étapes subséquentes. Le portrait factuel permet de bien maîtriser la documentation de planification du territoire forestier produite par les différents acteurs (MRC, Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE), Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), etc.), qui sont au cœur du développement de la forêt privée dans la MRC de Coaticook. Quatre volets importants sont abordés : l'écologie, l'économie, le social et récréotourisme, et enfin, la question de la gouvernance de ces territoires privés.

2.1 Portrait forestier, écologique et environnemental

Cette section s'attarde à décrire le milieu forestier privé du territoire de la MRC de Coaticook. Dans un premier temps, la description du couvert forestier – composition du couvert forestier (type et âge des peuplements) – est présentée de même que les principales composantes du cadre écologique. Ce volet est suivi par l'analyse de la structure de la forêt actuelle par rapport à la forêt naturelle (précoloniale), les écarts observés entre les deux périodes et les enjeux liés à l'aménagement écosystémique. Par la suite, certains volets concernant les diverses activités d'aménagement forestier réalisées sur le territoire de la MRC, de même qu'à l'échelle régionale, sont présentés (portrait général des propriétaires forestiers, travaux sylvicoles effectués, mise en marché des volumes de bois récoltés, calcul de la possibilité forestière et certification forestière). Ce portrait est complété par le bilan des milieux sensibles (ex. : écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), milieux humides et espèces végétales et fauniques précaires) et l'identification de certains peuplements d'intérêt.

2.1.1 Portrait actuel de la forêt de la MRC de Coaticook

Le territoire de la MRC de Coaticook couvre 134 963 ha, soit environ 13 % de la superficie totale de la région administrative de l'Estrie¹. Le territoire forestier, dont plus de 99 % est de tenure privée, s'étend sur 87 524 ha² et se répartit comme suit :

¹ Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 2012. *MRC de Coaticook – Regard sur la forêt.*

² Données transmises par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

- Privé productif³ : 86 293 ha (98,6 %);
- Privé improductif⁴ : 1 173 ha (1,3 %);
- Public⁵ : 58 ha (0,1 %)

Mentionnons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est propriétaire des territoires forestiers publics localisés dans la MRC. Selon les informations recueillies⁶, ces territoires ont été acquis dans le but d'en faire des aires protégées. Il est à noter que ces territoires diffèrent de ceux liés aux écosystèmes forestiers exceptionnels, lesquels sont décrits plus amplement à la section 2.1.2. Ainsi, le territoire forestier de tenure privée occupe la presque totalité de la superficie de la MRC et sa gestion relève de l'AMFE. Les forêts du domaine public atteignent 9 % de la superficie des territoires forestiers de l'Estrie. À titre informatif, l'AMFE couvre entièrement le territoire de six MRC et d'une ville :

- MRC Le Granit;
- MRC Les Sources;
- MRC Le Haut-Saint-François;
- MRC Le Val-Saint-François;
- MRC de Coaticook;
- MRC de Memphrémagog;
- Ville de Sherbrooke.

Les terrains forestiers occupent 75 % du territoire de l'Estrie, alors que pour la MRC de Coaticook, ce pourcentage s'élève à 56 %⁷. Il est à noter que les forêts privées sont concentrées principalement dans l'axe est-sud-est de la MRC, alors que l'agriculture occupe la portion centre et l'ouest. De plus, les forêts privées sont détenues essentiellement par de petits propriétaires (93 %) et trois grands :

- Domtar inc. (Windsor – pâtes et papiers) (superficie sur le territoire : 2 475 ha)⁸;
- Forêt Hereford (superficie sur le territoire : 5 544 ha).
- Paul Vallée (superficie sur le territoire : 380 ha);

La carte 1 illustre la localisation de la MRC ainsi que les différents types de propriétés présents.

³ Forestier privé productif : terrain qui produit ou peut produire un volume ligneux supérieur à 30 m³/ha dans un laps de temps inférieur à 120 ans.

⁴ Forestier privé improductif : superficies d'au moins 2 ha qui ne produisent pas plus de 30 m³/ha en moins de 120 ans. Ces superficies regroupent les secteurs dénudés humides ou secs et les aulnaies.







⁵ Forestier public : territoire public destiné à la conservation, propriété du MDDEFP.

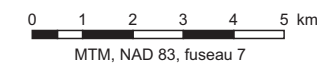
⁶ Source : communication personnelle avec un représentant du MDDEFP.

⁷ Source : site web de la MRC de Coaticook.

⁸ Données transmises par l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie.

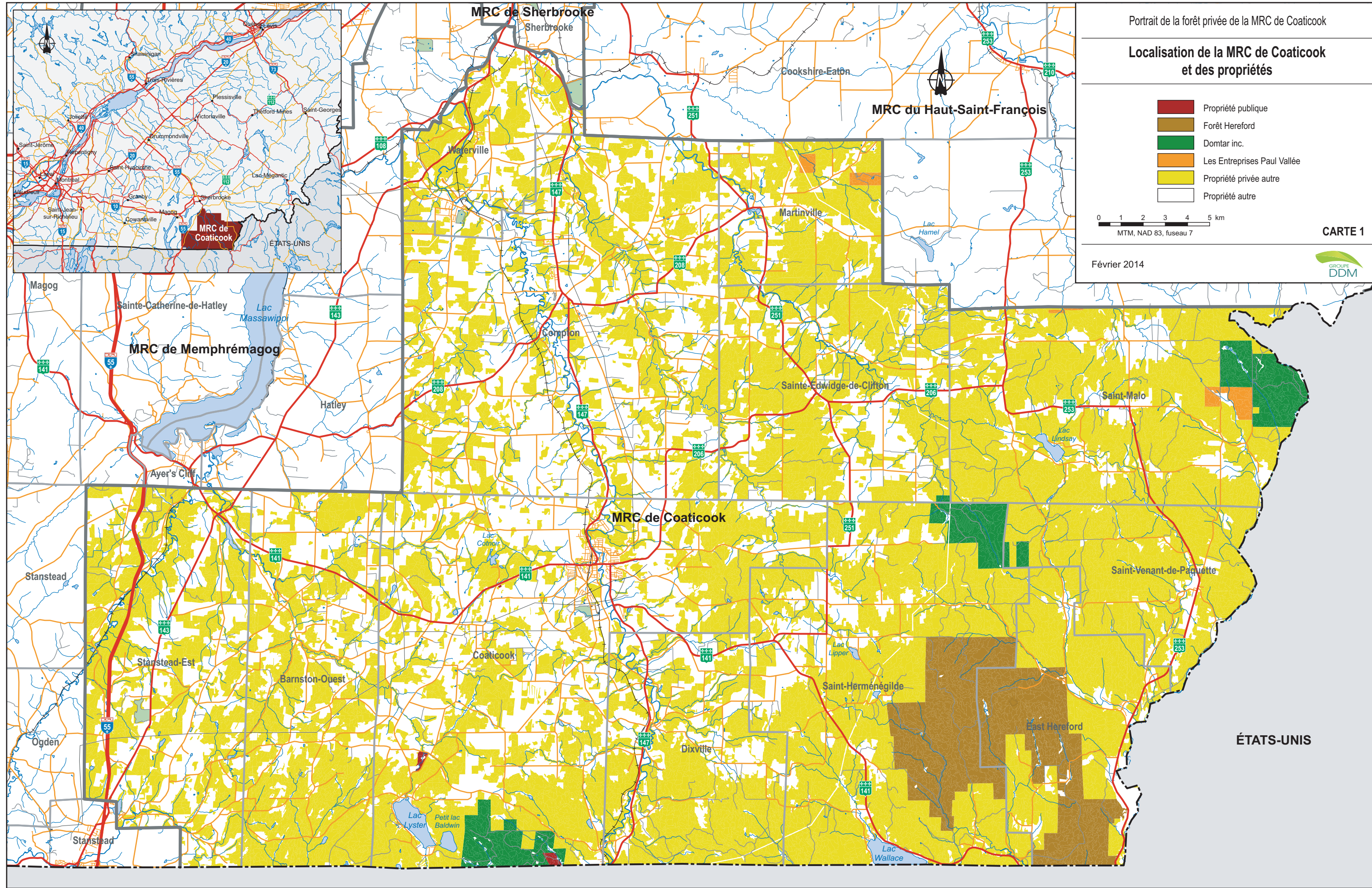
Localisation de la MRC de Coaticook et des propriétés

-  Propriété publique
-  Forêt Hereford
-  Domtar inc.
-  Les Entreprises Paul Vallée
-  Propriété privée autre
-  Propriété autre



CARTE 1

Février 2014



Couvert forestier

La forêt couvre environ 65 % du territoire privé de la MRC de Coaticook⁹. Les tableaux 1 et 2 exposent la répartition de la superficie selon le type de couvert forestier et selon l'âge des peuplements forestiers présents sur le territoire de la MRC de Coaticook.

Tableau 1 Répartition de la superficie selon le type de couvert

Type de couvert	Superficie (ha)	Représentativité (%)
Résineux (SEPM)	13 808	16
Mélangés (dominance SEPM)	18 984	22
Mélangés (dominance feuillue)	22 436	26
Feuillus	25 025	29
Aucun (coupes récentes)	6 040	7
Total	86 293	100

SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze

Source : Données du 4^e programme décennal (2007) de la Direction des inventaires forestiers (MRN)

Tableau 2 Répartition de la superficie selon l'âge et le type de couvert

Classes d'âge	Superficie par classe d'âge et par type de couvert (ha)					Représentativité (%)
	Feuillus	Mélangés	Résineux	Sans couvert	Total	
Régénération et 10 ans	637	3 211	3 897	5 766	13 511	15,7
30	1 679	5 890	2 524	---	10 093	11,7
50	2 323	15 765	5 619	---	23 707	27,5
70	558	1 028	409	---	1 995	2,3
90	35	47	48	---	130	0,1
120	154	8	4	---	165	0,2
Jeune inéquienne	16 517	14 175	1 412	---	32 104	37,2
Vieux inéquienne	3 592	766	230	---	4 588	5,3
Total	25 495	40 890	14 142	5 766	86 293	100,0

Inéquienne : forêt composée d'arbres d'âges différents

Source : Données du 4^e programme décennal (2007) de la Direction des inventaires forestiers (MRN).

Selon les données des tableaux précédents, le territoire est majoritairement composé de peuplements forestiers mélangés (48 %) suivis de peuplements feuillus (29 %) et résineux (16 %). Les strates jeunes

⁹ Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 2012. *MRC de Coaticook – Regard sur la forêt.*

(30 ans et moins) et jeunes inéquiennes occupent près de 65 % de son couvert forestier, suivies des strates âgées de 50 ans (27,5 %). Mentionnons que la superficie des secteurs en friches, incluse dans la classe d'âge « Régénération et 10 ans », totalise 3 105 ha. Les peuplements matures (90 ans et vieux inéquiennes) n'occupent qu'environ 6 % du territoire. À l'instar du portrait régional, les forêts privées de la MRC de Coaticook présentent le profil forestier d'un patrimoine jeune. Les peuplements présents sur le territoire de la MRC sont dominés principalement par les érables (à sucre et rouge) et le sapin baumier. On peut dire que les forêts de la MRC de Coaticook sont à prédominance feuillue plutôt que résineuse. Cette composition peut s'expliquer par le fait que les forêts sont jeunes et que les essences de lumière, c'est-à-dire intolérantes ou semi-intolérantes à l'ombre, sont principalement des espèces feuillues, telles que les peupliers, le bouleau blanc et l'érable rouge. Le tableau 3 présente le pourcentage de couvert forestier par municipalité.

Tableau 3 Pourcentage de couvert forestier des municipalités de la MRC de Coaticook

Municipalité	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	Couvert forestier (%)
Barnston-Ouest	9 985	5 882	59
Coaticook	22 274	9 982	45
Compton	20 763	8 176	39
Dixville	7 698	4 635	60
East Hereford	7 262	5 715	79
Martinville	4 824	2 739	57
Stanstead Est	11 537	5 977	52
Sainte-Edwidge-de-Clifton	10 180	5 887	58
Saint-Herménégilde	16 824	12 285	73
Saint-Malo	13 236	9 831	74
Saint-Venant-de-Paquette	5 850	4 440	76
Waterville	4 470	1 831	41

Source : MRC de Coaticook

Classification écologique

La description du cadre écologique du territoire repose essentiellement sur le système hiérarchique défini par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Ce cadre permet d'exprimer le lien entre différents facteurs écologiques tels que le relief, l'altitude, la végétation et le climat, et ce, en fonction de plusieurs niveaux hiérarchiques dont la représentation varie de générale à locale. Les niveaux hiérarchiques retenus pour décrire le cadre écologique du territoire sont les suivants :

- Domaine et sous-domaine bioclimatiques;
- Région et sous-région écologiques;
- Unité de paysage;
- District écologique.

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

À l'échelle provinciale, la distribution de la végétation réfère au domaine et au sous-domaine bioclimatiques qui expriment la relation entre les végétaux, le climat et les variations altitudinales. Le territoire de la MRC de Coaticook est situé, dans deux sous-domaines bioclimatiques : l'érablière à bouleau jaune de l'est et l'érablière à tilleul de l'est¹⁰.

Régions et sous-régions écologiques

La subdivision suivante correspond à un territoire caractérisé par la composition et la dynamique forestières sur les sites mésiques de même que par la répartition des types écologiques dans le paysage¹⁰. Ainsi, deux régions écologiques sont présentes sur le territoire : les Coteaux des basses Appalaches (3d), qui occupent la plus grande superficie, et les Coteaux de l'Estrie (2c). La région 3d est principalement caractérisée par un relief vallonné et peu accidenté. Cette classification se subdivise, pour le territoire de la MRC, en deux sous-régions écologiques, soit 3d-M (M = méridionale) et 3d-S (S = septentrionale). Les deux sous-régions sont présentes sur le territoire. Elles sont dominées par un relief formé de coteaux dont les pentes sont relativement faibles. Pour sa part, la région écologique 2c présente un relief vallonné, formé de coteaux, la région assurant la transition entre la plaine du Saint-Laurent et les Appalaches. On retrouve une seule sous-région écologique, la 2c-T, dont le relief est plus accidenté, comportant des collines et des hautes collines aux versants souvent escarpés. La carte 2 illustre les types de couvert forestier et la classification écologique (régions et sous-régions écologiques) composant le territoire de la MRC de Coaticook.

Forêt naturelle (précoloniale) versus forêt actuelle (aménagée)

Sur le plan historique de la région de l'Estrie, l'agriculture et l'exploitation forestière se sont établies vers la fin du 18^e siècle, avec la colonisation. Les informations recueillies¹¹ indiquent que l'agriculture a précédé l'exploitation forestière, ce qui a entraîné l'élimination du couvert forestier au profit de l'établissement de terrains consacrés à l'agriculture. Ces perturbations anthropiques ont modifié largement le paysage forestier régional. L'aménagement écosystémique est désormais mis de l'avant et assure l'aménagement durable du patrimoine forestier, et ce, tant à l'échelle provinciale que régionale. Il est important de souligner que ce concept se veut la pierre angulaire de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Il se définit comme « *la pratique d'un aménagement forestier apte à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes. Pour y parvenir, l'aménagement écosystémique cherche à réduire les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle* ». ¹²

Au niveau de la région de l'Estrie, un écart important entre la composition des forêts actuelles et celle des forêts naturelles a été établi. Les principaux constats et enjeux associés à l'implantation d'un aménagement écosystémique des forêts estriennes peuvent se résumer ainsi :

¹⁰ *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, Connaissance du territoire forestier de l'Estrie*. Document de travail, septembre 2000.

¹¹ *Portrait de la forêt naturelle et des enjeux écologiques de l'Estrie*, janvier 2010.

¹² Source : site web du MRN.

Constats :

- Diminution importante de certaines essences forestières tolérantes et longévives comme l'épinette rouge, le hêtre, la pruche, le bouleau jaune et les chênes (essences dites nobles);
- Surabondance des essences forestières pionnières peu longévives comme le sapin baumier, l'érable rouge, le bouleau blanc et les peupliers;
- Abondance d'autres résineux comme le cèdre, le mélèze et les pins;
- Diminution de la présence de forêts matures et surannées de structure inéquienne;
- Rareté de bois mort (tiges d'essences longévives);
- Impacts importants sur la structure et la composition des forêts associés à l'abondance du cerf de Virginie et à l'envahissement de certaines espèces exotiques (ravageurs, insectes et maladies), comme le nerprun bourdaine et le charançon du pin blanc.

Enjeux liés à l'aménagement écosystémique :

- Diminuer la proportion d'essences peu longévives comme le sapin baumier, l'érable rouge et les peupliers;
- Réintroduire des essences longévives comme les feuillus tolérants¹³, y compris les essences nobles;
- Maintenir l'étendue du territoire à vocation forestière;
- Accroître les peuplements de structure inéquienne (peuplements composés d'essences tolérantes à l'ombre);
- Maintenir les tiges mortes sur pied d'essences longévives liées à la présence de certaines espèces fauniques;
- Accroître les connaissances des impacts de l'abondance du cerf de Virginie sur le milieu forestier environnant et de ceux de l'envahissement par certaines espèces exotiques (ex. : le nerprun bourdaine et l'agrile du frêne).

Activités d'aménagement forestier réalisées sur le territoire de la MRC de Coaticook

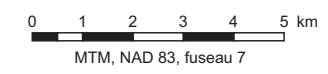
Les informations recueillies¹⁴ dénombrent 3 803 producteurs forestiers reconnus pour le territoire de l'Estrie. À l'échelle de la MRC de Coaticook, ce nombre s'élève à 394, soit 10 % des propriétaires estriens. Les principaux travaux d'aménagement forestier réalisés sur le territoire de la MRC de Coaticook, pour la période 2008 à 2012, sont présentés au tableau 4. Rappelons que ces activités sylvicoles ont été effectuées dans le cadre des différents programmes d'aide aux propriétaires forestiers de l'AMFE. Elles réfèrent aux grands et petits propriétaires forestiers de ce territoire, sans toutefois inclure l'ensemble des producteurs forestiers, puisque certains ne reçoivent pas d'aide financière.

¹³ Feuillus tolérants : érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, tilleul d'Amérique, ostryer de Virginie, érable rouge, bouleau jaune, frêne blanc, chêne rouge, orme d'Amérique.

¹⁴ Données transmises par l'AMFE, mai 2013

Type de couvert forestier et classification écologique de la MRC de Coaticook

- COUVERT FORESTIER**
- Résineux
 - Feuille
 - Mélangé
 - Friche
- CLASSIFICATION ÉCOLOGIQUE**
- Région écologique
 - Sous-région écologique
 - 2c Coteaux de l'Estrie
 - 2c-T Coteaux de l'Estrie
 - 3d Coteaux des basses Appalaches
 - 3d-M Coteaux de la rivière Chaudière
 - 3d-S Collines du mont Mégantic



CARTE 2

Février 2014

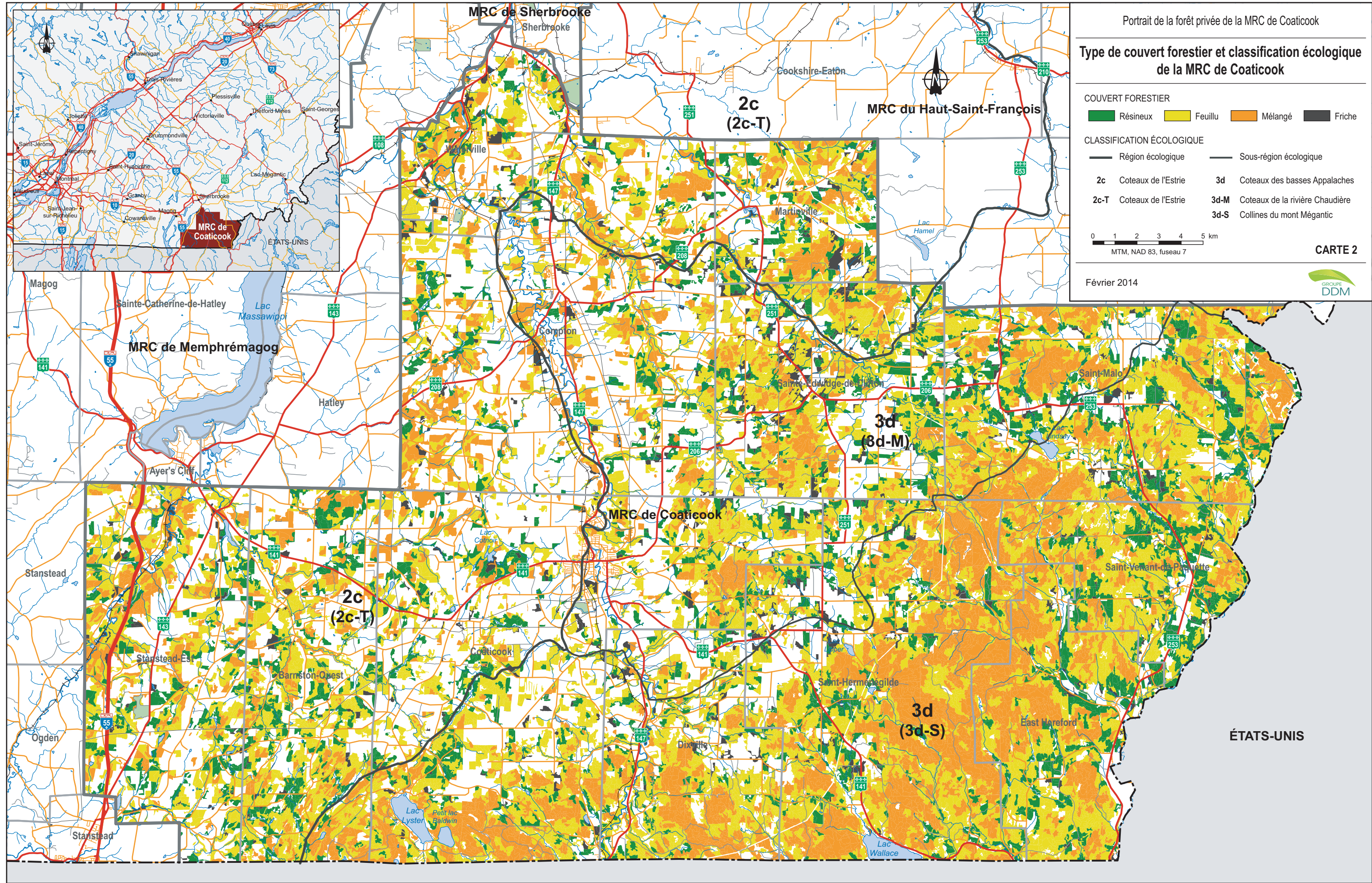
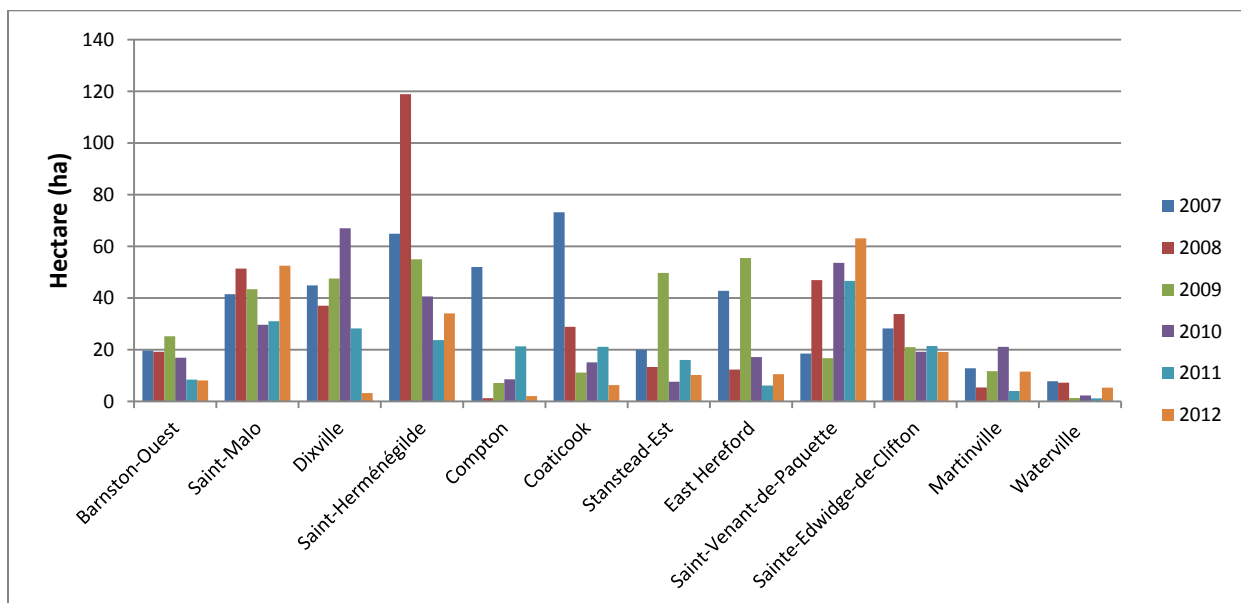


Tableau 4 Activités sylvicoles ayant reçu une aide financière réalisées sur le territoire de la MRC de Coaticook (2008 à 2012)

Activités sylvicoles	Période					Total
	2008	2009	2010	2011	2012	
Entretien de plantation (ha)	45	75	19	29	12	180
Plantation (nombre de plants)	155 089	181 022	161 676	63 802	58 641	620 230
Préparation de terrain (ha)	47	58	9	17	18	149
Traitements commerciaux (ha)	375	345	299	229	226	1 474

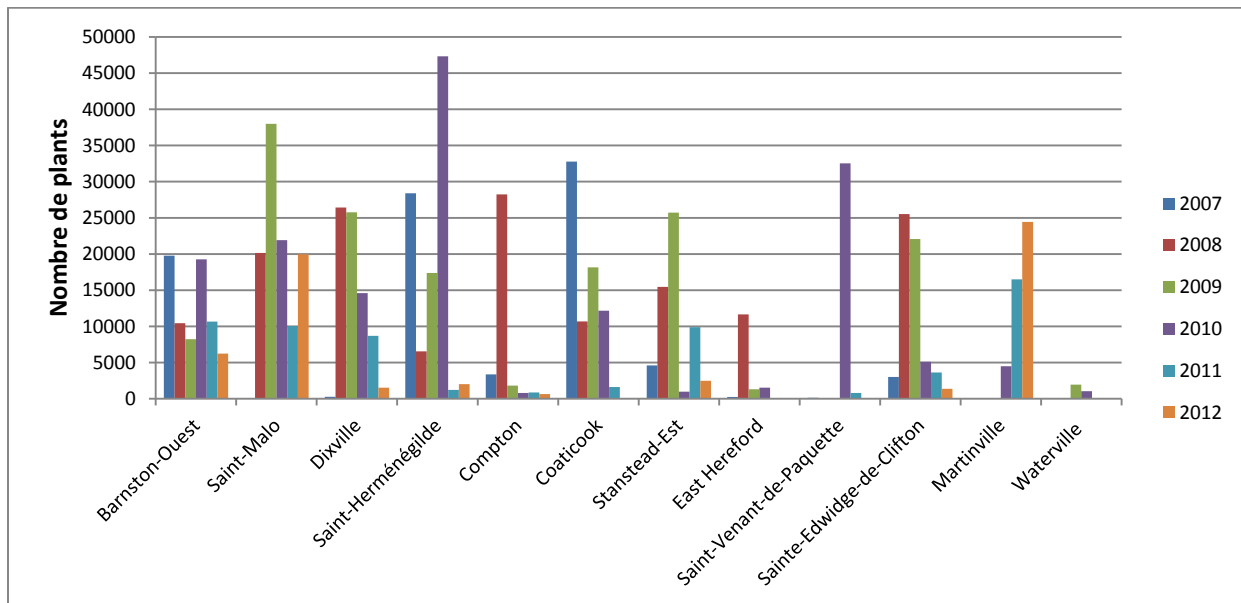
Source : Données transmises par l'AMFE – Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA)

Ces informations montrent l'importance des activités sylvicoles liées à la réalisation des traitements commerciaux. Il convient de souligner que les traitements commerciaux réfèrent essentiellement aux coupes partielles, telles que l'éclaircie commerciale, pratiquée dans les peuplements résineux, mélangés et feuillus, les coupes de jardinage et acérico-forestier de même que la coupe d'amélioration. Pour le territoire de la MRC, on note une diminution, au cours des deux dernières saisons, des travaux de reboisement et de préparation de terrain, ainsi qu'une augmentation, depuis les trois dernières années, des traitements commerciaux liés à la récolte de bois. Le portrait de ces activités est toutefois plus nuancé lorsqu'il est ventilé par municipalité. Les figures 2 à 4 présentent différents types d'activités sylvicoles ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012, pour chacune des municipalités. On peut constater que, malgré la diminution générale des travaux commerciaux, la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a connu une augmentation continue de ce type d'activité au fil des ans. Dans le même ordre d'idée, la municipalité de Martinville a connu une augmentation du nombre d'arbres plantés depuis 2010. Les travaux de préparation de terrain quant à eux montrent une grande variabilité à travers les années et d'une municipalité à l'autre.



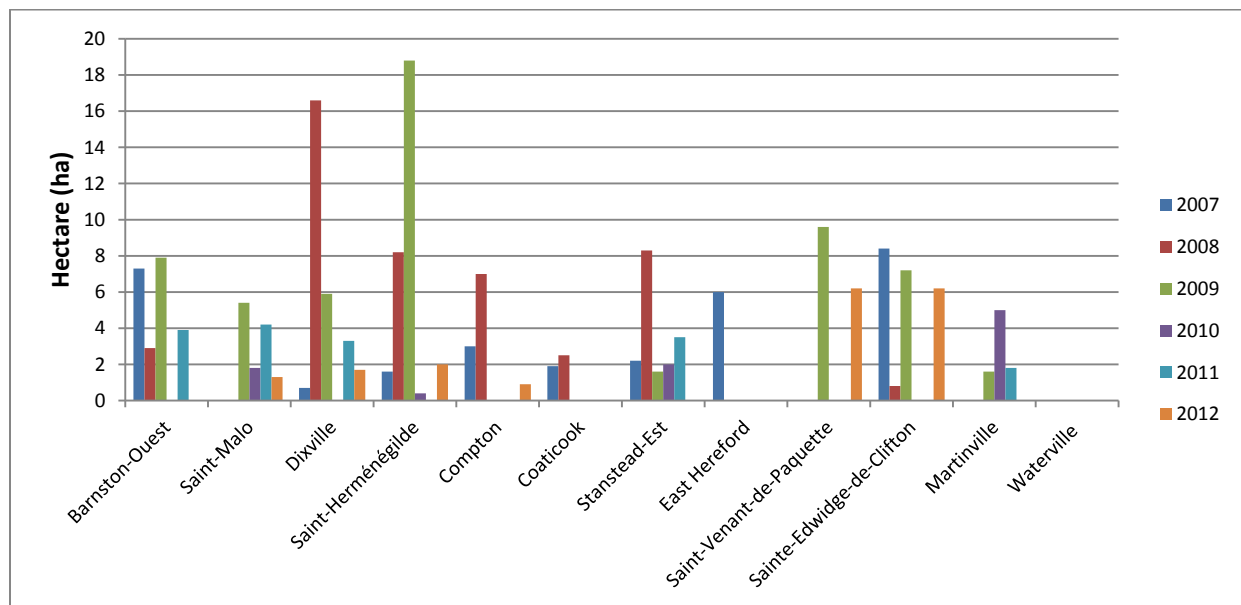
Source : Données transmises par l'AMFE, mai 2013

Figure 2 Travaux commerciales ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012 en fonction des municipalités de la MRC de Coaticook



Source : Données transmises par l'AMFE, mai 2013

Figure 3 Plantation ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012 en fonction des municipalités de la MRC de Coaticook



Source : Données transmises par l'AMFE, mai 2013

Figure 4 Travaux de préparation de terrain ayant bénéficié d'une aide financière entre 2007 et 2012 en fonction des municipalités de la MRC de Coaticook

Le rapport annuel 2012-2013 de l'AMFE précise l'enveloppe budgétaire provenant des différents programmes d'aide versée par territoire de MRC. Ainsi, le tableau 5 présente, pour l'année de référence 2012-2013, la ventilation des montants des programmes d'aide pour chacune des six MRC et pour la ville de Sherbrooke.

Tableau 5 Ventilation des investissements par l'AMFE (2012-2013)

MRC ou ville	Montant (\$)	Représentativité (%)	Couvert forestier du territoire privé (%)
Coaticook	328 395	10	65
Le Granit	1 067 267	32	87
Le Haut-Saint-François	727 786	22	82
Le Val-Saint-François	553 796	17	71
Les Sources	361 281	11	70
Memphrémagog	257 159	8	77
Sherbrooke	56 187	2	ND
Total	3 351 872	100	76

Source : AMFE, 2013. *Rapport annuel 2012-2013*
AMFE, 2012. *Regard sur la forêt pour chacune des six MRC*

Les résultats indiquent que les territoires des MRC Le Granit et Le Haut-Saint-François reçoivent 54 % de l'aide financière accordée, alors que le territoire de la MRC de Coaticook recueille l'équivalent de 10 % de l'enveloppe globale de l'agence, ce qui correspond à sa représentativité spatiale de la région et à l'importance du couvert forestier du territoire privé sur son territoire (65 %). Pour le territoire de la MRC de Coaticook, les montants investis en travaux d'aménagement forestier, pour la période 2002-2010, atteignent 3,9 M\$, ce qui représente environ 10 % du montant global pour l'ensemble des MRC (38,6 M\$)¹⁵ au cours de cette même période.

Mise en marché de la matière ligneuse sur le territoire de la MRC

La mise en marché et la vente exclusive des bois provenant des producteurs estriens relèvent du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE). En fait, cet organisme se veut le gestionnaire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie. Aux fins de compréhension, le territoire couvert par le SPBE englobe, en tout ou en partie, le territoire de quatre agences : l'AMFE, l'Agence forestière de la Montérégie, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et l'Agence forestière des Bois-Francs. Pour le territoire de référence de l'AMFE, le tableau 6 expose le nombre de producteurs différents ayant produit du bois pour la période 2007 à 2011. Pour sa part, le tableau 7 montre les volumes de bois livrés (mis en marché) par type de produit (pâte et sciage) sur le territoire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, pour la saison 2012.

¹⁵ Source : site web de l'AMFE

Tableau 6 Nombre de producteurs de bois différents par MRC (2007 à 2011)

MRC ou ville	Période					Moyenne
	2007	2008	2009	2010	2011	
Coaticook	423	333	302	277	294	326
Le Granit	579	467	375	319	332	414
Le Haut-Saint-François	686	466	421	387	353	463
Le Val-Saint-François	275	214	198	146	154	197
Les Sources	208	162	148	111	115	149
Memphrémagog	140	110	97	100	77	105
Sherbrooke	103	71	50	54	37	63
Total	2 127	1 611	1 439	1 256	1 236	1 534

Source : Données compilées par le SPBE

Tableau 7 Volumes de bois livrés par MRC et par types de produits sur le territoire du SPBE

MRC ou ville	Pâte		Sciage		Livraisons totales	
	Nombre de producteurs	Volumes livrés (m ³ s) ¹	Nombre de producteurs	Volumes livrés (m ³ s)	Volumes livrés (m ³ s)	Représentativité (%)
Coaticook	179	44 420	228	75 240	119 660	23
Le Granit	126	30 060	284	56 070	86 130	17
Le Haut-Saint-François	169	50 160	320	89 350	139 510	27
Le Val-Saint-François	92	32 970	84	20 190	53 160	10
Les Sources	59	14 900	86	29 180	44 080	9
Memphrémagog	62	36 850	44	19 410	56 260	11
Sherbrooke	22	7 740	29	5 780	13 520	3
Total	649	217 100	988	295 220	512 320	100

¹ m³s : Volumes livrés exprimés en mètres cubes solides

Source : *Rapport annuel 2012*, Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

En moyenne, les MRC du Haut-Saint-François (463) et du Granit (414) comportent le plus grand nombre de producteurs forestiers productifs, suivi de la MRC de Coaticook (326). Les MRC du Haut-Saint-François et de Coaticook dominent en ce qui concerne les volumes totaux livrés (pâte et sciage) ou mis en marché auprès des acheteurs régionaux ou d'ailleurs. L'examen des tableaux 5 et 7 indique que 10 % des montants investis via les programmes d'aide gouvernementaux revient à la MRC de Coaticook (5^e rang), alors que les producteurs forestiers de ce territoire produisent 23 % des livraisons totales réalisées régionalement (2^e rang). Sans établir une corrélation entre les montants investis et le nombre de producteurs, il est plausible d'avancer que le programme de remboursement des taxes foncières peut avoir une incidence sur ces résultats. Enfin, les données du tableau 6 traduisent une implication relativement importante des propriétaires forestiers de la MRC de Coaticook, considérant leur niveau de représentativité (3^e rang) par rapport aux propriétaires forestiers des autres MRC estriennes, malgré un territoire forestier privé inférieur (65 %).

Possibilité forestière

En 2002, le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) de L'Estrie incluait un calcul de possibilité forestière (CPF) pour les forêts privées localisées sur le territoire couvert par l'AMFE. Cette évaluation du potentiel forestier a été établie à deux niveaux : les petites forêts privées et les grandes¹⁶. Soulignons que cette estimation a été réalisée pour l'ensemble du territoire et non par MRC. Le tableau 8 présente la possibilité forestière actuelle déterminée pour les petites forêts privées, par essence ou groupe d'essences, pour le territoire de l'agence.

Tableau 8 Évaluation de la possibilité forestière pour le territoire de l'AMFE

Essence ou groupe d'essences	Possibilité forestière (m ³ /an)	Représentativité (%)
SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèze)	487 000	37
Autres résineux (cèdre, pruche, pins)	139 300	11
Érables (à sucre et rouge)	406 000	28
Bouleaux (jaune et à papier)	123 000	9
Peupliers	127 500	10
Autres feuillus (frênes, tilleul, chênes, etc.)	69 000	5
Total	1 351 800	100

Source : CPF pour le territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. Intégral, août 2002

Ces données mettent en relief, pour le territoire de l'agence, la dominance des peuplements d'érables, suivis des peuplements résineux (SEPM). Il est à noter que la révision de l'actuel calcul de possibilité forestière devait être complétée au printemps 2014¹⁷.

Sur la base du CPF réalisé en 2002, la productivité ou le rendement pour les petites forêts privées s'élève à 2,2 m³/ha/an, et ce, pour toutes les essences ou groupes d'essences confondus. Cette valeur correspond sensiblement à celle associée aux forêts localisées dans le sud du Québec. Or, en comparant cet indicateur de productivité avec celui déterminé récemment pour la forêt publique en Estrie (unité d'aménagement 051-51)¹⁸, soit 1,4 m³/ha/an, on constate que les forêts privées estriennes présentent un potentiel supérieur en termes de rendement ligneux. Cet écart peut s'expliquer, notamment par le fait que les forêts publiques estriennes sont davantage en terrains montagneux (accidentés) que les forêts privées. Ainsi, ce constat justifie, selon nous, les efforts financiers consacrés aux travaux d'aménagement forestier réalisés depuis plusieurs années. Le niveau d'activités forestières doit donc se maintenir, voire augmenter, au cours des prochaines années.

¹⁶ Intégral, 2002. *Calcul de la possibilité forestière pour le territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.*

¹⁷ Source : communication personnelle avec la responsable de l'AMVFPE

¹⁸ Bureau du forestier en chef, 2013. *Résultats d'analyse des possibilités forestières – unité d'aménagement 051-51.*

Un document produit par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie¹⁹ révèle, pour le territoire couvert par l'AMFE, que le niveau de prélèvement moyen annuel (pour toutes les essences ou groupes d'essences) entre 1999 et 2012 (moyenne des 14 dernières années) atteint 83 % de la possibilité forestière annuelle déterminée en 2002. La ventilation de ce prélèvement, au regard de la possibilité forestière par essence ou groupe d'essences, se présente comme suit :

- Groupe « Sapin-épinettes » : 89 %;
- Groupe « Feuillus durs » : 81 %;
- Groupe « Autres résineux (cèdre, pins et mélèze) » : 64 %;
- Groupe « Peupliers » : 83 %

Ainsi, ces résultats indiquent, à l'exception du groupe « Autres résineux », que le niveau de prélèvement moyen atteint sensiblement la possibilité forestière établie pour les petites forêts privées estriennes. Après vérifications auprès du représentant du syndicat, il appert que ce fait peut également s'appliquer pour le territoire forestier privé de la MRC de Coaticook. Par conséquent, ce constat permet d'établir que des scénarios de développement (nouveaux débouchés) basés sur la récolte et la transformation des essences comme le cèdre, les pins ou le mélèze peuvent être envisagés, tant à l'échelle régionale qu'au niveau de la MRC.

Certification forestière

La certification forestière des forêts privées en Estrie, instaurée en 2008, a été mise en place par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, avec la participation de cinq groupements forestiers. La norme de certification retenue réfère au système FSC (*Forest Stewardship Council*). À ce jour, pour le territoire estrien, on dénombre près de 2 450 propriétaires forestiers certifiés FSC²⁰. Pour le territoire de la MRC de Coaticook, on recense 214 propriétaires forestiers certifiés selon ce système, ce qui représente une superficie boisée de près de 18 500 ha, soit près de 21 % du territoire forestier de la MRC²¹. Il est important de souligner que 30 % de la superficie forestière privée de la région de l'Estrie est certifiée FSC, alors qu'au niveau provincial, la proportion de certification des forêts privées s'élève à 10 %²². À notre avis, ce constat confère un avantage stratégique aux propriétaires forestiers privés estriens, notamment par la conservation ou le développement de nouveaux marchés pour la vente de bois issus de leurs propriétés.

¹⁹ Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, 2013. Les calculs de possibilité forestière des quatre agences sont mis à jour.

²⁰ Source : site web d'Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.

²¹ Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 2012. *MRC de Coaticook – Regard sur la forêt*.

²² Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2013. *La forêt privée chiffrée*.

2.1.2 Peuplements d'intérêt et milieux sensibles

En Estrie, il existe plus de 1 400 fragments de forêts de plus de 40 ha²³, tout près de 1 100 milieux humides de 4 ha et plus et 75 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). La carte 3 fait état des milieux sensibles de la MRC. Les EFE regroupent les forêts rares (occupant un nombre restreint de sites ou couvrant une superficie réduite), les forêts anciennes (n'ayant subi aucune perturbation majeure récente) et les forêts refuges (abritant des espèces végétales ou fauniques menacées ou vulnérables). Pour ce qui est de la MRC de Coaticook, elle chevauche deux régions naturelles : le Plateau Estrie-Beauce et les Montagnes-blanches, au sud. Des 75 EFE du territoire de l'Estrie, 5 forêts refuges sont situées dans la MRC. Les tableaux 9 et 10 présentent, respectivement, le portrait des EFE et celui des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être du territoire. Enfin, la MRC compte 11 habitats fauniques reconnus : 5 aires de confinement du cerf de Virginie et 6 habitats pour le rat musqué. L'ensemble de ces superficies présente des conditions²⁴ qui limitent la réalisation d'activités d'aménagement forestier en territoire privé (ex : pentes fortes, dépôts de surface mince, etc.). Le tableau 11 résume la représentativité (%) des principaux milieux sensibles par municipalité.

Tableau 9 EFE présents sur le territoire de la MRC de Coaticook

Nom du site	Municipalité	Superficie (ha)
Boynton	Stanstead-Est	23
Chemin Houle	Coaticook	20
Colline Chabot	Saint-Herménégilde	46
Lac Wheely	Barnston-Ouest	16
East Hereford	East Hereford	62
Total		167

Source : Informations transmises par l'AMFE.

²³ À partir de 35 ha, un boisé possède un fort potentiel pour la conservation (PRDIRT, phase 1, CRRNT).

²⁴ En vertu du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.

Tableau 10 Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être dans la MRC de Coaticook

Type	Statut	Nombre d'occurrences ²⁵	Espèces
Espèces végétales	Menacées (M)	2	Vergerette de Provancher
	Vulnérables (V)	20	Ail des bois, valériane de tourbières
	Susceptibles d'être M ou V	20	Galéaris remarquable, carex de Swan, cyripède royal, dryoptère de Clinton, élyme de rivages, noyer cendré, persicaire faux-poivre-d'eau, verge d'or de la serpentine, spiranthe de case, spiranthe lustrée
Espèces fauniques	Vulnérables (V)	17	Faucon pèlerin, tortue des bois, petit blongios, grive de Bicknell, salamandre pourpre, fouille-roche gris
	Susceptibles d'être M ou V	39	Salamandre sombre du nord, chauve-souris cendrée, grenouille des marais, couleuvre à collier, chauve-souris argentée, tortue ponctuée, chauve-souris rousse

Sources : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 3 février 2012. *MRC de Coaticook – Regard sur la forêt.*

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), mars 2013. *Espèces à risque MRC Coaticook.*

Tableau 11 Représentativité des milieux sensibles sur le territoire de la MRC de Coaticook






Municipalité	Représentativité (%) des milieux sensibles				
	Milieux humides	Cerf de Virginie	Espèces à risque	Rat musqué	Total ¹
Barnston-Ouest	1,2 %	14,6 %	14,1 %	0,0 %	29,8 %
Coaticook	1,2 %	0,0 %	3,7 %	0,1 %	4,8 %
Compton	1,2 %	0,0 %	1,3 %	0,2 %	2,5 %
Dixville	1,4 %	0,0 %	3,9 %	0,0 %	5,2 %
East Hereford	3,3 %	5,2 %	1,3 %	0,0 %	9,4 %
Martinville	0,8 %	11,2 %	0,0 %	0,0 %	12,0 %
Sainte-Edwidge-de-Clifton	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %
Saint-Herménilde	1,3 %	4,1 %	1,0 %	0,2 %	6,3 %
Saint-Malo	1,3 %	0,0 %	0,3 %	0,0 %	1,5 %
Saint-Venant-de-Paquette	1,5 %	0,0 %	3,8 %	0,0 %	5,2 %
Stanstead-Est	2,0 %	4,4 %	8,3 %	0,8 %	13,2 %
Waterville	1,8 %	0,0 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %
MRC DE COATICOOK	1,4 %	2,7 %	3,2 %	0,1 %	7,1 %

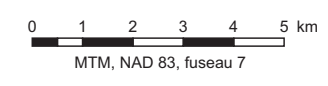
¹ Ne représente pas la somme des colonnes précédentes, puisque les milieux sensibles peuvent se chevaucher.

Source : Données transmises par l'AMFE.

²⁵ Nombre d'occurrences = nombre de signalements au CDPNQ

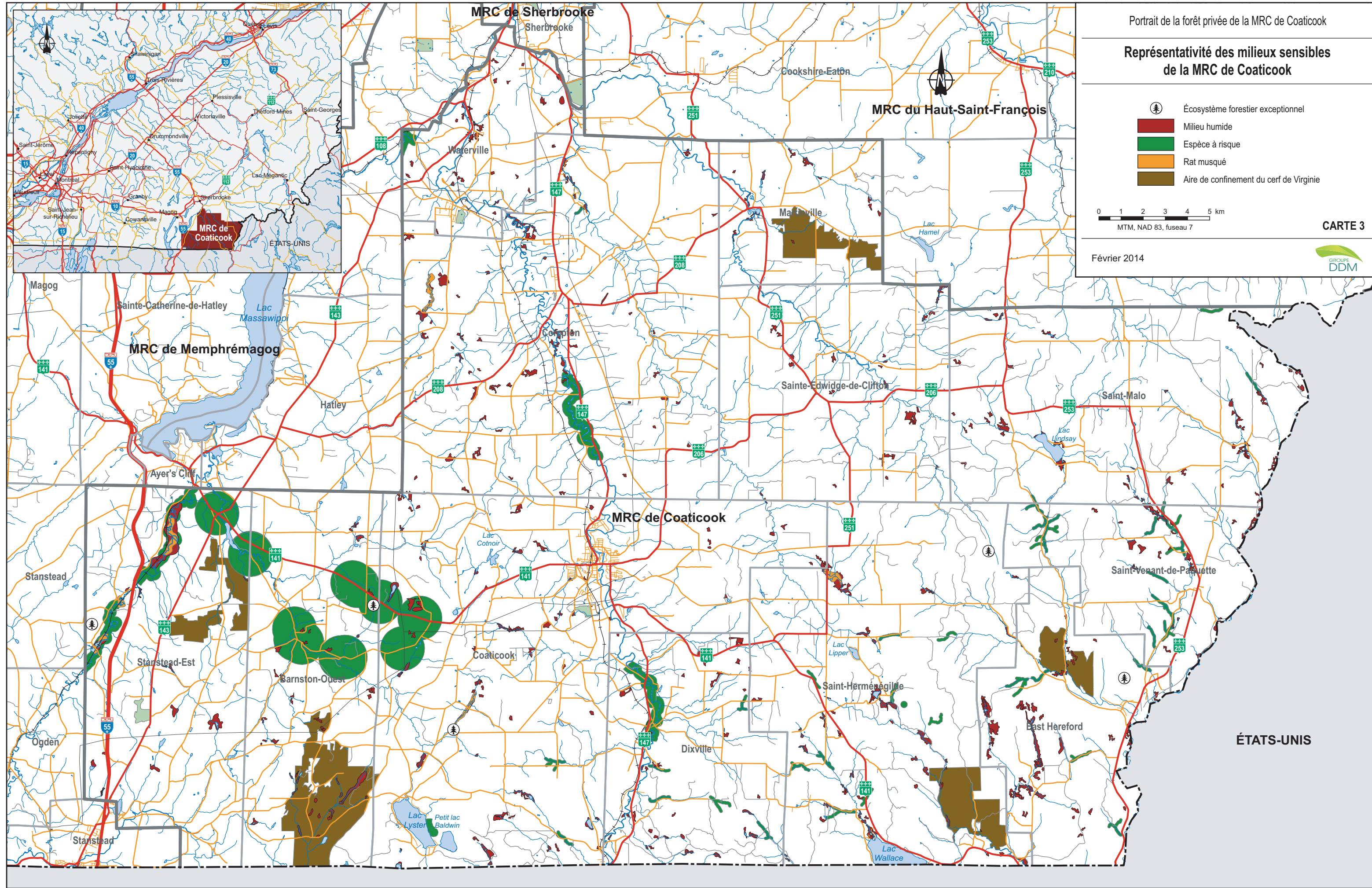
Représentativité des milieux sensibles de la MRC de Coaticook

-  Écosystème forestier exceptionnel
-  Milieu humide
-  Espèce à risque
-  Rat musqué
-  Aire de confinement du cerf de Virginie



CARTE 3

Février 2014



Les divers milieux sensibles (tableau 11) occupent près de 30 % de la superficie totale de la municipalité de Barnston-Ouest, suivie, dans l'ordre, par Stanstead-Est, Martinville et East Hereford, avec des taux qui s'élevaient, respectivement, à 29,8 %, 13,2 %, 12 % et 9,4 %. À l'échelle de la MRC, les milieux sensibles occupent un peu plus de 7 % de la superficie totale de son territoire forestier.

Par ailleurs, en forêt publique, les opérations forestières sont assujetties à une réglementation particulière afin de préserver les habitats fauniques. Il s'agit d'une protection légale limitant les activités susceptibles de modifier les caractéristiques de l'écosystème. Or, celle-ci ne s'applique pas en forêt privée. Dans ce cas, la conservation de la biodiversité repose uniquement sur la volonté des propriétaires de préserver les habitats et espèces à risque. Ceux-ci ne sont pas étrangers aux efforts de préservation. En effet, 57 % des propriétaires de l'Estrie mentionnent l'amélioration des habitats fauniques comme source de motivation à leurs activités de récolte. Plus encore, plus du tiers mentionnent qu'ils ont l'intention d'aménager des habitats fauniques au cours des cinq prochaines années. Néanmoins, il n'est pas clair que les efforts réalisés, ou qui le seront, visent nécessairement des espèces à risque.

Aires protégées

Les aires protégées ne sont pas exclusives au territoire public, il est également possible qu'une propriété privée soit reconnue comme réserve naturelle si le capital biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager, présente un intérêt de conservation significatif. Pour obtenir cette appellation, une entente entre le ou les propriétaires doit être conclue avec le MDDEFP ou un organisme de conservation. Cette entente doit détailler les mesures de conservation qui seront prises et les actions qui seront autorisées sur le territoire. En Estrie, la réserve naturelle de l'Annedda (MRC Le Val-Saint-François) a été la première en milieu privé reconnu par le MDDEFP. Les 4,62 ha de la réserve font partie d'une aire de confinement du cerf de Virginie, sont un lieu d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux, en plus de mettre en valeur une section de la rivière Saint-François où se trouvent des eaux vives. Tout récemment, le nouvel organisme Forêt Hereford inc. a signé une servitude de conservation avec Conservation de la nature Canada sur un terrain d'une superficie de 239 ha qui sera nommé réserve naturelle Neil-et-Louise-Tillotson.

Un des défis importants concerne la réintroduction d'essences longévives sur le territoire forestier estrien (forêt naturelle). Ainsi, en 2003, une étude réalisée pour le compte de l'AMFE²⁶ rejoint cet objectif, et ce, en préconisant l'aménagement du chêne rouge sur les territoires forestiers estriens. En vertu de leurs travaux de recherche, les auteurs de cette étude précisent que cette essence, autrefois abondante en Estrie, a considérablement diminué à la suite de son exploitation. En tenant compte des caractéristiques écologiques du territoire, de la croissance rapide et de la grande valeur marchande de son bois, les auteurs évoquent le potentiel d'établir avec succès le chêne rouge, principalement dans de jeunes friches arborescentes (plantations). Ainsi, compte tenu de la superficie occupée par les friches sur le territoire de la MRC (3 105 ha) et dans une perspective de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie, l'aménagement de cette essence noble (peuplement d'intérêt) mérite, selon nous, une attention particulière. Les peuplements dominés par l'érable à sucre peuvent également être considérés comme

²⁶ Gagnon, D., B. Truax et S. Barrette, 2003. *Aménagement et sylviculture du chêne rouge en Estrie via la connaissance des peuplements naturels.*

peuplement d'intérêt, étant donné l'importance de l'industrie acéricole pour la région de l'Estrie (deuxième région acéricole au Québec en 2007)²⁷.

2.2 Portrait économique

Pour être en mesure de bien identifier les opportunités de mise en valeur de la forêt privée les plus prometteuses, il est essentiel, dans un premier temps, d'établir le portrait économique détaillé d'un propriétaire de boisé privé de la MRC de Coaticook. Pour ce faire, il convient d'établir les sources potentielles de revenus, le profil type d'un propriétaire ainsi que le tissu industriel du territoire.

2.2.1 Sources de revenus d'un propriétaire de boisé privé

Lorsqu'il est question des propriétaires de boisé privé, la première source de revenus qui vient à l'esprit est évidemment les bénéfices liés à la vente de la matière ligneuse (bois de chauffage, bois d'œuvre et de trituration). En réalité, la valeur accordée à un boisé privé peut venir d'une multitude de sources, comme l'indique la figure 5.

Les services commerciaux et les services environnementaux seront davantage abordés dans le portrait des activités liées au milieu forestier. Cette section portera donc davantage sur les revenus potentiels issus des produits forestiers et les autres sources de valorisation (abordées dans le cadre du profil type du propriétaire d'un boisé privé).

Le sondage réalisé en 2012 sur les motivations et les comportements des propriétaires forestiers québécois²⁸ permet, dans un premier temps, d'identifier avec quelle intensité les propriétaires de l'Estrie exercent certaines activités commerciales productrices de biens pouvant générer des revenus. Par exemple, la récolte du bois de chauffage occupe 88 % des propriétaires de l'Estrie alors que ce pourcentage passe à 59 % en ce qui concerne la récolte de bois d'œuvre ou de trituration. D'autre part, les propriétaires forestiers identifient la production de sirop d'érable et la récolte d'autres produits non ligneux comme l'une de leurs motivations, dans des proportions respectives de 29 % et de 15 %. Trois éléments ressortent de ces résultats. Premièrement, comme on pouvait s'y attendre, la production de matière ligneuse est beaucoup plus répandue que la production de bien non ligneux. Deuxièmement, plus de 40 % des propriétaires n'effectuent aucun travail en vue d'approvisionner les entreprises de transformation du bois. Enfin, la récolte de bois de chauffage est sans contredit l'activité principale pratiquée par les propriétaires de boisés privés. Il est à noter que ces premiers constats sont également valides pour l'ensemble du Québec.

²⁷ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, 2011. *Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie*.

²⁸ Côté, M-A., D. Gilbert et S. Nadeau, 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*.

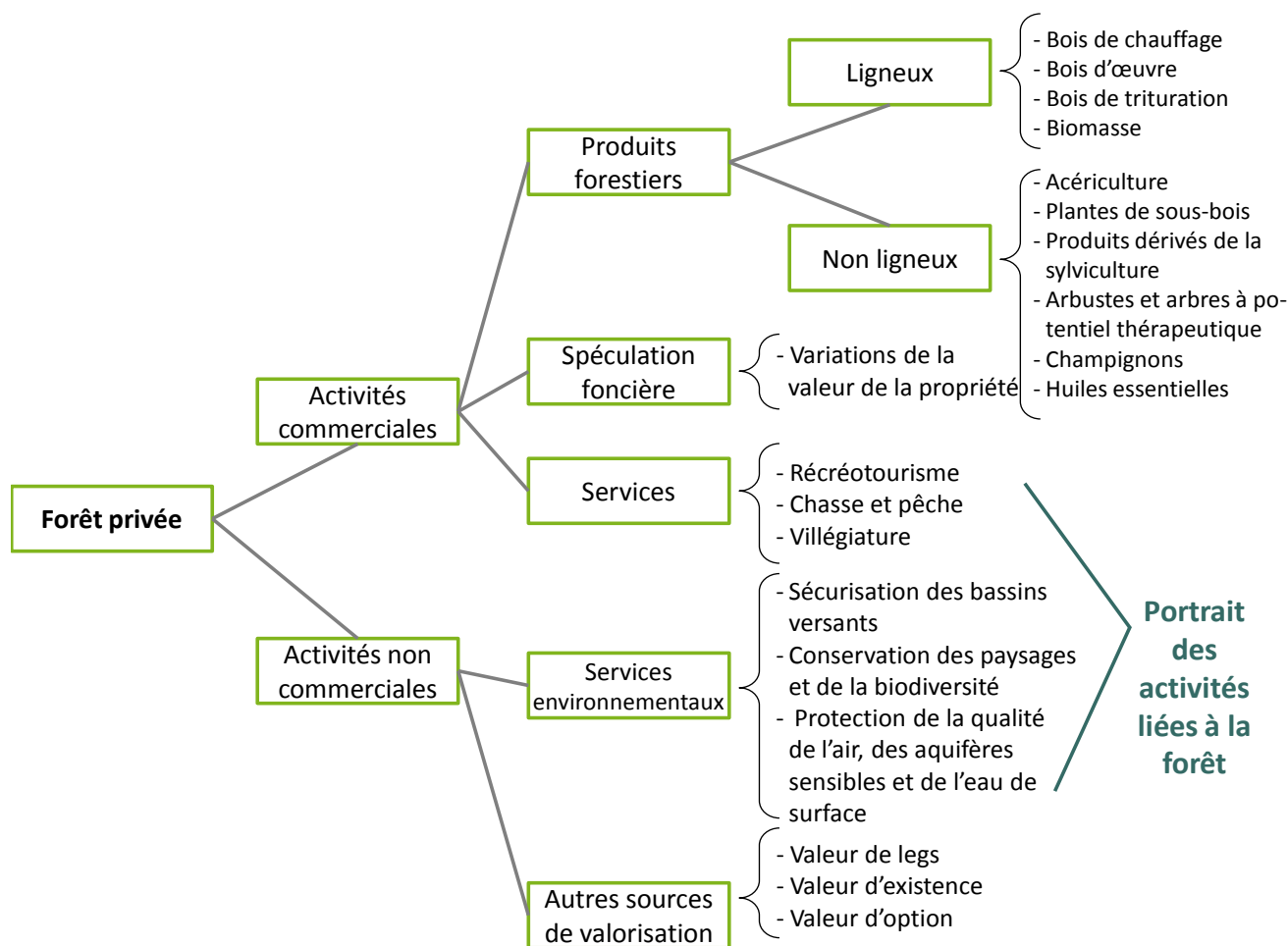
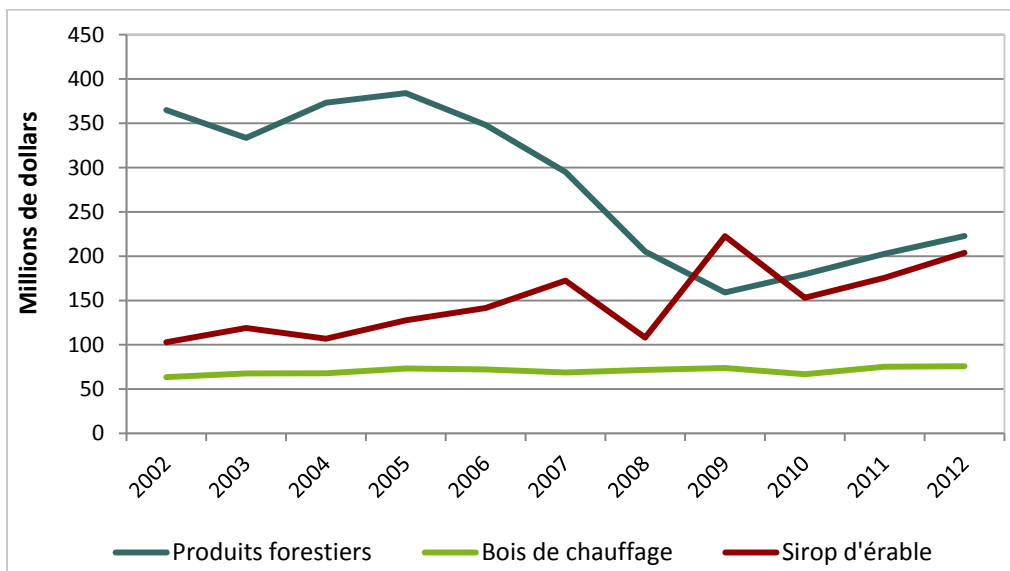


Figure 5 Sources de valeur d'un boisé de la forêt privée

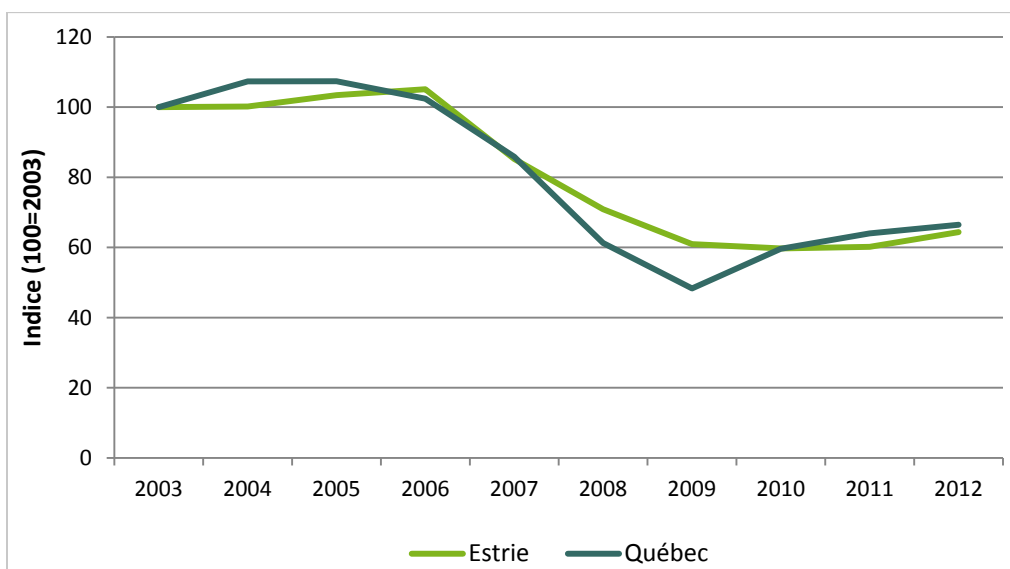
Selon les données de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), la valeur des bois livrés aux usines de produits forestiers provenant de la forêt privée de l'ensemble du Québec était d'environ 220 M\$ en 2012. En comparant la moyenne des cinq dernières années à celle des années précédentes, il ressort que celle-ci représente seulement 55 % du niveau moyen observé entre 2002 et 2007. Bref, les revenus générés par les activités d'approvisionnement des usines de transformation ont diminué de moitié et sont présentement comparables aux revenus provenant de la production de sirop d'érable. Cela s'explique essentiellement par la diminution importante des prix sur les marchés au cours des dernières années, qui s'est accompagnée d'une forte diminution des volumes de bois mis en marché, comme l'indique la figure 7. En 2012, le volume de bois livrés aux usines de transformation par les producteurs forestiers de l'Estrie était d'environ 550 000 m³. Il est estimé qu'approximativement 20 % de ce volume provient de la MRC de Coaticook²⁹.

²⁹ Agence de mise en valeur de la forêt privée en Estrie.



Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

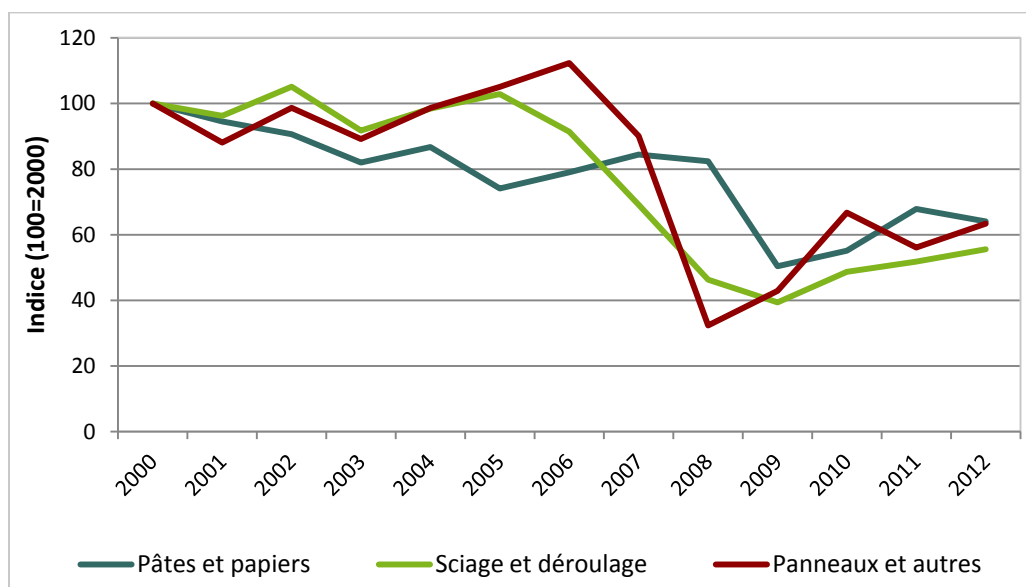
Figure 6 Évolution de la valeur des produits générés par la forêt privée par année au Québec (\$ courants)



Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Figure 7 Indice de l'évolution du volume de bois mis en marché par les producteurs forestiers privés

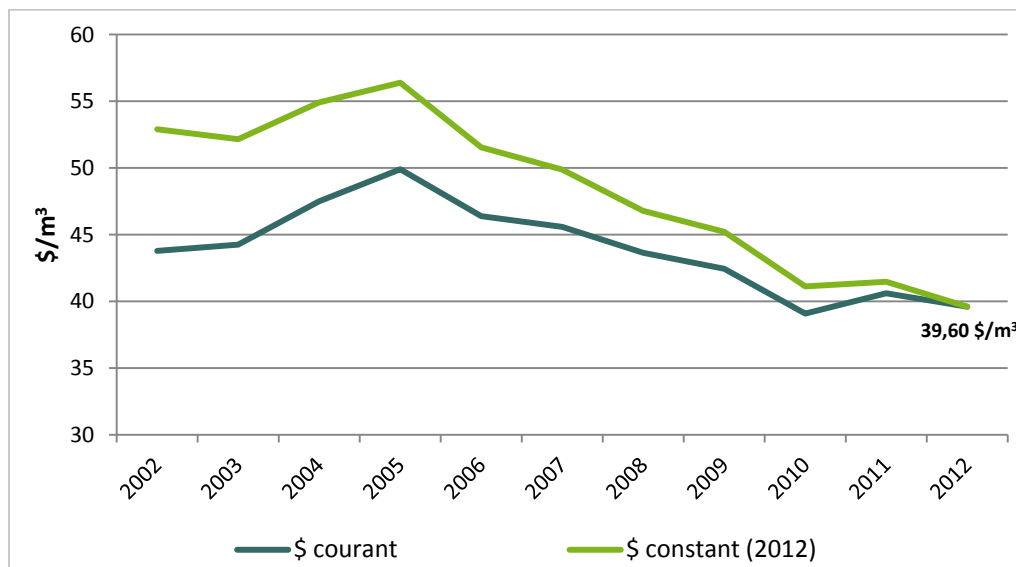
L'industrie forestière a connu une diminution majeure à la suite de la récession de 2008 (figure 6). Si l'industrie du sciage et des panneaux semble en voie de remonter la pente, les pâtes et papiers risquent plutôt de continuer à décroître au cours des prochaines années compte tenu des problèmes structurels qui affectent cette industrie. Bref, au niveau québécois, les preneurs de bois de trituration risquent de se faire rares, ce qui affectera inévitablement les revenus que les producteurs forestiers peuvent tirer de ce produit aux fins de production de pâte. Cependant, la filière énergétique pourrait récupérer une partie de cet espace au fur et à mesure de son développement.



Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Figure 8 Indice de l'évolution des volumes de bois privés livrés aux usines selon l'utilisation (au Québec)

La figure 9 présente l'évolution du prix moyen pondéré payé aux producteurs forestiers pour l'ensemble du Québec. Au cours des dernières années, le prix a diminué d'environ 10 \$/m³, pour s'établir en 2012 à 39,60 \$ (prix bord de route). Ce montant reflète le prix moyen pour le panier de produits moyen au Québec. Il donne une première approximation du revenu potentiel moyen qu'un propriétaire de boisé privé peut espérer lorsqu'il destine son bois à une usine de transformation. Dans le cas de la MRC de Coaticook, le portrait forestier indique une proportion plus importante d'essences feuillues que la moyenne. La question est donc de savoir si cette caractéristique permet d'obtenir un revenu plus ou moins élevé que la moyenne. En fait, tout dépend de la composition du panier de produits issus du peuplement d'un propriétaire. La reprise du marché de l'habitation aux États-Unis fera en sorte que les prix pour le sciage et le déroulage devraient s'apprécier au cours des prochaines années. À l'opposé, les prix pour le bois de trituration devraient continuer de décroître lentement. Ainsi, les revenus potentiels de l'exploitation de la matière ligneuse autre que pour le bois de chauffage sont directement liés à la proportion de bois d'œuvre versus le bois de trituration.



Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Figure 9 Évolution du prix (\$/m³) aux producteurs pour le bois de la forêt privée au Québec (excluant le transport à l'usine)

Bien que le bois de chauffage soit l'activité principale des propriétaires de lots forestiers privés, les revenus qui y sont liés (au Québec) sont bien inférieurs à ceux de l'exploitation forestière destinée à la transformation et à la production de sirop d'érable (voir figure 6). Cela s'explique essentiellement par le faible volume de bois que génère cette activité. Selon les estimations du MRN, le bois de chauffage représente 33 % de la récolte sur forêt privée sur l'ensemble du territoire québécois et 23 % pour ce qui est du territoire de l'Estrie. Si l'on compare la somme reçue par le propriétaire pour ses activités liées au bois de chauffage à celle obtenue pour la récolte de bois d'œuvre et de trituration, la première est plus élevée. En effet, le bois se vend généralement autour de 100 \$ la petite corde³⁰, soit environ 125 \$/m³. Il est toutefois important de souligner que la majeure partie de cette valeur provient du travail effectué pour convertir la ressource en bois de chauffage et non de la matière ligneuse elle-même³¹. De plus, la demande pour le bois de chauffage risque de diminuer au cours des prochaines années, à mesure que les villes règlementeront l'utilisation de ce mode de chauffage afin de limiter les émissions de particules

³⁰ 4x8x16, soit (2,416 ÷ 3) m³

³¹ Il est facile de comprendre que la somme versée au propriétaire serait beaucoup moins importante si le consommateur devait lui-même récolter, scier, fendre, faire sécher et transporter la matière ligneuse.

finer. Pour la MRC de Coaticook, cet effet ne se fera pas sentir avant une dizaine d'année. Cette réduction des volumes devrait normalement entraîner à long terme une baisse des prix de vente, surtout près des marchés urbains, et ainsi une diminution de l'attrait de cette production pour les propriétaires privés, principalement ceux près des localités importantes³². A contrario, une croissance des prix du pétrole et de l'électricité pourrait avoir un effet d'entraînement vers l'usage de cette source d'énergie et favoriser l'installation d'équipements de chauffage très respectueux de l'environnement.

Pour ce qui des revenus provenant des activités acéricoles, la figure 6 indique clairement une progression au cours des dernières années. À tel point qu'ils ont dépassé, en 2009, les revenus des produits forestiers destinés aux usines de transformation. Selon le portrait régional effectué par le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'Estrie représentait, en 2007, la troisième région acéricole du Québec, avec une exploitation de 5,7 millions d'entailles sur une superficie de tout près de 25 000 ha. En termes de revenus, c'est l'équivalent d'environ 30 M\$ qui sont générés annuellement. La MRC de Coaticook participe activement à l'activité acéricole avec plus de 500 000 entailles, pour des revenus d'approximativement 2,3 M\$. Toujours selon les données de 2007, les producteurs acéricoles ont en moyenne 7 660 entailles, et chacune génère un peu plus de 5 \$ de revenus annuellement (brut).

Comme le démontre la figure 5, il existe une panoplie de produits forestiers non ligneux (PFNL) autre que le sirop d'érable. Toutefois, il est particulièrement complexe d'évaluer les revenus auxquels un propriétaire de boisé peut s'attendre puisque, la plupart du temps, la production est artisanale et chaque cas possède ses particularités. L'estimation des revenus potentiels passe donc par une étude de marché spécifique. Selon l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) les productions les plus importantes de la MRC de Coaticook sont la culture de plantes médicinales (20 propriétaires) et la culture de champignons comestibles (10 propriétaires).

Le tableau suivant reprend les éléments présentés précédemment. Afin de comparer correctement les sources de revenus, il est essentiel de séparer les revenus liés à la ressource (la rente du propriétaire) de ceux provenant des activités de transformation de cette ressource (ex. : fendre le bois, faire bouillir l'eau d'érable, etc.). Si un propriétaire de lot privé décide d'effectuer lui-même les activités de transformation, une partie des revenus générés provient alors de l'effort de travail fourni par ce dernier. Pour bien comparer les sources de revenus, il faut donc répondre à la question suivante : quelle rémunération un propriétaire reçoit-il si c'est une tierce partie récolte la matière ligneuse, coupe le bois de chauffage ou produit le sirop d'érable? La dernière colonne du tableau 12 répond à cette question.

³² La réglementation suscite le débat à ce sujet.
<http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201310/19/01-4701370-chauffage-au-bois-a-montreal-linterdiction-va-trop-loin-dit-un-expert.php>

Tableau 12 Résumé des différentes sources de revenus potentielles

Source de revenus	Estimation de la production moyenne		Estimations des revenus potentiels	
	Estrie	MRC de Coaticook	Valeur de vente	Rente du propriétaire
Bois d'œuvre et de trituration	550 000 m ³ ¹	120 000 m ³ ²	40 \$/m ³ ³	Déroulage 60-64 \$/m ³ ⁴ Sciage 10-24 \$/m ³ Trituration 0,4-1,4 \$/m ³ ⁴
Bois de chauffage	200 000 m ³ ⁵	-	100 \$/corde 125 \$/m ³	2,10 \$/m ³ ⁶
Acériculture ⁷	5 700 000 entailles	500 000 entailles	5 \$/entaille	0,35 \$/entaille sur terre publique et 1 \$ à 1,50 \$ sur terre privée ⁸

Bois de trituration = bois pour la préparation de la pâte à papier

¹ Année 2012, FPFQ.

² Moyenne 2006-2010, AMFE.

³ Année 2012, excluant le transport à l'usine. En l'incluant, on obtient plutôt 58 \$/m³ (FPFQ).

⁴ Taux unitaires de la valeur marchande des bois sur pied des forêts du domaine de l'État (Grille de référence 2013-2014 (17 juin 2013)) pour la zone de tarification 551.

⁵ Estimation, Portrait statistique du MRN, édition 2010.

⁶ Taux unitaire applicable pour la récolte sur forêt publique de bois de chauffage à des fins domestiques, Règlement sur les redevances forestières (juillet 2013).

⁷ Année 2007, MAPAQ.

⁸ Taux unitaire applicable pour l'exploitation d'une érablière sur forêt publique, en supposant 250 entailles/ha, Règlement sur les redevances forestières (juillet 2013). Sur forêt privée la valeur d'une entaille est plus élevé, entre 1 \$ et 1,50 \$/entaille.

ABC de la rentabilité d'un boisé privé

La mise en valeur d'un lot forestier, pour commercialiser la production de ce dernier (produits ligneux ou non ligneux) et générer des revenus, n'est pas nécessairement l'objectif de tous les propriétaires. En effet, pour une forte proportion d'entre eux, le fait d'acquérir ou de conserver un boisé privé représente davantage un placement, au même titre que tout autre investissement (immobilier, boursier, etc.). Au cours des 20 à 30 dernières années, la valeur des fonds de terrain a constamment progressé. Dans cette optique, posséder un boisé privé peut être vu comme de la spéculation foncière. Bref, sans même investir un dollar dans des activités productives, il est possible de faire fructifier l'investissement initial.

Toutefois, pour préserver leurs droits, les propriétaires doivent s'acquitter des taxes relatives à leur propriété. Ces dernières ont d'ailleurs considérablement augmenté dans certains secteurs, notamment en raison de la spéculation foncière. Afin de maximiser son placement et de réduire les coûts fixes annuels qu'entraîne le paiement des taxes, le propriétaire peut entreprendre des activités de commercialisation des produits de son lot forestier.

Naturellement, la forêt pousse par elle-même et donc le volume de matière ligneuse croît jusqu'à un certain point. Dans un contexte financier, il s'agit des intérêts sur l'investissement. Afin de profiter de ces intérêts, il est donc nécessaire de procéder à la récolte des arbres matures. La gestion d'un boisé selon un plan d'aménagement permet généralement d'optimiser la croissance forestière et donc de maximiser les intérêts reçus.

Toutefois, les plans d'aménagement impliquent d'investir certaines sommes afin d'effectuer les travaux sylvicoles requis (reboisement, éclaircie précommerciale et commerciale). Il existe souvent une certaine

réticence à entreprendre ces travaux puisque pour plusieurs, le gain supplémentaire (croissance forestière plus importante avec intervention) n'est pas toujours évident et quantifiable, et qu'il ne fait pas toujours le poids face à l'investissement immédiat requis. Mathématiquement, il s'agit d'actualiser les bénéfices futurs en fonction des dépenses actuelles à partir d'un certain taux d'intérêt. Les individus les plus préoccupés par leurs revenus à long terme ont par défaut un taux d'intérêt plus faible. Ils sont donc plus propices à effectuer des travaux d'aménagement. Le raisonnement inverse s'applique pour les individus exigeants un taux d'intérêt élevé³³. Bref, uniquement du point de vue financier, la décision d'effectuer des travaux ou non varie selon les préférences des différents propriétaires.

L'évaluation du rendement financier des opérations forestières nécessite également de s'attarder sur les coûts, et non seulement les bénéfices. Par exemple, le choix d'acquérir des équipements versus le recours à la sous-traitance est une des pistes à analyser lorsque propriétaire cherche à minimiser ces coûts. De plus, il existe certains programmes gouvernementaux qui permettent de réduire considérablement les coûts d'exécution des travaux sylvicoles. Dans cette perspective, il peut devenir alors plus avantageux de les réaliser soi-même.

Enfin, au-delà de la simple analyse financière, il existe une multitude d'éléments à considérer dans la décision d'un propriétaire d'exploiter ou non la ressource ligneuse de sa propriété et d'effectuer ou non l'ensemble des travaux sylvicoles prescrits. Pour certains, la possibilité d'investir temps et argent dans d'autres domaines s'avère plus intéressante (coût d'option), alors que pour d'autres, les externalités négatives de l'exploitation forestière sont trop importantes (altération d'habitats fauniques, incompatibilité avec certaines autres activités, etc.). La section suivante dresse un portrait des propriétaires privés qui permet de mieux évaluer l'ampleur de ces éléments plus difficilement quantifiables.

2.2.2 Profil type des propriétaires privés

En 2012, un sondage téléphonique auprès de 2 215 propriétaires forestiers répartis sur l'ensemble du Québec a permis de dresser le profil de ces derniers, par région administrative, et d'identifier leurs motivations et comportements en ce qui concerne l'exploitation de leur lot. Bien que les résultats soient présentés à l'échelle régionale (ex. : région de l'Estrie), ils peuvent, selon nous, s'appliquer également au niveau de la MRC de Coaticook. Ainsi, l'ensemble des informations présentées dans cette section découle de cet exercice³⁴.

Tout d'abord, il convient de décrire le portrait socioéconomique des propriétaires. Comme l'indique le tableau 13, les propriétaires de boisés privés sont majoritairement des hommes assez âgés dont le revenu est plutôt confortable. En Estrie, 50 % des propriétaires possèdent des lots inférieurs à 42 ha et 15 %, des lots de 4 à 20 ha. Au Québec, lors des 5 dernières années, 54 % des détenteurs de lots privés ont récolté moins de 25 m³. Bref, seulement à partir de ces statistiques descriptives, il est déjà possible

³³ Valeurs des travaux sylvicoles = $\left[\Delta \text{ du volume ligneux} \times \left(\frac{1}{(1+i)^t} \right) \right] - [\sum \text{Dépenses liées aux travaux}]$,

où i = taux d'intérêt de l'individu et t = nombre d'années avant de pouvoir bénéficier du gain en volume. Lorsque « i » augmente, cela réduit la valeur accordée aux travaux et vice versa.

³⁴ Côté, M.-A., D. Gilbert et S. Nadeau, 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*.

d'identifier que l'exploitation des ressources ligneuses dans l'optique de dégager des revenus ne semble pas être la motivation première des propriétaires de forêts privées du Québec, compte tenu des faibles volumes mis en marché. Néanmoins, il reste qu'une augmentation des prix s'accompagne généralement d'un accroissement des volumes mis en marché.

Tableau 13 Caractéristiques des propriétaires de forêt privée au Québec et en Estrie

Caractéristiques	Estrie	Québec
Homme	89 %	88 %
55 ans et plus	64 %	60 %
Retraité	34 %	33 %
Niveau d'étude : secondaire	71 %	61 %
Revenus familiaux : + de 80 000 \$	61 %	54 %
Superficie forestière médiane	42 ha	-
Proportion de propriétaires dont le volume récolté lors de la dernière année est < 25 m ³	-	82 %

Les différentes recherches ont permis d'établir qu'il existe deux types de motivations qui influencent la décision d'aménager ou non la forêt :

- **Motivation interne** : provient des valeurs personnelles et familiales du détenteur du boisé privé, de ses intérêts, ses préoccupations, ses origines et des connaissances qu'il détient. Peu importe la conjoncture et les revenus qu'il pourrait tirer de l'exploitation de la matière ligneuse, un propriétaire dont les motivations internes ne le poussent pas vers l'aménagement risque très peu de changer d'avis.
- **Motivation externe** : provient de l'opportunité de dégager des revenus. Le niveau de motivation peut donc être affecté par les programmes gouvernementaux, les avantages fiscaux et évidemment la conjoncture économique (prix de vente).

En résumé, on peut établir que les motivations internes sont celles qui enclenchent les travaux d'aménagement alors que les motivations externes expriment davantage l'étendue des travaux et le calendrier d'exécution. Une conjoncture favorable aura donc pour effet d'augmenter la production chez les propriétaires qui effectuent déjà des travaux. Toutefois, pour aller chercher les producteurs inactifs, il faut davantage qu'un appel de prix de la part des marchés.

Les résultats du sondage démontrent clairement que les revenus liés aux opérations forestières ne sont pas le facteur principal dans le choix de posséder un lot boisé. Seulement 42 % des répondants de la région de l'Estrie ont indiqué « générer un revenu d'appoint » dans la liste de leurs motivations (33 % pour l'ensemble du Québec). Une partie de l'explication se trouve probablement dans le fait que les revenus ainsi générés sont souvent assez marginaux. En effet, la figure 10 montre que dans 85 % des cas les bénéfices provenant de la forêt représentent moins de 10 % du revenu familial. La proportion de propriétaires qui ne dégagent aucun gain monétaire de la forêt est de 60 % en Estrie et de 70 % au Québec.

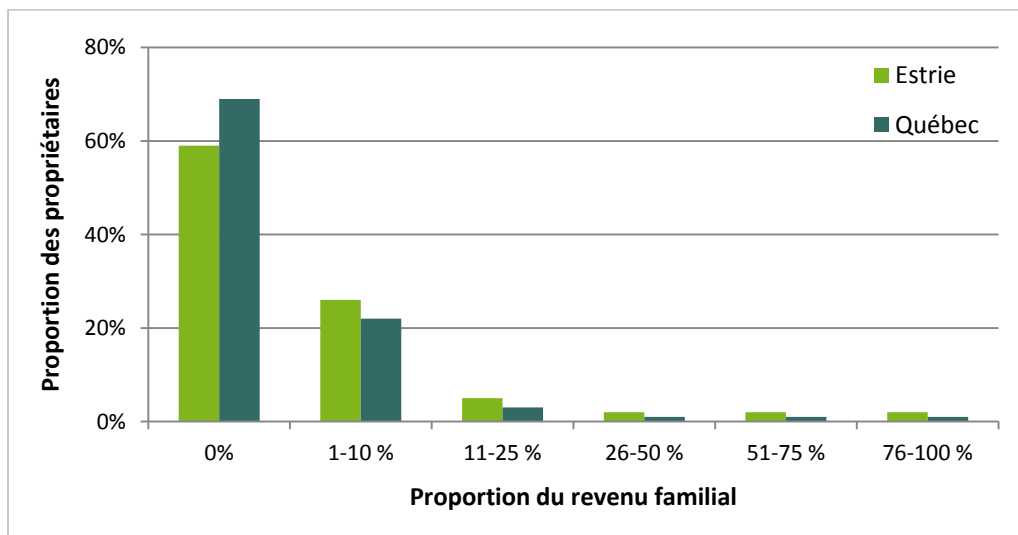


Figure 10 Proportion du revenu familial (avant impôt) provenant de la forêt

Les principales motivations qui justifient la possession d'un boisé privé sont (par ordre d'importance) :

- | | |
|--|--|
| 1) Plaisir de posséder un milieu naturel | 7) Approvisionner l'industrie de la transformation du bois |
| 2) Plaisir d'aménager une forêt | 8) Chasse et pêche |
| 3) Récolter du bois de chauffage | 9) Générer un revenu d'appoint |
| 4) Donner en héritage | 10) Produire du sirop d'érable |
| 5) Activités familiales | 11) Récolter des PFNL |
| 6) Fonds de retraite | |

Clairement, il ressort que la valeur accordée à la forêt provient non seulement des activités commerciales (valeur d'usage), mais également en grande partie des autres sources de valorisation telles que la valeur d'existence (bénéfices liés au plaisir de savoir que certains écosystèmes sont préservés), la valeur de legs (reflète l'utilité issue du fait que les générations futures pourront bénéficier de tous les avantages liés au fait d'être propriétaire d'une portion de forêt) et la valeur d'option (bénéfices liés au fait de savoir qu'on peut utiliser la ressource en cas de besoin (prime d'assurance)).

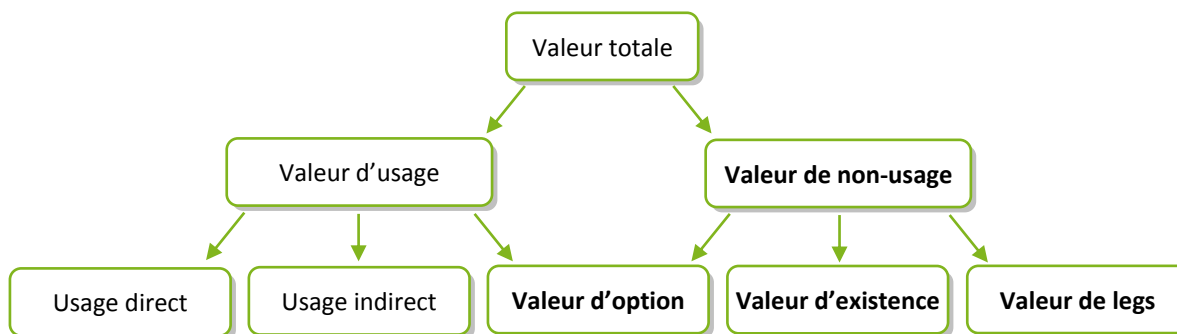


Figure 11 Schéma des différentes composantes de la valeur attribuable à un boisé privé

Un autre élément intéressant qui émane du sondage provient des motivations des propriétaires qui effectuent présentement des travaux de récolte. Les premières raisons évoquées sont d'améliorer la condition de la forêt (récupérer les arbres dépérissants, arbres à maturité) et le plaisir de travailler en forêt. Dans cette optique, les activités de récolte s'apparentent donc davantage à un passe-temps ou un loisir. Viennent ensuite les besoins de bois de chauffage (77 % des répondants), l'amélioration des habitats fauniques (57 %) et enfin, les revenus obtenus pour le bois (31 %). À l'opposé, les propriétaires qui n'ont pas aménagé leurs boisés au cours des dernières années identifient le manque de temps, la non-rentabilité des activités et le fait que l'aménagement n'est pas un de leur objectif comme raisons pour leur inactivité.

Enfin, lorsqu'interrogés sur les conditions qui pourraient les mener à augmenter leur production de matière ligneuse, la plupart des réponses données par les propriétaires de boisés privés concernent l'aspect monétaire (meilleur prix, réduction de la taxe foncière, subventions). Parmi les autres éléments mentionnés, notons : l'assurance que le travail en forêt sera bien fait, de meilleures connaissances, du soutien pour la vente et l'assouplissement des réglementations municipales. Il existe déjà un certain nombre de programmes de soutien financier et technique. Ceux qui ne les utilisent pas mentionnent majoritairement qu'ils préfèrent faire les choses à leur manière et être les seuls à décider.

2.2.3 Tissu industriel

L'identification du tissu industriel qui entoure la forêt privée de la MRC de Coaticook est un élément important du portrait économique. Pour y arriver, il est indispensable d'inclure à l'analyse les autres MRC de l'Estrie, puisque les entreprises qui s'y trouvent font partie intégrante de la chaîne de valeur. L'idée générale est d'établir la position qu'occupe la MRC de Coaticook dans le schéma d'approvisionnement des principales entreprises.

Produits forestiers ligneux

Selon les plus récentes données du MRN³⁵, les usines de l'Estrie peuvent consommer jusqu'à 6,7 Mm³ annuellement (bois ronds, copeaux, sciures, rabotures, écorces, et ce, toutes essences confondues). La proportion de ce volume provenant des essences feuillues est de 44,4 % alors que ce pourcentage est de seulement 22,7 % pour l'ensemble du Québec. Puisque les propriétaires de forêt privée produisent généralement du bois rond, il est plus intéressant de se consacrer uniquement sur ce produit. En 2008³⁶, 43,8 % de la consommation des entreprises de l'Estrie provenait du bois rond contre 56,2 % pour les résidus de transformation. La figure suivante indique la provenance du bois rond selon l'essence. Il en ressort qu'une partie significative de l'approvisionnement provient de l'extérieur du Québec, principalement des États du nord-est des États-Unis. Cela s'explique notamment par la dimension et la qualité supérieure des tiges américaines. Bref, pour être en mesure de rapatrier une part de l'approvisionnement qui se fait aux États-Unis, il est essentiel que les forêts privées de l'Estrie poursuivent leurs efforts d'amélioration de la qualité des tiges. Le rapport du CRRNT mentionne

³⁵ *Répertoire des usines de transformation primaire du bois* (édition de juillet 2013).

³⁶ Selon le portrait de l'industrie forestière réalisé par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie (CRRNTE).

d'ailleurs qu'en 2006, 25 % du bois rond consommé par les usines de l'Estrie provenait des forêts privées de la région, alors que la capacité théorique serait autour de 60 %.

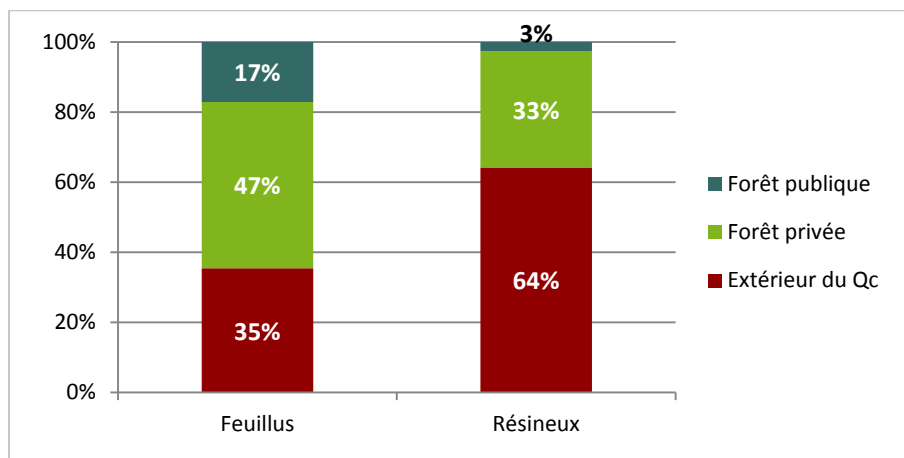


Figure 12 Provenance du bois rond consommé par l'industrie de la transformation primaire de l'Estrie en 2008

Le tableau 14 présente le portrait des industries de l'Estrie et de la MRC de Coaticook. Notons tout d'abord l'importance dans la région et la MRC de l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois, qui accapare respectivement 51,4 % et 72,9 %³⁷ de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la région ait développé un créneau d'excellence dans la transformation du bois d'apparences et composites. La MRC de Coaticook est d'ailleurs particulièrement active dans ce créneau puisque les trois plus grands employeurs liés à l'industrie forestière de la MRC sont des fabricants de meubles et une scierie de feuillus durs³⁸:

- **Groupe Cabico inc. (Cuisine Frontière)** (Coaticook, 243 employés) : fabrication d'armoires et de comptoirs en bois
- **Les Industries de la Rive Sud Itée (Meubles South Shore)** (Coaticook, 140 employés) : fabrication d'autres meubles de maison en bois
- **JM Champeau** (Saint-Malo, 120 employés) : scieries de feuillus durs

En Estrie, les usines de sciage et de panneaux représentent 47 % de la consommation primaire de matière ligneuse contre 97 % dans la MRC de Coaticook. Cela s'explique par l'importance de l'industrie des pâtes et papiers dans les autres MRC de la région. Comme l'indique le tableau 14, cette industrie consomme davantage d'essences feuillues (65 %) que d'essences résineuses (35 %)³⁹. En termes

³⁷ Dans le tableau 13, la 2^e et 3^e transformation correspond aux secteurs SCIAN 3219 (Fabrication d'autres produits en bois) et 337 (Fabrication de meubles et de produits connexes).

³⁸ Dans le tableau 13, la 2^e et 3^e transformation correspond aux secteurs SCIAN 3219 (Fabrication d'autres produits en bois) et 337 (Fabrication de meubles et de produits connexes).

³⁹ En Estrie, le secteur des pâtes et papiers (322) consomment 46,9 % des volumes ligneux (16,6 % résineux +30,3 % feuillus). Individuellement ce secteur consomme donc 65 % d'essences feuillues (30,3 % ÷ 46,9 % = 65 %).

d'emplois par entreprise, les pâtes et papiers sont dans une classe à part, avec un ratio avoisinant les 200 employés/entreprise, comparativement à un ratio de 40/1 pour l'industrie du sciage et des panneaux et de 30/1 dans les autres secteurs.

Fait intéressant, les entreprises de l'industrie du sciage qui consomment des essences feuillues représentent une plus grande proportion dans la MRC de Coaticook (40,8 %) que dans le reste de la région (11 %). Toutefois, la consommation de feuillus de la MRC ne représente qu'environ 4 % de toute la consommation de l'Estrie. Les plus grands consommateurs de feuillus sont, par ordre d'importance :

- **Domtar** (Windsor, 1,6 Mm³ feuillus) : pâtes et papiers + cogénération
- **Tafisa Canada inc.** (Lac-Mégantic, 0,37 Mm³ feuillus) : panneaux agglomérés
- **Granules combustibles Énergex inc.** (Lac-Mégantic, 0,25 Mm³ feuillus) : granules

Tableau 14 Proportion des entreprises, des employés et de la consommation selon le type d'entreprise pour l'Estrie et la MRC de Coaticook

Région	Classification des entreprises (SCIAN)	Entreprises		Employés		Consommation*	
		Nb	%	Nb	%	Résineux	Feuillus
Estrie	1153 – Soutien à la foresterie	2	1,2	48	0,7	0,0 %	0,0 %
	3211, 3212 – Scieries et panneaux	37	22,3	1 454	21,8	35,9 %	11,0 %
	322 – Pâtes et papiers	9	5,4	1 737	26,0	16,6 %	30,3 %
	3219, 337 – Menuiserie, portes et fenêtres, meubles, etc.	118	71,1	3 432	51,4	3,1 %	3,1 %
	Total	166	100,0	6 671	100,0	100,0 %	
MRC de Coaticook	1153 – Soutien à la foresterie	1	5,0	32	3,1	0,0 %	0,0 %
	3211, 3212 – Scieries et panneaux	7	35,0	244	24,0	56,3 %	40,8 %
	322 – Pâtes et papiers	0	0,0	0	0,0	0,0 %	0,0 %
	3219, 337 – Menuiserie, portes et fenêtres, meubles, etc.	12	60,0	741	72,9	1,0 %	2,0 %
	Total	20	100,0	1 017	100,0	100,0 %	

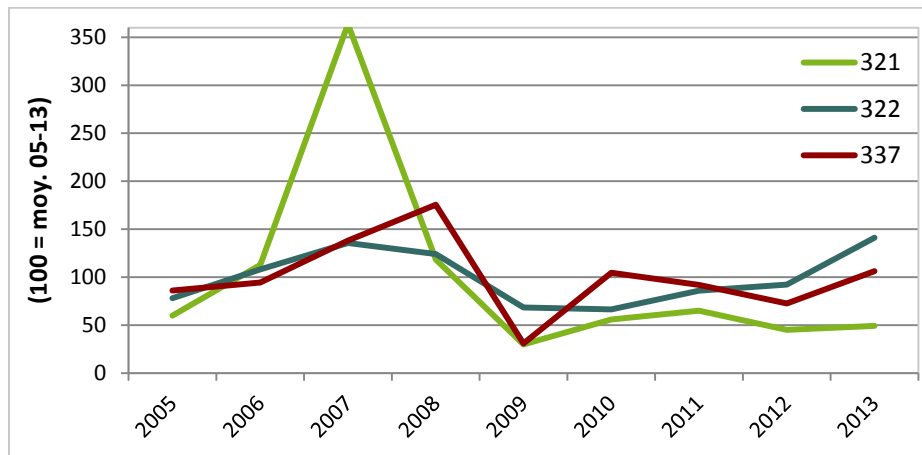
* La consommation inclut les volumes de bois ronds et de résidus de transformation (copeaux, sciures, etc.) comme indiqué dans le répertoire des usines de transformation primaire.

ICRIQ et MRN, 2013, compilation Groupe DDM.

Dans une autre optique, il est intéressant d'analyser l'évolution des investissements en Estrie dans les différents secteurs de l'industrie forestière (figure 13). Il en ressort que depuis les investissements massifs réalisés en 2007 dans le cadre du programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF), l'industrie du sciage (321) investit plus faiblement dans ses immobilisations. Pourtant, lors de l'enquête réalisée par le Groupe DDM⁴⁰, 84 % des établissements sondés affirmaient que leurs équipements de production

⁴⁰ Del Degan, Massé et Associés inc., 2011. *Diagnostic concernant la main-d'œuvre du secteur forestier – Région Estrie.*

devaient être modernisés. Pour ce qui est des deux autres secteurs, les investissements des pâtes et papiers (322) et de la fabrication de meubles et de produits connexes (337) sont en progression depuis 2009. Enfin, en 2013, la proportion des dépenses en immobilisation prévues des trois secteurs – 321, 322 et 337 – représente respectivement 26,3 %, 67,4 % et 6,3 %. Bref, les sommes investis par le secteur des pâtes et papiers (67,4 %) supplantent aisément celles des deux autres secteurs.



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) et CRRNT

Figure 13 Indice de l'évolution des dépenses en immobilisation par secteur SCIAN en Estrie

Finalement, parmi les problématiques soulevées par le portrait de l'industrie réalisé par le CRRNT, il est intéressant de relever le manque de cohésion entre la 1^{re} et la 2^e-3^e transformation ainsi que les besoins en certification. En effet, de plus en plus de marchés exigent que les produits forestiers proviennent de forêts gérées de façon durable, ce qui nécessite une certaine traçabilité de l'approvisionnement. Au niveau de la 1^{re} transformation, si les forêts du nord-est des États-Unis permettent aux industriels d'avoir accès à une offre de matière ligneuse bonifiée (en volume et en qualité), celle-ci est soumise aux fluctuations du taux de change et à la réglementation sur les échanges commerciaux entre les deux pays.

Produits forestiers non ligneux

Il est plus difficile d'identifier les entreprises gravitant autour des produits forestiers non ligneux compte tenu de leur petite taille et puisque dans certains cas, les PFNL ne représentent qu'une faible partie du chiffre d'affaires. Il est néanmoins possible de présenter certaines données, notamment en ce qui a trait à l'acériculture. En 2007, l'Estrie comptait 802 exploitations acéricoles déclarées, situées essentiellement dans la MRC du Granit (54 %), suivie de la MRC de Coaticook (13 %)⁴¹. Le nombre moyen d'entailles était de 7 400 par acériculteur. Du côté de la transformation des produits de l'érable⁴², la région comptait, en 2006, 31 entreprises de transformation des produits de l'érable⁴³. La majorité des entreprises (87 %)

⁴¹ CRRNTE, 2010. *Portrait et enjeux du milieu forestier et de la forêt privée de l'Estrie*.

⁴² Un transformateur change la nature du produit (par exemple, il transforme le sirop en beurre d'érable ou en vinaigrette) et vend (au moins en partie) à un autre détaillant (vente en gros) les produits fabriqués.

⁴³ MAPAQ. *Profil de la transformation estrienne*.

emploient moins de 10 employés permanents et 65 % ont un chiffre d'affaires de moins de 100 000 \$. Un peu plus du quart des entreprises (7/31) sont situées dans la MRC de Coaticook, ce qui en fait l'une des MRC les plus actives dans la transformation des produits de l'érable avec la MRC du Val-Saint-François et celle du Haut-Saint-François. Les revenus issus de l'acériculture (sirop et produits transformés) se chiffraient en 2007 à 30 M\$ pour la région de l'Estrie, soit environ 40 000 \$ par producteur. Au cours des dernières années, le nombre d'acériculteurs a diminué, mais le nombre d'entailles a pour sa part connu une augmentation significative.

Pour ce qui est des autres PFNL, il n'existe pas réellement de statistiques. Le tableau 15 regroupe les principales entreprises actives dans leurs domaines respectifs.

Tableau 15 Principales entreprises dans le secteur des PFNL en Estrie

Secteur PFNL	Entreprises	Ville	Employés
Plantes médicinales et comestibles	Coop. La clé des champs	Saint-Camille	5 - 19
	Ginseng Boréal	Melbourne	-
	Mycoflor inc.	Stanstead	-
Cueillette et culture de champignons	Produits indigènes	Danville	-
	L'ardoisière aux champignons	Kingsbury	-
	Aux Champs-Mignons	Magog	
Huiles essentielles et extraits de végétaux	Naturessence	Danville	-
	Cedarome Canada inc.	Stratford	5 - 19
	Huiles essentielles Alain Proteau	Saint-Sébastien	1
Colliers de noisetier	Pur Noisetier	Sherbrooke	50 - 99
Services-conseils en agroforesterie et PFNL	Coop. La clé des champs	Saint-Camille	5 - 19
	Coop. Cultur'Innov	Saint-Camille	-

Source : CRRNT, Emploi-Québec

Biomasse forestière

La région de l'Estrie présente des volumes intéressants de biomasse forestière qui peuvent contribuer au développement de cette filière, plus particulièrement aux projets de chaufferie. À cet effet, la biomasse potentielle issue de la récolte sur forêt privée, c'est-à-dire la biomasse résiduelle, est estimée pour l'année 2012 à près de 188 100 tonnes métriques anhydres (tma), dont 64 % est en provenance d'essences feuillues et 36 % d'essences résineuses. À ce volume peuvent s'ajouter près de 16 400 tma issues d'essences feuillues qui à l'heure actuelle n'ont pas de preneurs. Au total, près de 204 500 tma de biomasse sont disponibles dans la région de l'Estrie, dont 23 100 tma, soit le 11 %, en provenance de la MRC de Coaticook.⁴⁴

⁴⁴ Consortium DDM-ÉcoRessources, 2012. *Inventaire régionalisé des biomasses exploitables pour la production de bioénergies au Québec.*

2.3 Portrait des activités liées aux ressources forestières

Le portrait économique précisé à la section précédente (section 2.2) s'articule principalement autour des activités productives commerciales qu'un propriétaire de boisé privé peut entreprendre. La présente section, quant à elle, expose le portrait des activités associées aux ressources forestières. Plus précisément, les éléments abordés décrivent davantage les services, lucratifs ou non, qu'offre le milieu forestier de la MRC de Coaticook. L'objectif est donc, dans un premier temps, de décrire la situation du territoire, en termes d'activités récréotouristiques, de chasse et pêche et de villégiature. Puis, en second lieu, de présenter comment un boisé privé s'intègre dans ces différentes facettes. Enfin, il convient également d'aborder les services environnementaux que procure la forêt. Ceux-ci sont une source de valorisation pour le détenteur d'une superficie forestière, mais aussi pour l'ensemble de la population qui en bénéficie parallèlement.

2.3.1 Activités fauniques, récréotouristiques et de villégiature

Activités fauniques

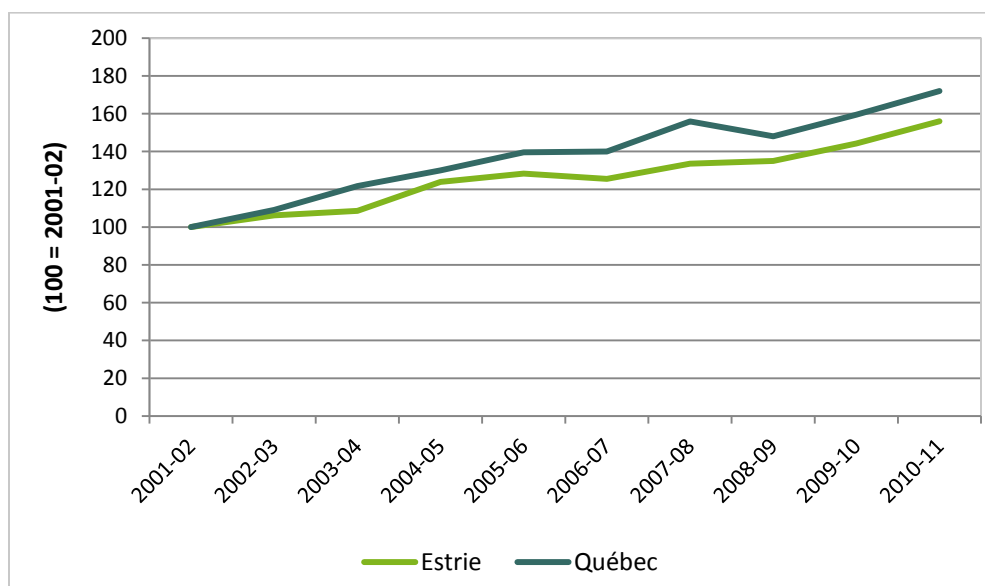
La forêt, qu'elle soit privée ou publique, est un vecteur important dans la pratique de plusieurs activités. Si la chasse implique généralement de se retrouver au cœur de la forêt et donc d'en profiter directement, d'autres activités en retirent également des bénéfices, même si ceux-ci sont plus indirects. Par exemple, la pêche se déroule inévitablement sur un cours d'eau. Toutefois, la pratique de ce sport est beaucoup plus agréable dans un cadre naturel, où la forêt domine les environs du point d'eau. Puisque la forêt privée de l'Estrie occupe 91 % du territoire forestier de la région. La pratique de la chasse et de la pêche est directement liée aux propriétaires de boisés privés.

Selon les plus récents chiffres du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), l'Estrie compte tout près de 20 000 chasseurs et plus de 25 000 pêcheurs, qui dépensent respectivement 614 \$ et 1 555 \$ annuellement pour leurs activités. En termes de prélèvement, la région estrienne et ses environs (zones de chasse 4, 5 et 6) ont connu en 2012 une récolte de 17 758 cerfs de Virginie, 625 orignaux, 190 ours noirs et 1 039 dindons. À eux seuls, la chasse et la pêche génèrent 535 emplois, dont plus de 22 % sont liés au tourisme. C'est la pêche qui représente l'activité dominante, puisque les dépenses des pêcheurs représentent 77,5 % des dépenses réalisées au Québec par les chasseurs et pêcheurs de l'Estrie. Bref, les activités à caractère faunique contribuent activement à l'économie de la région. D'ailleurs, 58 % des propriétaires de l'Estrie mentionnent la chasse ou la pêche parmi leurs motivations de posséder un lot boisé. Plus encore, toujours selon le sondage réalisé par la FPFQ, 12 % des propriétaires forestiers prévoient maintenir ou signer un bail avec un chasseur au cours des 5 prochaines années. La MRC de Coaticook offre également aux visiteurs un circuit ornithologique composé de 11 sites bien documentés d'observation des oiseaux de la région⁴⁵.

⁴⁵ CLD de la MRC de Coaticook. *PALÉE 2007-2010*

Activités récréotouristiques

L'Estrie compte trois pourvoires membres de la Fédération des pourvoires du Québec, deux zecs et trois parcs nationaux : Mont-Orford, Mont-Mégantic et Frontenac. En termes d'achalandage, les trois parcs nationaux dénombraient en 2010-2011 près de 650 000 visiteurs annuellement. Le plus populaire est celui du Mont-Orford avec 72,4 % des visites. Au cours des 10 dernières années, le nombre de visiteurs a augmenté de plus de 50 %, et ce, autant en Estrie que pour l'ensemble du Québec (figure 14). De même, le nombre d'emplacements occupés par des campeurs a également progressé de 10 % dans les Cantons-de-l'Est entre 2006 et 2010. Bref, il existe une forte tendance à la hausse dans le secteur des activités récréotouristiques et de plein air. La MRC de Coaticook offre elle-même un potentiel intéressant pour les amateurs de plein air. Des sites, comme le parc de la Gorge-de-Coaticook et le parc du Mont-Baldwin, offrent différentes activités de plein air aux visiteurs. Le parc de la Gorge-de-Coaticook a connu en 2010 un record d'achalandage avec près de 65 900 visiteurs. Le mont Hereford offre des sentiers pédestres et de vélo de montagne balisés uniques, en plus de points de vue remarquables. Les visiteurs y ont l'occasion de pratiquer la chasse, la pêche, l'ornithologie et de découvrir le tissu particulier de la forêt feuillue du sud du Québec.



Source : SÉPAQ

Figure 14 Indice de l'évolution des visites dans les parcs nationaux de l'Estrie et du Québec

En ce qui concerne les retombées économiques des activités de plein air, elles sont d'une envergure tout aussi importante que celles des activités fauniques. Ainsi, l'Estrie regroupe 90 000 adeptes de plein air et 50 000 individus⁴⁶ qui effectuent des déplacements d'intérêt faunique. Ceux-ci dépensent au total plus de 57 M\$ au Québec lors de leurs activités, soit environ 500 \$ par individu⁴⁷. Selon le PRDIRT de l'Estrie,

⁴⁶ Une personne peut pratiquer une ou plusieurs activités, il n'est donc pas recommandé d'additionner les deux groupes.

⁴⁷ MDDEFP. *La faune et la nature, ça compte.*

des retombées de 25 M\$ sont attribuables uniquement à la randonnée pédestre. Bien que les principaux projets aient lieu sur le territoire public (parcs nationaux, boisés municipaux), certaines initiatives ont également lieu sur tenure privée (notamment Forêt Hereford inc.). Enfin, les espaces naturels qu'offrent les forêts privées ainsi que l'impact sur le paysage de ces dernières font des boisés privés un acteur incontournable du secteur récréotouristique.

Villégiature et préservation des paysages

Les activités fauniques et récréotouristiques qu'offrent la région de l'Estrie et la MRC de Coaticook amènent plusieurs individus à acquérir une habitation secondaire afin de bénéficier du cadre naturel qui leur est offert. Les chalets et maisons de villégiature sont nombreux en Estrie avec tout près de 12 000 habitations. Toutefois, seulement 4,4 % de celles-ci sont situées dans la MRC de Coaticook. La plupart se trouvent dans la MRC de Memphrémagog (53,2 %) et la valeur imposable moyenne des chalets est de 256 000 \$ en Estrie, comparativement à 105 000 \$ dans la MRC de Coaticook. Au cours des cinq dernières années, le nombre de villégiateurs dans la MRC de Coaticook a diminué de 4,9 %, alors que la valeur des habitations s'est appréciée de 40 %, soit 20 % de plus que pour l'ensemble de la région⁴⁸.

Puisque ces habitations sont souvent situées sur un terrain privé, près de cours d'eau, le lien à faire avec les forêts privées n'est pas toujours évident. Toutefois, les boisés privés ont bel et bien un impact important sur la villégiature, au même titre que sur les activités fauniques et récréotouristiques. L'étude sur la caractérisation et l'évaluation des paysages de la MRC de Coaticook met en évidence le rôle important de la forêt dans l'appréciation du cadre naturel faite par les villégiateurs. Parmi les enjeux soulevés par ce rapport, la préservation du caractère naturel des versants boisés perceptibles à partir des lacs, en est un de premier plan. De bonnes pratiques sylvicoles, comme la coupe de jardinage, sont donc recommandées afin d'éviter toutes trouées qui résulteraient d'une coupe à blanc. Les zones sensibles identifiées pour la MRC de Coaticook englobent les environs des lacs Wallace, Lyster, Petit Baldwin et Lindsay, les crêtes et versants principaux des monts Hereford, Pinnacle, Barnston et de la vallée de la rivière Coaticook.

En ce qui concerne l'offre en hébergement, la MRC compte pour 11 % de l'offre de la région de l'Estrie, avec 947 unités réparties en 33 établissements, dont 9 gîtes touristiques, 14 résidences de tourisme, 3 établissements hôteliers, 2 centres de vacances et 5 sites de camping. Il est à noter que cette offre est en baisse de 27 % depuis 2005⁴⁹.

Si la gestion des forêts privées a un impact direct sur la qualité visuelle des paysages de l'Estrie, elle influence également la qualité des parcours de randonnée, l'appréciation par les résidents de leur milieu de vie. La gestion forestière joue également un rôle non négligeable dans la préservation du caractère identitaire anglo-saxon propre aux Cantons-de-l'Est. Dans cette optique, l'harmonisation des activités forestières et l'identification des superficies maximales de déboisement sont essentielles au bon développement des activités récréotouristiques et à l'expansion domiciliaire. Parmi, les outils permettant d'atteindre ces objectifs, l'étude sur les paysages de la MRC de Coaticook retient la planification des interventions forestières à l'aide de l'approche de la capacité d'absorption visuelle

⁴⁸ Source : ISQ

⁴⁹ *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2011-2015*

(CAV). Celle-ci permet d'établir le niveau de perceptibilité des opérations forestières en fonction de l'inclinaison (pourcentage de pente), de l'essence des arbres et de la maturité du peuplement, et ainsi, d'atténuer leur impact visuel.

2.3.2 Services environnementaux

La forêt, qu'elle soit privée ou publique, fournit d'innombrables services qui sont difficilement monnayables et dont la valeur est difficile à établir (bénéfices intangibles). Il n'en reste pas moins qu'elle contribue tous les jours à assainir l'air ambiant, à sécuriser les bassins versants et à offrir un écosystème où la faune et la flore peuvent se développer. Tous ces services permettent de bonifier la qualité de vie dans la MRC de Coaticook. D'ailleurs, la préservation de la qualité de l'eau est l'un des enjeux importants de la région puisque 94 % de la population est desservie par de l'eau souterraine. La préservation de la qualité et de la quantité d'eau est donc essentielle et les forêts y jouent un rôle de première importance. L'aménagement de la forêt privée représente donc un défi pour leurs propriétaires, mais également pour l'ensemble de la communauté avoisinante.

2.4 Gouvernance, portrait règlementaire et programmes d'aide

La présente section fait état de la gouvernance (rôle des intervenants régionaux), des lois et règlements qui se rattachent à la gestion des forêts privées estriennes et, enfin, des principaux programmes d'aide offerts aux producteurs forestiers reconnus.

2.4.1 Gouvernance (rôle des différents intervenants)

Divers intervenants participent à la gestion des forêts de l'Estrie, soit du propriétaire forestier jusqu'aux différents paliers gouvernementaux. Les lignes suivantes font état des principaux partenaires du milieu forestier privé et de leurs rôles respectifs dans la protection et la mise en valeur de ce patrimoine. Ces représentants régionaux constituent des partenaires provenant des quatre groupes siégeant au sein de l'AMFE (conseil d'administration), soit les représentants des propriétaires forestiers de lots boisés, de l'industrie de la transformation du bois, du monde municipal et du gouvernement du Québec. Enfin, cette énumération est complétée par l'ajout d'autres intervenants régionaux, n'étant pas considérés comme partenaires directs de l'Agence, mais pouvant intervenir sous diverses formes sur le territoire forestier privé estrien.

Représentants des propriétaires forestiers

- Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) (syndicats des producteurs de bois) :
 - Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
 - L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) (organismes de gestion en commun – OGC) :
 - Groupement forestier coopératif Saint-François
 - Aménagement forestier coopératif de Wolfe
 - Aménagement forestier et agricole des Appalaches inc.

- Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.
- Groupement forestier et agricole de la Vallée de la Chaudière inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.

Les deux syndicats ont pour principales missions la gestion des plans conjoints de mise en marché des bois provenant des boisés privés régionaux, la promotion, l'information et l'éducation auprès des propriétaires privés et la recherche de nouveaux marchés pour la vente des bois. Au niveau de la livraison des divers programmes d'aide financière offerts aux propriétaires forestiers reconnus, cette tâche repose sur des conseillers forestiers accrédités (agents livreurs) par l'Agence, soit les OGC (groupements forestiers), les firmes d'ingénieurs et ingénieurs forestiers œuvrant en pratique privée. Essentiellement, leurs rôles s'articulent autour de la réalisation des divers travaux d'aménagement forestier, de la conception de plans d'aménagement forestier et des services-conseil dispensés à leurs membres.

Représentants de l'industrie de transformation du bois

- Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) (regroupement de titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois).

Pour le territoire de l'Estrie, ce groupe se divise en deux secteurs industriels distincts, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux.

- Secteur pâtes et papiers :
 - Domtar inc. (Windsor - pâtes et papiers)
- Secteur sciage, déroulage et panneaux :
 - Plusieurs industriels régionaux (ex. : Les Entreprises JM Champeau inc., Les Billots Sélect Mégantic inc., La Corporation internationale Masonite, Marcel Lauzon, etc.).

Le rôle dévolu à ces intervenants vise à assurer aux industriels forestiers un approvisionnement stable en matière ligneuse provenant des forêts privées régionales, le tout assujéti au respect de la possibilité forestière déterminée pour le territoire de l'Agence et des exigences environnementales relatives à la certification forestière (ex. : Domtar inc. division Windsor – pâtes et papiers).

Représentants du monde municipal

- La Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Comme mentionné précédemment, le monde municipal estrien regroupe six MRC et la ville de Sherbrooke. L'intervention de ce partenaire s'appuie sur la planification de l'aménagement de leur territoire respectif, et ce, en fonction de leur pouvoir en matière d'orientation, de définition des objectifs d'aménagement et d'établissement de normes distinctes inscrites, notamment, à leur schéma d'aménagement. De plus, il est important de souligner que les municipalités composant la MRC de Coaticook délèguent, par entente, la gestion de l'abattage d'arbres à la MRC. Ces municipalités détiennent donc le pouvoir réglementaire légal de son application.

Représentants du gouvernement du Québec

- Les directions en région du ministère des Ressources naturelles (MRN) et le Service de la planification, des programmes et de la forêt privée.

L'intervention du MRN, tant au niveau régional qu'à l'échelle provinciale, peut se résumer comme suit :

- Responsable de l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
- Développement, mise à jour et participation financière aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées, en lien avec les politiques et orientations du Ministère;
- Responsable de la production de l'information écologique et géographique pour l'ensemble du territoire québécois;
- Élaboration des guides et outils utiles à la mise en œuvre des différents programmes.

Autres intervenants régionaux

D'autres intervenants régionaux interagissent dans l'aménagement et la protection et la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie. En ce qui a trait aux divers paliers gouvernementaux, on peut citer, entre autres, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Pour les autres partenaires régionaux, on retrouve des organismes à but non lucratif et des centres de formation et de recherche⁵⁰, à savoir :

- Comité consultatif de la forêt privée de la MRC de Coaticook;
- Association forestière des Cantons de l'Est;
- Nature Canton de l'Est;
- Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des Lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François;
- Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François COGESAF;
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;
- Maison familiale du Granit;
- Centre de formation professionnelle Le Granit;
- Conservation de la Nature Canada;
- Corridor appalachien.

Rappelons que le 1^{er} avril 2012, les représentants des quatre partenaires régionaux, soit des propriétaires forestiers, de l'industrie de transformation du bois, du monde municipal et du gouvernement du Québec ont convenu d'instaurer un nouveau modèle de gouvernance des forêts privées. De façon à rencontrer les objectifs liés à cette nouvelle approche, diverses tables consultatives ou décisionnelles ont été mises en place, à savoir :

- Un forum des partenaires provinciaux qui discutent des enjeux stratégiques;

⁵⁰ Association forestière des Cantons de l'Est. *Intervenants forestiers en Estrie*.

- Une table des agences/MRN visant à assurer une livraison efficace des programmes d'aide et de la reddition de comptes afférente;
- Une table consultative interministérielle et une table décisionnelle MRN.⁵¹

L'objectif de ce modèle de gouvernance vise principalement à bonifier le canal de communication entre le MRN et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et, pour ces dernières, à exprimer leurs besoins et préoccupations. Enfin, l'introduction d'un mécanisme de consultation interministérielle assure une plus grande synergie au regard des actions gouvernementales.

2.4.2 Portrait règlementaire

Pour les forêts privées, un certain nombre de lois s'y rattachent de même que divers règlements afférents. Les lignes suivantes présentent les lois et règlements applicables aux forêts québécoises, à savoir :

- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :
 - Programme de financement forestier (aide à la forêt privée);
 - Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus;
 - Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées.
- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :
 - Règlement d'application de la Loi sur la protection du territoire agricole
- Loi sur la qualité de l'environnement :
 - Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
 - Règlement sur les carrières et les sablières;
 - Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement;
 - Règlement sur les exploitations agricoles;
 - Décret concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- Code civil du Québec
- Loi sur les cités et villes
- Code municipal du Québec
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Au-delà de ces diverses lois, la MRC de Coaticook est également responsable de la mise en œuvre de la réglementation portant sur l'abattage d'arbres, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Par l'entremise du schéma d'aménagement et des règlements municipaux locaux, la MRC a répondu aux diverses pressions

⁵¹ Source : site web du MRN

suscitées par la récolte de la ressource forestière en milieu forestier privé⁵². À ce titre, les orientations retenues pour la récolte forestière sont les suivantes :

- Confirmer et renforcer l'importance du rôle de la forêt sur l'économie et le développement de la MRC;
- Favoriser l'exploitation de la matière ligneuse d'une manière durable tout en assurant son renouvellement;
- Favoriser la cohabitation des usages compatibles avec la forêt.

Il convient de rappeler que les modalités d'application de ce règlement concernent la réalisation de coupes forestières de plus de 10 % du volume de bois commercial réparti uniformément sur la superficie boisée d'une propriété forestière. De plus, les principales dispositions de cette réglementation peuvent se résumer comme suit :

- À l'exception d'une prescription sylvicole approuvée par un ingénieur forestier et autorisant un pourcentage de prélèvement supérieur, l'abattage d'arbres ne peut excéder 40 % du volume de bois commercial réparti uniformément sur une propriété forestière, par période de dix ans;
- Protection des érablières (aucune coupe permise à l'exception d'une prescription sylvicole approuvée par un ingénieur forestier);
- Bandes de protection riveraine et de propriété (ex. : érablière en production : 60 m; chemin public ou privé : 20 m; cours d'eau : 20 m et propriété voisine : 20 m).

Pour ce dernier élément, certaines MRC (ex. : MRC de Montmagny) disposent de mesures différentes, telles des bandes de protection, respectivement, de 50 m pour les érablières (versus 60 m) et de 15 m pour les cours d'eau (versus 20 m). Les dispositions particulières établies par la MRC de Coaticook visent à régir, par voie réglementaire, l'exploitation des lots boisés privés présents sur son territoire.

2.4.3 Programmes d'aides et autres subventions

Les propriétaires de lots boisés privés disposent de divers programmes d'aide technique et financière visant la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en valeur de leurs forêts. Il s'avère important de mentionner que ces programmes s'adressent uniquement aux producteurs forestiers reconnus, conformément aux dispositions édictées par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ces programmes sont sous l'égide du MRN et administrés, selon le programme, par divers organismes gouvernementaux. Les principaux programmes de soutien destinés à la mise en valeur de la forêt privée sont les suivants :

- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Programme de remboursement des taxes foncières;
- Programme de financement forestier;
- Programme de développement régional et forestier de la CRÉ
- Programme Forêt-Faune – Volet ravages de cerfs.

⁵² Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook, version mise à jour le 2 juillet 2013.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Comme mentionné précédemment, ce programme, administré depuis 1995 par les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, s'adresse aux propriétaires forestiers reconnus et englobe les activités liées à l'élaboration de plans d'aménagement forestier, l'aide technique, l'octroi de plants pour le reboisement de même qu'une aide financière applicable à la réalisation de divers traitements sylvicoles (travaux admissibles). Afin de bénéficier de cette aide technique et financière, le propriétaire forestier doit faire appel à un conseiller forestier accrédité (groupement forestier, firme de consultants ou ingénieur forestier accrédité). L'aide financière octroyée à un propriétaire ne dépasse généralement pas 80 % de la valeur des travaux réalisés, alors que le montant résiduel (20 %) constitue la contribution du propriétaire.

Programme de remboursement des taxes foncières

La mise en œuvre de ce programme, géré par le MRN, date de 1985 et permet le remboursement des taxes foncières (municipales et scolaires) pour tout propriétaire forestier ayant réalisé lui-même ou par des conseillers forestiers des travaux d'aménagement forestier sur ses lots boisés. Le remboursement de ces taxes foncières peut atteindre 85 % et la valeur des crédits obtenus pour les activités sylvicoles exécutées doit être supérieure au montant des taxes foncières.

Programme de financement forestier

Ce programme a été établi en 1975 par le gouvernement du Québec et consiste à fournir une aide financière, par l'entremise de prêts garantis, à des particuliers souhaitant financer les projets suivants :

- Achat de lots boisés ou d'entreprises forestières;
- Acquisition de machinerie et d'équipements pour l'aménagement forestier;
- Construction ou rénovation de bâtiments;
- Réalisation de travaux d'aménagement en forêt;
- Achat ou rachat de participations (actions ou parts sociales);
- Refinancement de dettes ayant servi à des fins forestières.

La Financière agricole du Québec administre ce programme et les prêts peuvent atteindre 750 000 \$ à des taux d'intérêt avec escompte. Au niveau de l'admissibilité, le particulier doit détenir le statut de producteur forestier reconnu, aménager un lot boisé d'au minimum 60 ha et soumettre un projet présentant des perspectives de rentabilité.

Programme Forêt-Faune – Volet ravages de cerfs

Sous la responsabilité de la Fondation de la faune du Québec, ce programme d'aide s'inscrit dans un objectif d'aider les propriétaires forestiers reconnus lors de l'aménagement et la conservation de l'ensemble des ressources forestières présentes sur leur territoire, incluant les ressources fauniques. Trois volets distincts composent ce programme, à savoir :

1. Volet ravages de cerfs de Virginie (espace de confinement)

Cette aide financière agit en complémentarité au programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée et consiste à soutenir le producteur réalisant des travaux d'aménagement forestier adaptés aux besoins du cerf de Virginie, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de l'habitat de cette espèce faunique.

2. Volet plan d'aménagement Forêt-Faune

Ce volet vise le financement d'un volet forêt-faune permettant d'identifier les potentiels fauniques inscrits au plan d'aménagement forestier régulier du propriétaire forestier. Le plan d'aménagement forêt-faune doit être signé conjointement par un ingénieur forestier et un biologiste afin que les besoins et préoccupations forestières et fauniques soient pris en considération lors de la confection du plan d'aménagement forestier.

3. Volet milieux humides

L'acceptation d'un projet lié à ce programme repose sur deux objectifs précis, soit qu'il doit s'appliquer à un ensemble de milieux humides forestiers, dont la superficie est de plus d'un hectare pour chacun d'eux, et de pouvoir protéger au minimum dix milieux humides forestiers totalisant ensemble 50 ha au minimum.

Dans le cadre de ce programme, les propriétaires désireux de bénéficier d'un support doivent retenir les services d'un organisme admissible, soit, pour les deux premiers volets, un syndicat de producteurs de bois, un groupement forestier, un conseiller forestier accrédité, etc. et, pour le dernier volet, un gestionnaire de bassins versants, un conseil régional en environnement ou un regroupement de chasseurs et pêcheurs.

Enfin, d'autres programmes ou mesures fiscales instaurées par les autorités fiscales canadiennes et québécoises peuvent s'appliquer aux propriétaires forestiers reconnus et peuvent se résumer comme suit :

- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) (MRN);
- Remboursement de la taxe sur les carburants;
- Déduction pour les travailleurs forestiers;
- Taxe sur les opérations forestières (remboursement par des crédits d'impôt).

3. ANALYSE, ENJEUX ET ORIENTATIONS

3.1 Analyse du portrait forestier

La MRC de Coaticook dispose de forêts mélangées et feuillues jeunes et très diversifiées qui croissent dans les meilleures conditions climatiques du Québec. Pratiquement tout le territoire est de propriété privée. La forêt actuelle s'écarte beaucoup de la forêt précoloniale par la sous-représentation d'espèces « nobles ». Les efforts de reconstruction du couvert forestier ne semblent pas donner les résultats escomptés.

Les propriétaires forestiers producteurs de bois sont plus actifs que leurs homologues des autres MRC. Pour le moment, l'industrie des pâtes et papiers s'approvisionne de façon importante dans la MRC, ce qui pourrait changer dans le futur. La possibilité forestière est récoltée à 80 %, ce qui laisse une quantité non négligeable de matière ligneuse disponible. Cependant, la productivité de croissance des milieux pourrait être aisément doublée avec une stratégie appropriée. Une grande partie de la forêt de la MRC est certifiée, ce qui lui procure un avantage concurrentiel.

Les propriétaires forestiers de la MRC de Coaticook réussissent à vendre toute leur production. Les prix de vente peuvent ne pas convenir, mais comparativement à d'autres régions du Québec, pour le moment, les possibilités existent. Les revenus générés par la forêt proviennent des récoltes, de la production de sève d'érable et, de façon marginale, de locations à des fins de chasse ou de production de produits forestiers non ligneux. Le propriétaire est un homme de 55 ans, retraité, qui dispose d'un revenu familial annuel de plus de 80 000 \$. Afin de mettre en valeur son boisé, le propriétaire doit être animé par une motivation interne forte. La possession est plus une affaire de plaisir que de génération de revenus. Par conséquent, il faut convaincre de la contribution du boisé à la collectivité afin d'avoir l'adhésion du propriétaire.

Dans la MRC, le tissu industriel de la filière bois est riche, alors que les filières des produits forestiers non ligneux sont artisanales et fragiles. La filière récréotouristique tire avantage de la présence de parcs nationaux, qui offrent des possibilités de randonnée, de camping et d'activités diverses. La villégiature autour des principaux lacs est importante et fortement appréciée. Enfin, le domaine forestier privé offre surtout des locations de terres à des fins de chasse.

Les services environnementaux que procurent les espaces forestiers ne sont pas encore pleinement exploités et pris en considération. Les contraintes à l'aménagement, la présence de milieux à haute valeur écologique, de même que l'abondance des espèces à statut signalent la richesse et la biodiversité de la MRC. Cependant, peu de territoires jouissent encore d'une protection satisfaisante, qui dépend souvent de la volonté des propriétaires.

La gouvernance des terres forestières est complexe. Plusieurs administrations gèrent des lois et des règlements qui s'appliquent sur le territoire. La présence d'un seul règlement d'abattage sur le territoire de la MRC offre un avantage important lorsqu'il s'agit de bonifier son contenu et son application. Il existe plusieurs programmes d'aide qui permettent de soutenir le propriétaire forestier dans ses actions de mise en valeur.

L'Estrie est un modèle provincial de complémentarité efficace des organisations de propriétaires forestiers. Cette complémentarité favorise le développement du secteur forestier. Une vision globale du

développement forestier, incluant la sylviculture, la récréation, la conservation, est en place et fonctionne relativement bien.

3.2 Principaux défis de la forêt privée de la MRC

Offre de services

De nos jours, la gestion d'un boisé requiert plusieurs compétences afin de garantir que les actions à poser sont les bonnes. Pour y parvenir, les propriétaires doivent recourir à des professionnels, tels qu'un ingénieur forestier ou un office de mise en marché des bois ronds. Chacun de ces experts offre des services complémentaires qui, une fois mis bout à bout, permettent la gestion globale d'une propriété forestière. Il est presque impossible de retrouver dans un même lieu tous les services nécessaires à la gestion de son boisé. Dans un tel contexte, certains propriétaires finissent par se décourager et renoncent à planifier l'exploitation de leur terrain

Évolution des propriétaires forestiers

Le portrait du propriétaire forestier a changé depuis 20 ans. De plus en plus, les nouveaux propriétaires sont des personnes avec des niveaux de revenus plus élevés que la moyenne. La valeur des terrains forestiers a fortement augmenté, si bien que l'exploitation de la matière ligneuse n'est plus le principal attrait pour acquérir un boisé. Les objectifs de production se sont diversifiés et sont, la plupart du temps, un amalgame d'orientations telles que la récréation, la sylviculture, la conservation. Pour rejoindre les nouveaux propriétaires forestiers, il faut bien cibler leurs objectifs et besoins afin d'y répondre adéquatement.

Image du secteur

L'inquiétude de la population quant à la gestion des forêts est très notable. Les propriétaires forestiers craignent que l'aménagement de leur propriété ne se fasse pas selon les règles de l'art, mais plutôt pour desservir les intérêts de l'industrie. À ce sujet, les municipalités et les MRC ont contribué un peu à cette image, par la mise en place de règlements d'abattage d'arbres plutôt restrictifs. Afin d'améliorer la perception de la sylviculture de la collectivité et du producteur forestier, il faudra démontrer que les stratégies d'aménagement mises en place sont bénéfiques pour les intervenants et les intéressés de la forêt.

Financement de la mise en valeur de la forêt privée

Depuis 2005, la baisse des prix du bois, la hausse du carburant, l'augmentation des taxes foncières et les diminutions continues des budgets d'aménagement sont les principales causes de la détérioration de la rentabilité des travaux sylvicoles. Ces pressions financières forcent des propriétaires à vendre leur boisé. Souvent, les nouveaux propriétaires ne sont pas convaincus du bien-fondé de la mise en valeur de leur forêt. En conséquence, une perte de propriétaires ayant un profil de sylviculteur est notée. La problématique de la taxation forestière met en doute la valeur monétaire de la propriété et les moyens financiers des propriétaires. Cette relation affecte les activités économiques liées à la sylviculture, en opposition à la spéculation immobilière. Pour soutenir les activités de mise en valeur, une taxation adaptée à la sylviculture doit être développée.

Baisse des prix du bois

La crise forestière qui dure depuis 2008 a fait reculer en moyenne de 20 % la valeur des livraisons de bois rond. Depuis le début de 2013, la situation s'améliore tranquillement, mais demeure fragile. Des marchés de niche existent, mais sont méconnus de plusieurs intervenants. Le nivellement par le bas est souvent la ligne directrice. Aussi, les modes de production ont peu changé au fil du temps. Les équipements ont évolué, mais les techniques de récolte, bois tronçonné en forêt, sont restés les mêmes. Il faudrait informer les producteurs sur les possibilités de valorisation des produits et vérifier les options aux modes de récolte.

De plus, la chaîne de valeur de la forêt à l'usine est déficiente. Les bois récoltés ne sont pas acquis à leur juste valeur. Leur transport n'est pas optimal. La disparition de certains marchés de bois rond entraîne la nécessité de façonner les billes de différentes longueurs, ce qui est difficile à réaliser par les propriétaires.

Forêt jouet

La dynamisation d'un secteur passe en premier lieu par la reconnaissance de l'importance qu'il occupe dans le développement d'une région. Les industriels et bien des élus locaux perçoivent l'acquisition d'un boisé par un propriétaire comme relevant du loisir et de la résidence secondaire plutôt que d'un investissement actif. Cela a pour effet de diminuer l'apport des producteurs de bois dans l'économie locale. La mise en valeur des forêts privées passe par la valorisation du travail des propriétaires, incluant l'importance de rentabiliser les opérations de récolte de bois.

Hausse des taxes foncières

Un article paru dans *La Terre de chez nous* indiquait qu'en Estrie, entre 1997 et 2012, la hausse des taxes foncières d'une propriété forestière a été de 242 %, soit une moyenne de 8,7 % annuellement.

En Estrie, pour une propriété de 40 ha, la moyenne des taxes foncières en 2012 était de 1 100 \$. La croissance annuelle des tiges estimée est de 2,2 m³/ha, soit un total de 88 m³ pour la propriété. La valeur moyenne des bois sur pied étant de 10,50 \$/m³, les revenus potentiels bruts seront de l'ordre de 924 \$. Cet exemple met en lumière la précarité financière de la mise en valeur d'un boisé. La fiscalité foncière pour les boisés doit tenir compte d'un ensemble de variables. Une révision de la fiscalité, basée sur les principales composantes, est sûrement un élément à étudier. À cet effet, il semble que depuis quelques années, la raison principale qui pousse un propriétaire à vendre son boisé est l'incapacité pour lui de soutenir, année après année, les taxes foncières. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le programme de remboursement foncier a été bonifié, ce qui devrait atténuer le nombre de mises en vente.

Règlementation sur l'abattage d'arbres

Une réglementation adéquate doit favoriser une sylviculture permettant d'accroître la valeur et la pérennité du couvert forestier. Selon, les groupements forestiers et certains producteurs de bois, la réglementation actuelle limite l'intérêt des producteurs pour la sylviculture par ses exigences à satisfaire. Il serait opportun que la réglementation sur l'abattage d'arbres soit révisée afin d'intégrer des notions de conservation du couvert forestier et plus de sylviculture.

Accès à la propriété

L'âge des propriétaires forestiers est assez élevé. Plusieurs jeunes, plus motivés à réaliser des travaux sylvicoles, voudraient acquérir des propriétés forestières, mais le prix des terrains et les conditions de financement leur compliquent l'accès. Comme les rendements des boisés sont à long terme, l'investissement est difficile à justifier. Il existe des possibilités de financement, mais elles doivent être améliorées pour permettre à plus de gens l'acquisition de terrains forestiers.

Main-d'œuvre et équipements

Les conditions de travail associées à la précarité des saisons d'opération entraînent un manque de main-d'œuvre et de relève en forêt, ce qui limite la réalisation des travaux sylvicoles. De plus, avec la crise, les équipements forestiers détenus par les entrepreneurs ont été vendus ou remisés, ce qui a diminué leur disponibilité. La baisse des prix du bois rond limite le financement des équipements forestiers. Les propriétaires se retrouvent avec des offres limitées quant à la main-d'œuvre et aux équipements disponibles.

Espèces exotiques envahissantes

Depuis quelques années, l'invasion des sols forestiers par des plantes envahissantes telles que le nerprun bourdaine empêche l'établissement de la régénération naturelle. Le seul moyen de récupérer les milieux envahis consiste à couper les arbustes, puis à reboiser et entretenir la plantation à l'aide de phytocides. Une stratégie régionale doit être mise en place afin de faire face à ce défi. De plus, il faudra garder un œil sur l'agrile du frêne qui semble prendre de l'ampleur, particulièrement en milieu urbain.

3.3 Analyse selon le modèle de Porter⁵³

L'approche selon Porter, contrairement à d'autres cadres d'analyse, s'alimente notamment des particularités régionales liées à la structure économique, aux valeurs environnementales et sociales, à la culture, aux institutions, voire à l'histoire de la région ou du territoire sur lequel le modèle est appliqué. L'utilisation de ce modèle est pertinente dans l'identification des pistes de développement les plus prometteuses pour la MRC de Coaticook. L'approche est essentiellement basée sur quatre grands paramètres, en plus du rôle de l'État :

- Les facteurs inhérents à la région;
- Les demandes, exigences et attentes de la population régionale;
- Les stratégies, les structures et les rivalités des entreprises de la région;
- L'importance des industries en amont et des entreprises recherchant les mêmes avantages.

Chacun de ces quatre paramètres, et surtout leur synergie avec les trois autres, crée le contexte qui permettra aux différents secteurs d'activité de naître (s'ils ne sont pas déjà en place), de se développer et d'affronter efficacement leurs concurrents.

⁵³ Porter, M., 1993. *L'avantage concurrentiel des nations*. Éditions du nouveau pédagogique.

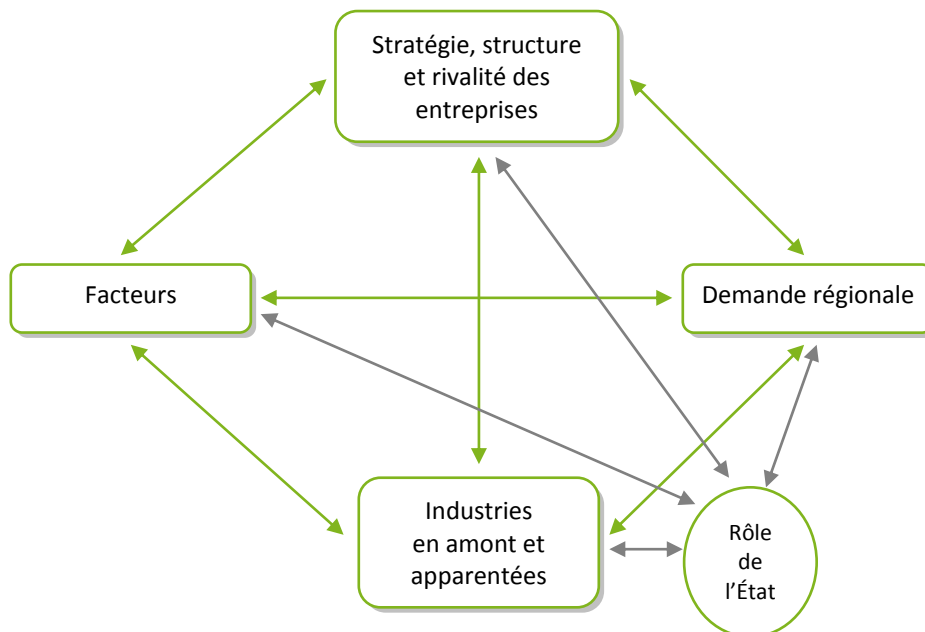


Figure 15 Paramètres du modèle d'analyse de Porter

3.3.1 Facteurs inhérents à la région

Ressources humaines

Selon l'ISQ, le taux de chômage au mois de juin 2013 était de 6,4 % en Estrie, soit 1,4 % inférieur à celui de l'ensemble du Québec. Seules les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et de l'Outaouais ont un taux de chômage inférieur. La main-d'œuvre disponible est donc plutôt rare. D'ailleurs, le diagnostic régional réalisé par DDM⁵⁴ souligne que le recrutement du personnel en général est problématique pour 68 % des entreprises du secteur de la transformation du bois. Pour ce qui est de la répartition des emplois en fonction des grands secteurs d'activité, les Cantons-de-l'Est ont toujours été reconnus comme une région manufacturière axée sur la production de meuble et de textile. Encore aujourd'hui, l'importance du secteur de la fabrication demeure plus élevée qu'à l'échelle provinciale, avec 17,3 % des emplois contre 12,3 % pour l'ensemble du Québec⁵⁵.

En 2011, la MRC de Coaticook représentait 5,7 % de la force de travail de l'Estrie, avec 6 879 travailleurs. Le niveau de scolarité de la population en emploi ou au chômage dans la région de l'Estrie est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Québec, alors que 16,7 % des travailleurs et 30,8 % des chômeurs n'ont aucun certificat, diplôme ou grade. En 2011, le revenu d'emploi moyen des travailleurs de l'Estrie oscillait entre 34 500 \$ et 44 000 \$ selon la MRC⁵⁶. Celui de la MRC de Coaticook se rapproche

⁵⁴ DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., 2011. *Diagnostic concernant la main-d'œuvre du secteur forestier – Région Estrie.*

⁵⁵ ISQ.

⁵⁶ ISQ.

davantage de la borne inférieure, alors qu'il se chiffrait à 34 641 \$. Comparativement au reste du Québec, la rémunération hebdomadaire des employés de l'Estrie est 6,6 % inférieure.

En résumé :

- La main-d'œuvre peut être sommairement décrite comme étant plutôt rare, ayant un niveau de scolarité comparable à celui du reste du Québec et présentant un coût avantageux par rapport à d'autres régions québécoises.

Ressources naturelles

La section 3.1 dresse un portrait complet des ressources naturelles de la MRC de Coaticook. Sans contredit, les essences de feuillus durs, telles que le bouleau jaune et l'érable, sont une des ressources porteuses de la région. D'ailleurs, le tissu industriel de l'Estrie ainsi que le créneau d'excellence ACCORD dans la transformation du bois d'apparences et composites démontrent bien l'importance de la forêt de feuillus dans le développement économique de la MRC. Toutefois, il faut mentionner la concurrence en provenance des États-Unis, qui, même avec une ressource généralement plus coûteuse, continuent d'occuper une place prépondérante en raison de la qualité des tiges importées.

Parmi les autres ressources porteuses pour la MRC, il convient de mentionner le mont Hereford qui, par sa topographie, ses paysages et son étendue, offre un potentiel de développement unique, et ce, pour une multitude d'activités (forestières, fauniques et récréotouristiques), en plus d'un potentiel certain de préservation des écosystèmes⁵⁷.

En résumé :

- Les essences feuillues caractérisent la forêt de la MRC de Coaticook. Par conséquent, elles doivent s'insérer au cœur des opportunités qui seront développées.

Ressources en savoir

Sur le territoire de la MRC de Coaticook, le seul établissement d'enseignement postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), est le Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA) situé à Coaticook. Parmi les programmes offerts, aucun n'a de lien direct avec les activités de la grande filière forestière. L'offre de cours se concentre sur la production agricole, l'administration et la mécanique lourde.

En élargissant le cadre d'analyse au niveau régional, il ressort qu'il existe d'importantes ressources en savoir à proximité de la MRC. En effet, à moins de 40 km de la ville de Coaticook, on retrouve plusieurs centres de formation professionnelle, 3 établissements d'études collégiales (Cégep de Sherbrooke, Collège Champlain et le Séminaire de Sherbrooke) et 2 universités (Université de Sherbrooke et Université Bishop's). Les formations ayant un lien direct avec l'aménagement forestier ou la transformation du bois se trouvent essentiellement au niveau de la formation professionnelle.

⁵⁷ Pour plus de détail, consulter : DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., 2011. *Plan directeur de mise en valeur de la propriété Tillotson.*

Néanmoins, plusieurs programmes de niveau collégial et universitaire concernent les métiers de soutien en milieu industriel. L'image négative actuellement associée à l'industrie forestière, les opportunités et les conditions d'emploi font en sorte que le nombre d'étudiants qui choisissent les programmes d'études en transformation du bois est en forte diminution au cours des dernières années⁵⁸.

Tableau 16 Programmes offerts dans la région de l'Estrie

Formation professionnelle	Études collégiales	Études universitaires
Travail sylvicole	Technique de génie mécanique	Génie mécanique
Abattage et débardage forestier	Technologie de systèmes ordinés	Génie électrique
Pâtes et papiers – Opérations	Technologie de la maintenance industrielle	Génie informatique
Ébénisterie, charpenterie-menuiserie	Technologie de l'électronique industrielle	Géomatique appliquée à l'environnement
Opérations d'équipements de production		
Mécanique industrielle, etc.		

La région de l'Estrie compte cependant sur un important atout, soit la ville de Lac-Mégantic, qui accueille une antenne d'un centre collégial de transfert technologique (CCTT) offrant un service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX-Mégantic). Le mandat du CCTT est d'assister les petites, moyennes ou grandes entreprises forestières dans leur développement technologique, tout en conduisant des recherches appliquées sur des sujets tels que l'amélioration des performances du matériau bois, l'avancement des techniques de transformation, le potentiel énergétique de la biomasse, etc.

En résumé :

- L'offre de formation n'est pas très orientée vers la filière de la forêt. Au mieux, les formations offertes couvrent les métiers de soutien. Le faible nombre d'étudiants dans le secteur risque de compromettre la qualité de la main-d'œuvre appelée à prendre la relève. Par contre, la région estrienne possède un important acteur en termes de recherche et développement spécifiquement dédié au secteur forestier.

Ressources en capital

Les entreprises de la région de l'Estrie peuvent compter sur la présence des principaux acteurs du domaine financier. Ces derniers peuvent appuyer les projets d'affaires bien structurés, et ce, dans l'ensemble des secteurs d'activité.

L'accès au crédit commercial, sous toutes ses formes, fait cependant défaut au secteur forestier, en raison surtout de la dernière crise financière qui a frappé le secteur de plein fouet. Plusieurs bailleurs de fonds ont subi des pertes importantes ou supporté des niveaux de risque inhabituels.

⁵⁸ DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., 2011. *Diagnostic concernant la main-d'œuvre du secteur forestier – Région Estrie.*

Le secteur forestier ne présente plus le même niveau d'intérêt pour les institutions financières. L'entrepreneuriat devra forcément se tourner vers des sources de partage de risque ou de capital d'amorçage provenant du secteur public pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Le développement d'opportunités liées au secteur forestier pourrait bénéficier du soutien technique et financier de l'État par la contribution des CLD et du ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) (anciennement ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)). Les programmes actuels de l'État (forêt privée, remboursement de taxes foncières, Financière agricole, etc.) demeurent pertinents et importants pour la gestion de la forêt privée, mais sont impuissants dans le développement industriel.

Même si on ne peut relier les difficultés du financement à la faible manifestation des promoteurs industriels locaux, cette situation pourrait devenir un obstacle important sans la présence d'intervenants du secteur public. L'accès au capital de risque (pour les projets solides mais ne pouvant offrir de garanties) et au capital d'amorçage (pour les projets d'un nouveau type) constituera tôt ou tard un dossier sur lequel les intervenants socioéconomiques devront se pencher.

Infrastructures

Les infrastructures routières et ferroviaires de la MRC de Coaticook sont importantes. Elles se composent du tronçon Saint-Laurent-Atlantique (SL&A), qui traverse la MRC du nord au sud et relie le Québec à la ville portuaire de Portland (Maine). Du côté du réseau routier, la route nationale 147 parcourt également la MRC du nord au sud. Elle mène au poste frontalier de Stanhope qui relie l'Estrie au Vermont. Il est aussi possible de rejoindre les postes frontaliers de Hereford Road et East Hereford à partir des routes régionales 141 et 253. Outre ces routes principales, le réseau routier de la MRC est très développé et se compose d'innombrables routes locales et chemins. De ce fait, pratiquement tout le territoire peut être jugé accessible.

Du point de vue du tourisme, le réseau routier de la MRC de Coaticook s'inscrit comme une attraction à part entière puisqu'une portion du réseau fait partie du circuit touristique qui sillonne l'Estrie, soit le chemin des Cantons. Pour ce qui est des activités récréotouristiques, la route Verte (réseau cyclable) ne passe pas par la MRC. Par contre, une piste cyclable aménagée sur l'ancien chemin de fer de la vallée Massawippi (sentier nature Tomifobia) traverse la MRC et longe la rivière Tomifobia. Selon le site officiel de Tourisme Cantons-de-l'Est, la MRC de Coaticook propose 7 sentiers de randonnées pédestres totalisant 53,4 km répartis sur : le parc de la Gorge de Coaticook, le parc Découverte nature (mont Pinacle) et le mont Hereford.

En résumé :

- Le réseau routier permet une grande accessibilité à l'ensemble du territoire. Tout comme le réseau ferroviaire, il fait le lien avec les États-Unis, qui s'avèrent un partenaire commercial de premier ordre. Les infrastructures routières et les sentiers pédestres permettent aussi aux activités récréotouristiques de se développer.

3.3.2 Demande, exigences et attentes de la population régionale

Demande et exigence

- La demande pour la ressource forestière privée est plutôt développée (plusieurs acheteurs potentiels pour différents produits).
- L'industrie a des exigences bien précises (volume, qualité, prix). Certaines exigences ne sont pas atteintes, ce qui pousse les industriels à s'approvisionner à l'extérieur.

En résumé :

- Les exigences des industriels doivent être vues comme une incitation constante à progresser. Les efforts consentis permettront de renforcer la chaîne de valeur et de réduire les effets négatifs en creux de cycle.

Attentes de la population régionale

- La population est méfiante par rapport aux activités de coupe forestière.
- L'exploitation de la matière ligneuse n'est plus le principal attrait pour acquérir un boisé. D'autres intérêts sont aussi mis de l'avant (récréation, conservation, PFNL, etc.).
- Pour certains, le boisé relève du loisir bien plus que de l'investissement actif.

En résumé :

- Il y a un effort d'éducation à faire au niveau de la population générale afin de la réconcilier avec les opérations d'aménagement forestier.
- Il faut s'adapter au besoin particulier des propriétaires et non adapter les propriétaires aux services offerts.

3.3.3 Industries en amont et apparentées

- Le propriétaire privé est le premier échelon de la chaîne de valeur. Il ne peut bénéficier d'avantages en amont. Il peut toutefois travailler à offrir des avantages aux transformateurs primaires qui pourront alors partager une partie des gains offerts.
- L'approvisionnement en matière ligneuse de l'industrie de la transformation est apparenté à plusieurs autres types d'industries (acériculture, PFNL, biomasse, activités récréatives, conservation).
- La plupart de ces industries ne sont pas nécessairement aussi structurées ou développées que celles de la transformation primaire (classique) du volume ligneux.
- Il existe une certaine complémentarité entre ces diverses industries. Le développement de certaines pourrait certainement avoir un effet d'entraînement qui viendrait enrichir les différentes chaînes de valeur.

En résumé :

- Le développement d'industries apparentées devrait renforcer le niveau d'interdépendance entre les divers types de production de la forêt et ainsi faciliter la résolution de problèmes communs.

3.3.4 Stratégie, structure et rivalité entre les propriétaires de boisés privés

- Il n'existe pas de réelle rivalité entre les divers propriétaires de forêt privée de la MRC de Coaticook. Ceux-ci ne sont pas en compétition directe puisque la demande est en mesure d'accaparer la totalité de l'offre et même plus.⁵⁹
- Tous les propriétaires n'offrent pas nécessairement le même produit dépendamment de la qualité et de la composition de leur boisé.
- Une initiative innovante d'un propriétaire risque rapidement d'être reprise par d'autres puisque la coopération est très répandue.
- Il existe plusieurs associations permettant aux propriétaires de se regrouper.
- Il n'existe pas non plus de compétition pour l'obtention de services puisque plusieurs acteurs peuvent répondre aux besoins des propriétaires.
- Les intérêts de tous les propriétaires ne sont pas nécessairement les mêmes. Le regroupement de ceux qui ont des intérêts communs est la stratégie à privilégier, dans l'optique de développer de nouvelles solutions.

En résumé :

- Les opportunités retenues devront être portées par les propriétaires ou regroupements de propriétaires les plus innovants.

3.3.5 Rôle de l'État et de la MRC

- Si les gouvernements fédéral et provincial sont en mesure d'exercer une certaine influence sur les quatre éléments précédents (facteurs inhérents, demandes et exigences, industries en amont et apparentées, stratégie et rivalité des propriétaires), ce sont davantage les interventions possibles de la MRC qui sont analysées dans cette section.
- Le premier outil de la MRC concerne la réglementation entourant l'abattage d'arbres. Plus précisément, les règlements d'abattage doivent chercher à concilier les attentes de la population régionale et celle des propriétaires.
- Les politiques de développement des différentes municipalités peuvent également contribuer à renforcer la chaîne de valeur.

⁵⁹ Pas nécessairement vrai pour tous les produits possibles.

- Enfin, les municipalités ou représentants de la MRC peuvent jouer un rôle important dans la concertation régionale autour d'une problématique commune à la région estrienne, par exemple, mobiliser les ressources en savoir des MRC avoisinantes à l'égard d'enjeux présents sur le territoire de la MRC de Coaticook.

En résumé :

- La MRC peut influencer de plusieurs façons la création de richesse à partir de ses forêts privées. Restreindre les interventions à celles possibles régionalement réduit le niveau de dépendance au gouvernement provincial et assure une prise en compte des particularités de la MRC.

3.4 Analyse SWOT

La description du territoire, dressée dans les sections précédentes, a permis d'entrevoir des forces et faiblesses du territoire de la MRC de Coaticook. Celles-ci permettent d'identifier d'abord de grandes orientations qui conduisent à l'énoncé d'opportunités pouvant être porteuses pour le milieu. À cela s'ajoutent les commentaires recueillis auprès des acteurs de la MRC. Si certaines opportunités proviennent des forces de la MRC, d'autres visent à pallier certaines de ses faiblesses. Enfin, les principales menaces sont identifiées afin de compléter le diagnostic global.

3.4.1 Forces

Avantages élémentaires/hérités

- Proximité des États-Unis.
- Conditions climatiques favorables en termes d'accroissement forestier.
- Diversité de PFNL possibles.
- Grande accessibilité du territoire.
- Diversité des forêts et des produits de la MRC.

Avantages complexes (résultats d'efforts particuliers)

- Tissu industriel diversifié/plusieurs marchés disponibles.
- Non-dépendance à un marché en particulier. Possibilité de réorienter la production en période de crise.
- Demande exigeante qui force à innover.
- Centre de recherche orienté sur des enjeux forestiers situé dans une MRC voisine.
- Base solide de propriétaires actifs.
- Vision de développement qui fonctionne (coopération des acteurs).
- Compétences professionnelles disponibles et diversifiées.

3.4.2 Faiblesses

- Manque de connaissance de la population des pratiques et des impacts de la mise en valeur de la forêt privée.
- Pression financière importante sur les producteurs (faibles prix de marché des dernières années, baisses continues des budgets d'aménagement et hausse des taxes foncières).
- Faible implication de l'industrie dans la filière.
- Techniques de récolte peu flexibles.
- Faible efficacité du transport.
- Rareté de la main-d'œuvre qualifiée. Peu de relève.
- Disparition de certains marchés (ex. bois à pâte de 4 pi).
- Inadéquation entre la réglementation et l'aménagement forestier.
- Financement des équipements difficiles. Volume insuffisant pour rentabiliser de nouveaux investissements.
- Faible présence d'essences tolérantes dans le portrait forestier actuel.
- Grande superficie de terres en friche.
- Plantes envahissantes dans certains secteurs nuisant à la régénération naturelle (nerprun bourdaie).
- Absence de maillage entre les organisations liées à la conservation.
- Demande importante pour la pratique de la chasse et de la pêche versus offre limitée par la tenure privée.

3.4.3 Orientations

L'analyse des forces et des faiblesses permet d'établir sept grandes orientations de développement en guise de préalable à l'identification d'opportunités. Ces orientations se déclinent de la façon suivante :

- Reconstruire le plein potentiel forestier de la MRC.
- Innover dans des pratiques sylvicoles adaptées au contexte de la MRC.
- Renforcer et mettre en place de nouvelles filières de développement au bénéfice des propriétaires.
- Communiquer les potentiels de la forêt et valoriser le secteur forestier.
- Remettre le propriétaire au centre du développement.
- Simplifier les règles et les contraintes de mise en valeur.
- Rendre les actions d'aménagement indépendantes des programmes de soutien.

3.4.4 Opportunités et orientations

- Développer de nouvelles pratiques agroforestières.
- Développer la filière énergétique (biomasse).
- Renforcer la chaîne de valeur en amont (centre de valorisation de la fibre).
- Renforcer la chaîne de valeur en aval (2^e et 3^e transformation).
- Consolider le lien propriétaires-entreprises de transformation.
- Développer une stratégie de mise en valeur des PFNL.
- Reconstruire le potentiel forestier.
- Revisiter les règlements d'abattage.
- Revoir la taxation foncière (modulation).
- Structurer une offre faunique.
- Développer des outils de communication.
- Développer des outils de conservation/biodiversité.
- Créer un fonds de développement forestier.

3.4.5 Menaces

- Résistance du milieu au changement.
- Méthodes de récolte actuelles peu flexibles.
- Faible volume de production par propriétaire.
- Difficulté à regrouper les usines utilisatrices dans un esprit de développement.
- Difficulté à adapter les structures de commercialisation déjà en place.
- Entrepreneuriat à développer et à encourager.
- Résistance du monde agricole sur l'utilisation des friches.
- Pérennité des programmes.
- Effet de démobilitation à la récolte causé par la spéculation des terres forestières.

Tableau 17 Analyse SWOT

Opportunités	Forces de la MRC en lien avec l'opportunité	Faiblesses de la MRC que l'opportunité tente de pallier	Menaces en lien avec l'opportunité
Développer de nouvelles pratiques agroforestières	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables. • Diversité des essences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible présence d'essences tolérantes dans le portrait forestier actuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance du secteur agricole à de nouvelles pratiques.
Développer la filière énergétique (biomasse)	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des États-Unis. • Grande accessibilité du territoire. • Centre de recherche orienté sur des enjeux forestier situé dans une MRC voisine. • Base solide de propriétaires actifs. • Volumes disponibles dans la région de l'Estrie 204 500 tma, dont 23 100 tma dans la MRC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition de certains marchés. • Plantes envahissantes dans certains secteurs nuisant à la régénération naturelle (nerprun bourdaine). • Plusieurs hectares de terres en friches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de récolte actuelles peu flexibles • Faible volume par propriétaire.
Renforcer la chaîne de valeur en amont (centre de valorisation de la fibre)	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des États-Unis. • Grande accessibilité du territoire. • Diversité de la forêt, diversité des produits. • Tissu industriel diversifié/plusieurs marchés disponibles. • Demande exigeante qui force à innover. • Centre de recherche orienté sur des enjeux forestier situé dans une MRC voisine. • Base solide de propriétaires actifs. • Non-dépendance à un marché en particulier. Possibilité de réorienter la production en période de crise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible efficacité du transport. • Disparition de certains marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à regrouper les usines utilisatrices en compétition.
Renforcer la chaîne de valeur en aval (2^e et 3^e transformation)	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des États-Unis. • Diversité de la forêt, diversité des produits. • Centre de recherche orienté sur des enjeux forestier situé dans une MRC voisine. • Créneau ACCORD disponible dans la région et déjà orienté en ce sens. 		

Opportunités	Forces de la MRC en lien avec l'opportunité	Faiblesses de la MRC que l'opportunité tente de pallier	Menaces en lien avec l'opportunité
Développer le lien propriétaires-entreprises de transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Base solide de propriétaires actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication de l'industrie dans la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à adapter les structures de commercialisation déjà en place.
Développer une stratégie de mise en valeur des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables. • Diversité de PFNL possibles. • Compétences professionnelles disponibles et diversifiées. • Filière agroalimentaire développée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère artisanal de la filière actuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneuriat à développer et à encourager.
Reconstruire le potentiel forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables. • Demande exigeante qui force à innover. • Compétences professionnelles disponibles et diversifiées. • Réponse aux objectifs de certains producteurs forestiers. • Réponse au constat de jeune forêt et d'écart avec la forêt précoloniale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des équipements difficiles. Volume insuffisant pour rentabiliser de nouveaux investissements. • Plusieurs hectares de terres en friche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance du monde agricole sur l'utilisation des friches.
Réviser les règlements d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul règlement en application dans la MRC. • Application uniforme du règlement par un technicien forestier de la MRC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation entre la réglementation et l'aménagement forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance du milieu à modifier le règlement.
Revoir la taxation foncière (modulation)	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'aménager pour rembourser les taxes. • Compétences professionnelles disponibles et diversifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression financière importante sur les producteurs, hausse importante de taxes. • Cadre législatif bien défini qui ne permet pas aux municipalités de moduler la taxation foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de lots de sylviculteurs actifs à des propriétaires inactifs. • Production versus spéculation.
Structurer une offre faunique	<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande pour les territoires de chasse. • Proximité des États-Unis. • Grande accessibilité du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande importante pour la pratique de la chasse et de la pêche versus offre limitée par la tenure privée. • Absence d'une centralisation des offres et des demandes au niveau régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance du milieu à des regroupements • (ex : échec de l'initiative cerf/chasse).

Opportunités	Forces de la MRC en lien avec l'opportunité	Faiblesses de la MRC que l'opportunité tente de pallier	Menaces en lien avec l'opportunité
Développer des outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences professionnelles disponibles et diversifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissance de la population des pratiques et des impacts de la mise en valeur de la forêt privée. 	
Développer des outils de conservation/biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences professionnelles disponibles et diversifiées. • Intérêt grandissant de la part des propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de maillage entre les organisations liées à la conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un mécanisme de compensation bien établi.
Créer un fonds de développement forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Vision de développement qui fonctionne (coopération des acteurs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication de l'industrie dans la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité des programmes. Difficulté à établir une quote-part équitable entre les municipalités.

3.5 Opportunités détaillées

Les différentes opportunités qui s'offrent afin de mettre en valeur les forêts privées de la MRC sont structurées selon les grandes composantes de la Loi sur l'aménagement durable du territoire. Afin de maintenir la diversité dans les forêts aménagées, les opportunités développées prennent la forme d'un aménagement durable, lequel s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique. En ce sens, l'aménagement durable vise essentiellement la reconstruction du plein potentiel forestier de la MRC. Plus particulièrement par :

- L'amélioration de la quantité et de la qualité des écosystèmes forestiers;
- La protection de la faune;
- La conservation de la diversité biologique;
- La remise en production de superficies en friche ou mal régénérées;
- La conservation des sols et de l'eau;
- La diversification des activités (chasse, PFNL, pêche, tourisme, etc.);
- Le maintien des avantages socioéconomiques pour les communautés;
- L'approvisionnement de l'industrie forestière.

3.5.1 Développement de nouvelles pratiques agroforestières

Mettre à l'essai de nouvelles pratiques sylvicoles qui allient l'agriculture et la production de bois sur une même superficie. Essentiellement, le projet consiste à planter, en plein champ ou en bordure de cours d'eau, des arbres de grande qualité, selon des dispositifs linéaires qui permettent le maintien des activités agricoles de production. Ces techniques, connues en Europe et en expérimentation dans une région du Québec, répondent autant à des objectifs de protection de l'environnement que de génération de nouvelles sources de revenus pour les producteurs agricoles. La remise en valeur des friches pourrait s'inscrire dans ce genre d'activité. Un projet pilote serait à envisager.

Piste de développement ciblée

- Renforcement de la chaîne de valeur (création de ressources).

Avantages pour la MRC

- Diversification de la production.
- Nouveaux débouchés pour les producteurs agricoles.
- Protection des eaux, du sol, etc.
- Création de richesse à court et long terme.

Éléments favorables

- Possibilité de produire des essences de grande qualité.
- Renforcement du lien agroforestier.
- Diversification de l'économie, renforcement de l'agriculture.
- Développement d'une culture agroforestière.

- Valorisation des paysages.
- Récupération des friches et plantation le long des cours d'eau.
- Intégration favorable dans un projet de valorisation de la filière énergétique.
- Financement possible (Prime-vert, Programme de développement régional et forestier (PDRF) de la CRÉ).

Éléments défavorables

- Nouvelles pratiques à développer dont il faut démontrer l'efficacité aux producteurs agricoles :
Reboisement d'essences tolérantes, y compris les essences nobles (ex. : chênes) dans les champs agricoles, selon des techniques qui permettent de maintenir les productions actuelles.
- Résistance du secteur agricole à de nouvelles pratiques.
- Disponibilité en essences pour le reboisement.
- Effet à long terme.

3.5.2 Développement de la filière de production de biomasse et de son usage

La région dispose d'une quantité non négligeable de matière ligneuse qui mériterait d'être valorisée par la filière énergétique. Ce potentiel de biomasse forestière est estimé à 204 500 tma pour la région de l'Estrie, dont 23 100 tma peuvent être récoltées dans les forêts de la MRC de Coaticook. La majorité de ces volumes sont issus d'essences feuillues (64 %). Les coûts d'approvisionnement, considérant une distance de transport de 100 km, s'élèvent entre 71 \$ et 85 \$/tma pour la biomasse disposée en bordure de chemin, et de 90 \$ à 107 \$/tma si elle est laissée sur les parterres de coupe⁶⁰. Les expertises de récolte, de transformation et de mise en valeur sont disponibles dans la MRC et la région de l'Estrie. Ce marché additionnel stimulerait la récolte et la disposition de bois de moindre valeur. Il permettrait aussi des travaux sylvicoles haussant la valeur des boisés. Un centre de traitement et de valorisation pourrait être envisagé. Celui-ci serait géré par un collectif de propriétaires forestiers qui en assurerait le fonctionnement, la vente des produits et leur distribution. Les ventes pourraient être locales ou internationales, profitant de la proximité des États-Unis.

Piste de développement ciblée

- Renforcement de la chaîne de valeur.

Avantages pour la MRC

- Nouveaux débouchés pour les propriétaires privés.
- Développement de l'industrie énergétique.

⁶⁰ Groupe DDM, 2013. *Étude d'approvisionnement à la biomasse forestière pour le Centre de santé et des services sociaux des Sources – CSSS.*

- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles.
- Innovation régionale importante.

Éléments favorables

- Possibilité de diriger des volumes marchands non valorisés vers la biomasse (forêt privée).
- Faible distance de transport.
- Récolte de bois de qualité dans des strates moins intéressantes.
- Possibilité de hausser l'aménagement des forêts.
- Création d'emplois.
- Production de sous-produits (antioxydants, huiles et écorces) qui peuvent être dirigés vers des industries alimentaires et pharmaceutiques.
- Création de richesse à l'échelle locale.

Éléments défavorables

- Méthode de récolte (bois tronçonné) non adaptée à la biomasse.
- Faible volume par propriétaire.
- Compétition à une activité déjà ancrée dans les habitudes (bois de chauffage).
- Autres régions intéressées.
- Manque de main-d'œuvre.
- Investissements requis.
- Réseau d'utilisateurs à développer.

3.5.3 Développement d'un concept de centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC

La mise en service d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) pourrait être une avenue utile et avantageuse pour l'ensemble des entreprises de la MRC. Un CVF permettrait aux entreprises de 1^{re}, 2^e et 3^e transformation de se procurer une matière première répondant encore mieux à leurs exigences, évitant ainsi de transformer une quantité non négligeable de matière ligneuse entraînant une diminution des performances de chacune des usines. Un CVF pourrait également permettre de transférer directement aux usines utilisatrices de copeaux (pâtes et papiers et panneaux) une bonne partie de leurs approvisionnements, sans devoir au préalable transiter par les scieries. Un CVF pourrait par ailleurs assurer un approvisionnement régulier en matière première pour des usages énergétiques.

Un CVF est une usine primaire (centre de tri efficace) où serait dirigée une quantité importante de bois de la région et des régions avoisinantes sous une forme brute. Le CVF réalise le tri et le traitement primaire de même que l'extraction des molécules valorisables. Toutes les expertises sont disponibles dans la région ainsi que la panoplie d'utilisateurs de fibres. Un CVF pourrait être attractif pour le démarrage d'autres entreprises dans la filière.

Piste de développement ciblée

- Renforcement de la chaîne de valeur.

Avantages pour la MRC

- Consolidation du tissu industriel.
- Élargissement du rôle des organismes de gestion en commun (OGC).
- Nouveaux débouchés potentiels.

Éléments favorables

- Disponibilité de la matière ligneuse.
- Expertise disponible.
- Clientèle présente.
- Propriétaires plus encouragés à récolter.
- Concentration des bois et valorisation complète de la matière ligneuse.
- Développement de nouvelles entreprises dans la filière.
- Stimulation du développement d'entreprises de petite taille.
- Création d'emplois stables et bien rémunérés.

Éléments défavorables

- Gestion de l'offre et des prélèvements.
- Probablement peu de valeur ajoutée à court terme.
- Difficulté à regrouper les usines utilisatrices en compétition.

3.5.4 Diversification des filières de 2^e et 3^e transformation

La diversification et le développement de la 2^e et 3^e transformation du bois permettent de consolider et d'enrichir toute la chaîne de valeur. La poursuite de la valorisation des produits de 1^{re} transformation entraîne un enrichissement important et la création d'emplois. Certaines essences destinées à la production de pâte ou d'énergie pourraient être transformées. Compte tenu de sa proximité des marchés et de ses liens de transport économiques, la région pourrait usiner davantage de produits à valeur ajoutée. Un accroissement de la production et de la diversification informerait les propriétaires de lots sur les essences recherchées et les besoins d'approvisionnement. Une cartographie des entreprises de 2^e et 3^e transformation serait nécessaire, ainsi qu'un diagnostic des actions de développement à mettre en place. Des mesures incitatives d'établissement d'actions de développement de marché seraient aussi requises.

Piste de développement ciblée

- Renforcement de la chaîne de valeur.

Avantage pour la MRC

- Renforcement des entreprises de 2^e et 3^e transformation.

Éléments favorables

- Créneau ACCORD disponible dans la région et déjà orienté en ce sens.
- Plus grande conservation de la valeur ajoutée (richesse) dans la MRC.
- Situation géographique (sud du Québec) et proximité des États-Unis mises à profit pour optimiser le transport primaire et secondaire.
- Utilisation du chemin de fer pour le transport de matière non dangereuse.
- Développement obligatoire de liens d'affaires avec la clientèle américaine.
- Exportation de produits forestiers résineux sans taxes ou quotas.
- Marchés locaux pour les industries de 1^{re} transformation.
- Renforcement de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.
- Meilleure résilience en période de cycles économiques défavorables.
- Création d'emplois nécessitant une bonne formation (collégiale, universitaire).

Éléments défavorables

- Possiblement peu d'effets pour les propriétaires forestiers de la MRC.
- Aucune diminution de la vulnérabilité aux fluctuations des marchés.
- Volumes minimaux pouvant être difficiles à rassembler pour un produit particulier.
- Modification des canaux de distribution actuels possiblement difficile.

3.5.5 Développement d'un nouveau lien d'affaires entre les entreprises et les propriétaires/producteurs

Les besoins en approvisionnement des usines s'amplifieront au cours des prochaines années, que ce soit en termes de qualité ou de quantité de la ressource ligneuse. Un meilleur maillage entre les industriels utilisateurs de la ressource forêt de la MRC et les producteurs s'impose. La détermination, la communication des besoins et l'élaboration d'alliances entre l'industrie et les producteurs devront être développées à travers les structures existantes ou d'autres à créer. L'industrie doit être présente et soutenir par un programme particulier les producteurs, pour en retour s'assurer de garanties d'approvisionnement.

Le projet consiste donc à développer un lien d'affaires permettant à l'industrie de se garantir des approvisionnements et aux producteurs de valoriser leur boisé. Le développement d'une forme de rente sur garantie au bénéfice des producteurs pourrait être envisagé.

Piste de développement ciblée

- Renforcement de la chaîne de valeur, garantie des approvisionnements.

Avantage pour la MRC

- Consolidation et développement des activités forestières.

Éléments favorables

- Développement du tissu industriel.
- Diminution des importations de matière première.
- Sécurisation des approvisionnements des industriels et de la mise en marché des propriétaires :
 - À court terme (1 à 2 ans) : enchères évitées (sécurité pour l'industrie); transition facilitée au nouveau régime;
 - À moyen terme (5 ans) : sécurisation du propriétaire pour l'écoulement de ses produits provenant d'un meilleur aménagement;
 - À long terme (> 5 ans) : lien d'affaires; révision de la définition de la résidualité⁶¹ de la forêt publique.
- Création d'une rente additionnelle pour le propriétaire actif.
- Optimisation de l'utilisation de la ressource de la MRC.

Éléments défavorables

- Adaptation des structures de commercialisation en place.
- Obligation de livrer et d'acquérir.

3.5.6 Développement d'une stratégie de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les PFNL présentent un fort potentiel compte tenu de la richesse des milieux et de la diversité des espèces. Un guide complet des principaux PFNL de l'Estrie vient d'être publié. Il présente de façon détaillée l'intérêt pour l'espèce, ses propriétés, son habitat, les moments de récolte, la mise en marché, le potentiel économique, etc. Une stratégie régionale de mise en valeur des PFNL, suite logique à la démarche entreprise, placerait le propriétaire forestier au cœur de la démarche. La production et l'approvisionnement en PFNL, la transformation et la commercialisation des produits devraient être abordés. Le défi réside dans la mise en place de la filière, où l'ensemble de la chaîne de valeur serait traité et documenté. Un regroupement de propriétaires pourrait céder la production et la cueillette à une agence qui verrait aussi à la transformation et à la commercialisation.

Piste de développement ciblée

- Développement des volets non ligneux.

Avantages pour la MRC

- Nouveaux débouchés pour les propriétaires privés.
- Évolution d'entreprises actuellement artisanales.

⁶¹ Le concept de résidualité consiste à s'approvisionner d'abord en forêt privée et compléter avec l'approvisionnement en forêt publique, si le volume est disponible.

Éléments favorables

- Certaines entreprises déjà actives et expertes dans ce secteur.
- Présence d'une partie de la grappe industrielle.
- Abondance de la documentation sur les PFNL.
- Amorce de structure de commercialisation.
- Ajout d'une source de revenus pour les propriétaires.
- Création d'une identité de terroir.
- Insertion dans d'autres filières (agroalimentaire, pharmaceutique).
- Effort possible de guerre des marques (*branding*) mettant la MRC en évidence.
- Option supplémentaire pour les propriétaires ne désirant pas mettre du bois en marché.
- Financement potentiellement disponible par le PDRF-CRÉ.

Éléments défavorables

- Caractère artisanal de la filière.
- Intérêt des propriétaires peut-être mitigé.
- Investissements dans la transformation et la commercialisation.
- Entrepreneuriat à développer et à encourager.

3.5.7 Développement d'une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier

Malgré la tenue de diverses initiatives et l'énoncé de stratégies de développement de la forêt à l'échelle nationale et régionale visant l'augmentation de la qualité et de la quantité de matière ligneuse, une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier, dotée d'incitatifs fiscaux et financiers, doit être développée spécifiquement pour la MRC. Cette stratégie doit viser la remise en production des friches à des fins de production ligneuse aux endroits appropriés, l'enrichissement des forêts avec des espèces tolérantes, y compris les essences nobles, l'optimisation des pratiques acérico-forestières, etc. Des projets pilotes devraient être développés et déployés sur des propriétés privées de démonstration (ex. : forêt Hereford, Barnston-Ouest).

Piste de développement ciblé

- Accroissement de la production.

Avantages pour la MRC

- Augmentation à long terme de la quantité et de la qualité des volumes.
- Valorisation des paysages.

Éléments favorables

- Plusieurs terres en friches inutilisées.
- Nouvelles pratiques émergentes (agroforesterie).

- Démonstration des effets positifs pour les propriétaires à long terme.
- Création de richesse dans la MRC, notamment en ce qui concerne la valeur des propriétés.
- Intégration favorable dans un projet de développement énergétique.
- Financement potentiel par le PDRF.

Éléments défavorables

- Bénéfices à long terme.
- Résistance du monde agricole au reboisement des friches (au moins à des fins énergétiques).

3.5.8 Révision des règlements d'abattage

Les règlements d'abattage, surtout la mise en œuvre et le suivi réglementaire, ont permis de contenir les activités forestières qui échappaient aux règles de l'art et qui portaient préjudice à l'environnement, à la qualité des paysages et au maintien d'un couvert forestier productif, diversifié et durable. Cependant, les contraintes réglementaires peuvent restreindre, d'un point de vue sylvicole, la diversité des activités en forêt et ainsi réduire le potentiel de production et de reconstruction des forêts riches en espèces tolérantes et recherchées. L'intention n'est pas de réintroduire des pratiques non désirées, mais plutôt d'accroître les moyens du sylviculteur pour atteindre tous les objectifs des propriétaires et permettre une amélioration optimale de la qualité des forêts de la MRC. À ce titre, des éléments de la réglementation peuvent limiter l'intérêt des producteurs pour la sylviculture, par exemple, l'abattage maximal de 40 % du volume de bois sur une période de 10 ans. Dans le cas d'une jeune plantation résineuse, le volume de bois sur pied évolue rapidement. Où et quand établir le volume de bois qui servira à la base du calcul du 40 %? Dans plusieurs cas, la réglementation peut autoriser l'abattage d'arbres au-delà de balises identifiées. Mais à ce moment, il faut annexer à la demande de permis une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier. Selon les agents livreurs du programme d'aide à la forêt privée, il arrive que les coûts de la production de la prescription sylvicole (frais de l'ingénieur afin de produire la prescription et la soumettre à la MRC pour émission de permis) égalent ou excèdent la valeur de la rente que procurent les bois à récolter (ex : un contingent de bois équivaut à 35 m³ de bois, pour un droit de coupe moyen en Estrie de 6 \$/m³ (toute qualité confondue), donc environ 210 \$, ce qui est inférieur au coût de production d'une prescription de l'ingénieur forestier). Dans ces cas, les propriétaires abandonnent le projet. Par conséquent, la réglementation doit tenir compte de la taille des projets d'aménagement forestier dans la documentation exigée et l'émission des permis.

Il serait, par conséquent, opportun que la réglementation sur l'abattage d'arbres intègre des notions de conservation du couvert forestier et (un peu plus) de sylviculture.

Piste de développement ciblée

- Révision des règles administratives.

Avantage pour la MRC

- Optimisation des activités forestières, accroissement de la production.

Éléments favorables

- Accroissement des travaux sylvicoles et de récolte.
- Approvisionnement accru des usines (avec faibles coûts de transport).
- Amélioration et valorisation des forêts.
- Augmentation des revenus des propriétaires.
- Diminution des interventions cycliques.

Éléments défavorables

- Résistance à la révision par le milieu.
- Mesure pouvant être perçue par les groupes environnementaux comme une victoire industrielle au détriment du milieu naturel.

3.5.9 Révision de la taxation foncière (modulation en fonction du statut du propriétaire)

La taxe foncière repose sur la valeur marchande d'une propriété, déterminée lors de l'évaluation municipale. Or, cette façon de faire ne tient pas compte des externalités positives pour l'économie locale qui découlent de l'aménagement de la forêt privée. Le projet consiste à accorder aux propriétaires actifs une réduction du taux de taxation. Puisque l'objectif n'est pas de réduire les recettes fiscales des municipalités, mais de les maintenir, cela implique de hausser le niveau global de taxation chez les inactifs. Ce faisant, un fort signal (incitatif) est envoyé en faveur des travaux sylvicoles contribuant à augmenter les volumes acheminés vers l'industrie de la transformation. Le recours à la taxation pour stimuler la gestion active est abondamment utilisé dans d'autres pays, notamment en Finlande, en Allemagne et aux États-Unis. Concrètement, ce projet nécessite de revoir la taxation foncière des propriétaires forestiers et de développer des statuts particuliers, lesquels devront être validés annuellement.

Piste de développement ciblée

- Révision des règles administratives.

Avantages pour la MRC

- Optimisation de la production forestière.
- Augmentation des travaux sylvicoles.
- Plus grand respect des plans d'aménagement.
- Renforcement de l'équité entre producteurs actifs et inactifs.

Éléments favorables

- Réduction de la dépendance au programme provincial de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers.
- Processus plus simple qu'un remboursement, non lié à un montant dépensé à un moment précis.
- Compréhension simplifiée pour le propriétaire.

- Lien direct avec le plan d'aménagement forestier et résultats tangibles sur le terrain.
- Réduction de la problématique des périodes intensives-non intensives de traitement (statut permanent).
- Possibilité d'ajuster l'écart entre actifs et inactifs selon les besoins (instauration en douceur).
- Possibilité de poursuivre l'application du programme provincial de remboursement.
- Meilleures connaissances des propriétaires inactifs (forcés de se déclarer).

Éléments défavorables

- Modification à la réglementation actuelle.
- Hausse de taxe dans certains cas (sujet sensible).
- Revenus plus difficiles à prévoir au cours des premières années (instabilité de l'assiette fiscale).
- Nécessité pour le producteur d'une validation annuelle du « statut » auprès d'un ingénieur forestier.
- Opposition des propriétaires inactifs.

3.5.10 Structuration d'une offre faunique

La MRC de Coaticook présente des attributs particuliers sur le plan du prélèvement faunique à des fins récréatives (chevreuil, dindon, etc.). Les propriétaires de lots auraient avantage à proposer une offre générale et regroupée à travers leur société d'aménagement ou tout autre organisme qui pourrait valoriser la location des terres durant les périodes clés, mais également aménager les lots afin de rendre durable l'offre de récréation. Des initiatives en ce sens ont déjà été conduites par le passé, sans atteindre pleinement les objectifs. Il apparaît utile de réactiver cette filière dans un cadre régional de développement. Il serait intéressant de s'inspirer d'expériences similaires sur des territoires de la MRC.

Piste de développement ciblée

- Développement de la filière récréative.

Avantages pour la MRC

- Nouveaux débouchés pour les propriétaires privés.
- Accroissement des retombées liées aux activités de chasse.
- Augmentation des travaux d'aménagement.

Éléments favorables

- Forte demande pour les activités de chasse alors que l'offre est limitée.
- Accroissement des possibilités de revenus pour les propriétaires.
- Possibilité de rejoindre des propriétaires qui pourraient devenir actifs.
- Meilleure régulation du prélèvement faunique.
- Meilleur contrôle du territoire.

- Autres options d'aménagement pour le sylviculteur.
- Dépenses d'autres natures (carburant, repas, etc.) dans la MRC.

Éléments défavorables

- Recrutement de propriétaires.
- Morcellement des territoires privés.
- Gestion des baux et surveillance des territoires.
- Volume de base pour le démarrage.

3.5.11 Développement d'outils de communication

De nos jours, la gestion d'un boisé requiert plusieurs compétences et connaissances afin de s'assurer que les actions à poser soient les plus appropriées. Pour y parvenir, les propriétaires doivent recourir à divers services et professionnels, comme des entrepreneurs forestiers (travaux, chemins, etc.), les officiers municipaux (règlementation, taxation), les conseillers forestiers (programmes, pratiques forestières, prescriptions), les biologistes (possibilités fauniques, PFNL, conservation) et les offices de marché des bois (ventes, prix, transport, contingent). Chacun de ces experts offre des services complémentaires qui, une fois mis bout à bout, permettent la gestion globale d'une propriété forestière. Il est presque impossible de retrouver dans un même lieu l'ensemble des informations et des services nécessaires à la gestion de son boisé. Dans un tel contexte, certains propriétaires se découragent et renoncent à planifier l'exploitation de leur propriété.

Le regroupement d'informations sur tous les aspects de la gestion d'un boisé, et leur diffusion, permettraient aux propriétaires intéressés d'obtenir tous les éléments, d'un seul coup (guichet unique).

Un outil du type « Toutes les facettes pour développer son boisé dans la MRC de Coaticook », qui couvrirait tous les aspects de mise en valeur, en présentant le volet économique, serait probablement un acquis.

Piste de développement ciblée

- Communication.

Avantages pour la MRC

- Amélioration des services aux propriétaires.
- Soutien d'activités supplémentaires.
- Canalisation des demandes vers les bons intervenants.

Éléments favorables

- Déjà beaucoup d'informations disponibles.
- Émergence de propriétaires latents.
- Peu d'efforts requis.
- Démystification de la mise en valeur d'un boisé.

Éléments défavorables

- Nécessité d'un minimum d'intérêt de la part du propriétaire.
- Retombées difficiles à mesurer.
- Coûts de gestion pouvant s'avérer trop élevés par rapport aux retombées.

3.5.12 Développement d'outils de conservation et de protection des boisés et de leur biodiversité

La protection et la conservation des boisés de grande richesse font partie des valeurs de la société. Les propriétaires forestiers peuvent contribuer à préserver des milieux pour les générations futures. Des mesures de compensation à des fins de conservation existent et peuvent se traduire par des allègements fiscaux (exemption de taxes) et autres formes d'incitatifs. Une trousse regroupant les outils existants et ceux à concevoir doit être développée et communiquée aux propriétaires qui souhaiteraient protéger et conserver leur boisé. Les paramètres qui définissent le mérite de conserver un boisé doivent être explicités, de même que les avantages financiers d'un tel statut.

Piste de développement ciblée

- Conservation et protection.

Avantages pour la MRC

- Amélioration des services aux propriétaires.
- Cibles de conservation à atteindre.
- Assurance d'une protection des milieux.

Éléments favorables

- Valorisation des propriétés.
- Moins de dépenses pour le propriétaire.
- Orientation du propriétaire vers d'autres travaux.

Éléments défavorables

- Nécessité d'un minimum d'intérêt de la part du propriétaire.
- Retombées difficiles à mesurer.
- Pour certains, dévalorisation de la propriété (difficile de se défaire du statut).
- Pas d'organisme de conservation qui couvre le territoire.
- Définition des paramètres de protection et de conservation.

3.5.13 Création d'un fonds de développement forestier

La création d'un fonds forestier, administré par les autorités locales, qui aurait pour but de soutenir des initiatives durables de développement forestier et viserait autant la diversification économique, l'exploitation durable que la mise en valeur de la forêt privée de Coaticook, serait probablement un outil

incitatif de valorisation fort pertinent. Ce fonds viendrait soutenir certaines initiatives en complément à d'autres programmes et sources de financement. Le fonds serait appelé à soutenir des projets sur la base de leur mérite et de leur contribution au développement de la MRC. La constitution du fonds pourrait se réaliser à travers la cote-part des municipalités à la MRC, une contribution des propriétaires d'une partie de la rente d'approvisionnement, une contribution volontaire de l'industrie et d'organismes publics (Hydro-Québec, etc.).

Piste de développement ciblée

- Diversification économique, exploitation durable et mise en valeur de la forêt privée.

Avantages pour la MRC

- Amélioration des services aux propriétaires.
- Fonds additionnels pour le développement.
- Action directe auprès des propriétaires.

Éléments favorables

- Diversification des projets.
- Financement durable.
- Disposition de financement qui amorce des projets.

Éléments défavorables

- Hausse de la taxation ou perte d'une partie de la rente.
- Résistance de l'industrie qui finance déjà la forêt privée.

4. PLAN DE MISE EN OEUVRE GLOBAL

4.1 Sélection des opportunités

À partir des 13 opportunités de projet identifiées, un processus de sélection a été entrepris. Essentiellement, des critères de discrimination ont été développés et, par une grille de pointage, chacune des opportunités a pu être évaluée. Les critères de discrimination ont été pondérés selon leur importance, dont voici les paramètres :

- Création de richesse (25 %)
Est-ce que l'opportunité permet de générer plus de valeur ajoutée à partir de l'ensemble des ressources offertes par la forêt privée de la MRC?
- Actions concrètes (25 %)
Est-ce que l'opportunité aboutira rapidement aux résultats souhaités?
- Investissement requis (20 %)
Est-ce que l'opportunité requiert de forts investissements financiers?

- **Obstacles (20 %)**
Est-ce que l'opportunité nécessite l'implication d'un grand nombre d'intervenants? Existe-t-il des barrières législatives/juridiques? Est-ce que l'atteinte de l'objectif prendra un nombre d'années considérable?
- **Pérennité (10 %)**
Est-ce que les bénéfiques sont permanents? Existe-t-il des gains additionnels à long terme?

Les résultats provenant de la grille de sélection ont été soumis au comité de suivi aux fins d'approbation. Les cinq projets suivants ont été retenus de façon définitive afin de poursuivre le cheminement :

- Révision des règlements d'abattage
- Mise sur pied d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière
- Développement d'une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier
- Développement d'un concept de centre de valorisation de la fibre (CVF)
- Développement d'une stratégie de mise en valeur des PFNL

4.2 Description du plan de mise en œuvre global

Le présent plan de mise en œuvre global se veut un outil de développement et un élément mobilisateur des différents acteurs œuvrant dans la forêt privée de la MRC de Coaticook. Il vise essentiellement à la diversification des activités économiques du secteur, à la création d'emplois et à l'exploitation durable des ressources. Mais surtout, il traduit les intentions d'agir de la MRC afin de mettre en valeur les forêts privées de son territoire. Cinq actions sont proposées afin de mettre de l'avant le plan d'action.

4.2.1 Approbation des projets retenus

Afin de voir la viabilité et la mise en œuvre des actions sélectionnées, il est nécessaire que celles-ci soient approuvées par les élus et les intervenants impliqués. Pour ce faire, des séances de présentation et de concertation auprès des élus et des organismes intervenant à chaque option doivent être faites. Les recommandations et commentaires issus de ces rencontres serviront à mieux définir et structurer chaque projet. Une fois les cinq actions approuvées, la MRC évaluera la pertinence d'adoption et d'inclusion des celles-ci dans les directives et orientations du schéma d'aménagement.

4.2.2 Priorisation des projets

Avant de mettre en œuvre la réalisation des projets retenus, la MRC doit définir les projets prioritaires selon ses orientations, les ententes avec les organismes concernés pour leur réalisation et les investissements nécessaires.

4.2.3 Porteur du dossier

La mise sur pied des options retenues nécessitera des efforts de concertation et de partage des responsabilités de différents intervenants. À cet effet, il est suggéré qu'un seul organisme joue le rôle de premier intervenant dans la coordination des cinq projets. Dans ce cas, la MRC pourrait être le leader de la mise en œuvre du plan d'action. La MRC concerterait avec les différents organismes impliqués les modalités pour mettre de l'avant chaque projet.

4.2.4 Définir et déterminer les modes de financement

Bien que chaque projet identifie les efforts et le financement nécessaire à sa mise en œuvre, des actions concrètes doivent être prises à cet égard par l'organisme coordinateur. Dans ce sens, la MRC doit garantir que les investissements nécessaires à la mise en œuvre de chaque projet soient disponibles au moment opportun. À cette fin, des ententes de financement entre l'organisme coordinateur et les différents organismes de financement et partenaires d'affaires doivent être conclues préalablement.

4.2.5 Préparation d'un échéancier global

De façon générale, l'échéancier d'exécution des projets retenus est de courte durée (moins de six mois) pour les projets 1, 4 et 5. Bien que ces projets soient de courte durée, ils comportent des bénéfices et gains à long terme et peuvent servir également de base au développement d'autres options dans la région. Parmi les projets retenus, deux sont de plus grande envergure (projets 2 et 3). Ils requièrent plus de temps pour leur mise en œuvre et leur calendrier d'exécution est à moyen terme (1-3 ans). Ces projets pourront être exécutés par phases.

Une fois la priorisation des cinq projets faite, une programmation globale de leur exécution devra être préparée et présentée aux intervenants. Elle devra faire état des objectifs poursuivis, des phases du projet, des activités à réaliser, des responsabilités des intervenants, des livrables ainsi que des délais prévus.

4.2.6 Assurer le suivi et l'animation de groupes de travail

En cours d'exécution, chaque projet doit faire l'objet d'un suivi régulier afin de vérifier si les objectifs identifiés et les échéanciers établis sont respectés de façon satisfaisante. Le but du processus de suivi est de faire ressortir les éléments nécessaires à l'instauration de chaque projet. La MRC doit sélectionner et assigner le ou les responsables de l'animation de groupes de travail nécessaires au développement de chaque projet. Ces responsables peuvent être issus du personnel de la MRC, des organismes participants ou des intervenants externes.

Finalement, le tableau 18 résume les cinq projets retenus. Chacune des opportunités sélectionnées est présentée sous forme de fiche de projet. Cette fiche contient essentiellement la description du projet, le responsable de sa coordination, les organismes impliqués, l'effort et le financement ainsi que l'échéancier.

Tableau 18 Résumé des projets retenus

Projet	Responsable	Partenaires	Financement	Échéancier
1. Révision des règlements d'abattage	MRC	Municipalités, CLD, propriétaires forestiers, groupement forestier, UPA	MRC et CLD	3 mois après la phase d'appui financier
2. Mise en valeur de la biomasse forestière	MRC et CLD	MRN, MFE, industrie forestière, groupements forestiers, propriétaires, entrepreneurs forestiers	MFE, CLD, BEIE, industrie, groupements forestiers	12 à 18 mois après la phase d'appui financier et d'obtention des permis
3. Développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier	MRC	Municipalités, CLD, propriétaires forestiers, groupement forestier, organismes de protection, MRN, CRÉ de l'Estrie	MRC et CRÉ	4 mois après la constitution de l'équipe de travail
4. Développement d'un concept de centre de valorisation de la fibre (CVF)	CLD	CLD, groupement forestier, entreprises de transformation, institution financière, MRN	CLD, partenaire d'affaires	3 ans après l'analyse de faisabilité technico-économique
5. Développement d'une stratégie de mise en valeur des PFNL	MRC et CLD	CLD, groupement forestier, entreprises de la filière, institutions financières, MRN, CRÉ	CLD/MRC, industrie et forêt privée	4 à 5 mois après la phase d'appui financier et la constitution d'un groupe de travail

4.3 Projets retenus

4.3.1 Révision des règlements d'abattage

Au fil du temps, les règlements de la MRC de Coaticook relatifs à la protection et à la mise en valeur des forêts privées ont permis d'améliorer les activités forestières, surtout celles qui ne respectaient pas les règles de l'art. Toutefois, l'ajout de contraintes réglementaires limite les actions des propriétaires au point de les décourager à aménager leur boisé. Cette situation se traduit par une réduction du potentiel de production et de reconstruction des forêts de la MRC. La révision des règlements ne signifie pas la réintroduction des pratiques non désirées, mais vise plutôt à préciser les actions et les possibles traitements conduisant à améliorer la qualité des boisés de même qu'à atteindre les objectifs poursuivis par tous les acteurs intéressés.

Le projet consiste à procéder à une révision éclairée de la réglementation en vigueur dans le but de la bonifier et ainsi garantir que tous les traitements sylvicoles applicables permettent de mettre en valeur la propriété forestière selon les orientations du propriétaire et de la MRC.

De façon plus technique, on doit examiner la pertinence d'introduire, de modifier ou de simplifier certains paramètres et dispositions réglementaires qui peuvent affecter la réalisation de travaux forestiers. À titre d'exemple, et en s'inspirant des réglementations en vigueur ailleurs au Québec, il est de notre avis qu'il y aurait lieu de :

- Définir la notion de propriété forestière, sa taille, ses caractéristiques;

- Revoir et uniformiser les unités de mesure soumises lors des demandes de permis :
 - Un tableau de conversion, permettant de calculer les équivalences entre les mètres cubes solides ou apparents, une grosse corde, une petite corde, une remorque Domtar, etc., joint en annexe du règlement, augmenterait la précision;
- Revoir les affectations par zonage afin de s'assurer que les pratiques forestières y sont appliquées en conformité avec les objectifs des propriétaires et de la MRC :
 - S'assurer que l'activité est possible et étendue dans un plus grand nombre de zones;
- Baliser plus large le besoin d'obtenir un permis d'abattage :
 - Se questionner sur la nécessité d'avoir toujours la signature de l'ingénieur forestier à chacune des prescriptions, surtout lorsque le propriétaire possède un plan d'aménagement dûment signé et que les travaux demandés sont conformes à ce dernier. Selon le règlement actuel, le propriétaire qui récolte 40 % du volume aux 10 ans n'a pas d'obligation de présenter une prescription (donc pas de signature). C'est seulement lors de dérogation à cette situation que le propriétaire a besoin d'une prescription. À notre avis, on devrait baliser davantage cet aspect et requérir la signature de l'ingénieur lorsque les travaux peuvent avoir un effet négatif sur le milieu;
- Revoir la taille des superficies des coupes d'un seul tenant :
 - Adapter d'autres règlements qui fonctionnent bien et qui permettent dans certains cas des tailles différentes;
- Revoir le balisage de l'intensité et de la récurrence des coupes (pourcentage de tiges et cycle de 10 ans). Par exemple, autoriser au moins 40 % de prélèvement dans le cas d'une première intervention dans une plantation ($205 \text{ m}^3/\text{ha} \times 40 \% = 82 \text{ m}^3/\text{ha}$, il reste $123 \text{ m}^3/\text{ha}$) et un autre 40 %, 5 ans plus tard ($5 \text{ ans} \times 4,1 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an} = 20,5 \text{ m}^3/\text{ha} + 123 \text{ m}^3/\text{ha} = 144 \text{ m}^3/\text{ha} \times 40 \% = 58 \text{ m}^3/\text{ha}$, il reste donc $86 \text{ m}^3/\text{ha}$). Cet exemple permet au propriétaire d'accroître son prélèvement sans pour autant affecter les milieux, réduire la productivité des peuplements ou encore affecter le caractère paysager;
- Mieux définir les modalités concernant les bandes de protection des cours d'eau, pentes fortes, érablières :
 - Réfléchir à propos des largeurs, du pourcentage de prélèvement (1/3 du volume) et des types de coupes à réaliser à l'intérieur de ces zones;
- Ajuster les règles de passage de la machinerie dans les bandes de protection des cours d'eau, plus permissive en milieu agricole qu'en milieu forestier :
 - Permettre le passage de certains engins adaptés à ces milieux dans les dix premiers mètres;
- Préciser les dispositions pour le déboisement aux fins agricoles :
 - Revoir le système de compensation lors de déboisement qui découle du RCI. Le RCI encadre cet aspect sur tout le territoire de la MRC. Il faudrait s'assurer de son applicabilité dans sa forme actuelle;
- Soustraire le propriétaire de la nécessité de demander un permis d'abattage s'il détient une certification forestière émise par un registraire reconnu, les systèmes de certification étant souvent plus sévères que les règlements municipaux. Les systèmes de certification touchent des territoires qui respectent l'aménagement durable des forêts.

En termes de réalisation, les étapes suivantes sont proposées :

- Revue de littérature critique des règlements municipaux et régionaux relatifs à la protection et à la mise en valeur des forêts privées au Québec :
 - Détermination des problématiques et des impacts de la réglementation;
 - Éléments de bonification à la réglementation;
 - Enquête auprès des intervenants sur les modifications ou bonifications recherchées;
- Constitution d'une table de travail composée de propriétaires forestiers, d'intervenants du milieu forestier, d'officiers municipaux et d'organismes de protection de l'environnement dans le but de suivre les travaux et amener des contributions;
- Tenue de séances de travail sur les enjeux, les problématiques et les pistes de solutions envisagées pour chacun des thèmes;
- Préparation d'un projet de modification de règlement :
 - Évaluation de l'impact du projet de règlement sur le schéma et d'autres dispositions réglementaires;
- Tenue d'une séance de travail sur le projet de règlement.

Organismes impliqués

La mise sur pied d'un tel projet nécessitera des efforts de concertation et d'écoute de la part de tous les intervenants. En première ligne, les propriétaires forestiers, les élus municipaux, la MRC et les organismes de protection de l'environnement. À cet effet, la MRC pourrait jouer le rôle de premier intervenant.

Tableau 19 Organismes impliqués dans la révision des règlements d'abattage

Organisme	Implication
MRC de Coaticook	Leader, coordonnateur et responsable
Municipalités de la MRC	Participant
Centre local de développement	Appui technique et financier
Groupement forestier	Appui de contenu
Propriétaires forestiers	Participants
Organismes de protection du milieu	Participants
Syndicat de producteurs de bois, UPA	Participant
AMFE	Participant
SPBE	Participant
CRRNT	Participant
Citoyens	Participants

Financement

Il est estimé que la révision du règlement selon les étapes présentées nécessiterait 35 jours-personnes d'efforts. Cela comprend la réalisation de toutes les étapes du projet, incluant l'animation des séances, la

révision du règlement, etc. Ce projet pourrait être réalisé par le personnel de la MRC ou par des intervenants externes. Le financement devrait incomber à la MRC.

Échéancier

Une proposition de règlement pour adoption de la révision règlementaire pourrait être déposée environ trois mois après la phase d'appui financier et la constitution de la table de travail. La figure suivante indique les grandes étapes de la réalisation de la révision.

Calendrier	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Revue de littérature		■	■													
Table de travail				■												
Séances de travail					■											
Préparation du projet de règlement						■	■	■	■	■	■					
Séance de travail finale												■				
Validation de la proposition													■	■		

Figure 16 Échéancier de réalisation d'un projet de révision des règlements d'abattage

4.3.2 Mise sur pied d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière

La mise en valeur de la biomasse forestière consiste à utiliser les volumes de matière ligneuse issus de la récolte et ne faisant pas partie du prélèvement admissible (partie d'arbres, arbustes, cimes, branches, etc.) ou faisant partie de ce calcul, mais pour lesquels il n'y a pas de preneurs.

L'utilisation de cette biomasse à des fins énergétiques vise principalement à réduire la consommation de mazout ou d'autres carburants fossiles. Elle est destinée à des usages résidentiels, institutionnels et commerciaux. La biomasse peut être utilisée sous plusieurs formes, allant des volumes bruts non traités à la production de granules (torréfiées ou non), en passant par la biomasse conditionnée (granulométrie et teneur en humidité standardisées). L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques possède de multiples avantages. Elle s'inscrit dans la lutte aux changements climatiques, diminue la dépendance d'une région aux produits pétroliers et permet de créer des emplois en région et d'y maintenir des sommes importantes. De plus, elle solidifie le tissu industriel, notamment les entreprises liées au secteur forestier, en offrant un marché distinct non lié à la construction résidentielle ou aux variations du produit intérieur brut. Enfin, elle n'est soumise à aucune contrainte commerciale.

La présence d'installations ferroviaires et routières en Estrie permet à la région d'envisager l'exportation de granules de bois torréfiées ou régulières vers les États-Unis et l'Europe, grande consommatrice de ces produits, particulièrement avec la présence d'un terminal au port de Québec.

Sur le plan de la disponibilité de la ressource biomasse, la matière ligneuse dans la MRC de Coaticook provenant de la forêt privée peut générer un volume annuel d'environ 50 000 tma⁶². De plus, certains volumes ne sont actuellement pas récoltés compte tenu de leur valeur au marché. Ces volumes pourraient être redirigés à des fins de valorisation énergétique.

En conséquence, il est de notre compréhension que la MRC et la région de l'Estrie pourraient disposer de près de 204 500 tma de biomasse forestière pour une valorisation énergétique, dont 64 % serait issue d'essences feuillues et 36 % d'essences résineuses. De plus, il est fortement envisageable de produire une biomasse provenant de terres en friche ou y incorporer une biomasse agricole ou encore du bois CRD (construction, récupération, démolition) qui pourraient combler les approvisionnements ou accroître la production.

Conditions optimales

La récolte de la biomasse doit nécessairement être réalisée en même temps que celle de la matière ligneuse destinée à une transformation industrielle. En effet, l'expérience démontre qu'il est très difficile de rentabiliser des opérations destinées exclusivement à la récolte de la biomasse, à moins qu'elles soient effectuées dans des peuplements pour lesquels il n'y a pas de preneurs. Lorsque celle-ci est récupérée en même temps que les produits industriels en forêt (sciage, pâtes et papier, etc.) et qu'elle subit les transformations nécessaires à l'usine de destination (pour réduire les coûts de transport), la conception d'un projet de mise en valeur peut devenir techniquement et économiquement réalisable.

Un projet de mise en valeur de la biomasse forestière peut aussi être réalisé par étape. La biomasse forestière pouvant même être utilisée sous sa forme brute devra passer par les étapes de séchage sommaire et d'uniformisation de la granulométrie. Sous cette forme, plusieurs entreprises souhaiteront s'en procurer. La transformation subséquente en granules de bois pour une utilisation commerciale, institutionnelle et résidentielle, de même que la torréfaction pour des livraisons outre-mer constituent autant d'exemples de valeur ajoutée.

L'exportation de la biomasse hors région devrait cependant viser les surplus non utilisés localement. L'utilisation de la biomasse constituerait en effet une activité très structurante pour la MRC de Coaticook, au profit des propriétaires forestiers comme des entreprises de transformation du bois. Des efforts de démarchage pourraient être consentis afin de générer ou d'augmenter la demande pour cette source d'énergie, et de présenter les incitatifs financiers qui l'accompagnent.

Organismes impliqués

La mise en place d'un projet de valorisation de la biomasse forestière ne peut être envisagée sans la mobilisation de plusieurs organismes.

Tout d'abord, la récolte de la biomasse devra s'intégrer aux opérations de récolte. Ceci entraînera des changements dans les méthodes de travail des entrepreneurs forestiers, puisqu'une grande partie de la

⁶² Consortium DDM/Écoressource, 2012. *Inventaire régionalisé des biomasses exploitables pour la production de bioénergies au Québec*. Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, MRN, 269 p.

biomasse est laissée sur les parterres de coupe (méthode de coupe par bois tronçonné). Le type d'équipement utilisé en forêt pourrait changer substantiellement au profit d'unités mieux adaptées à la récolte de la biomasse. De plus, le transport primaire (de la forêt à l'usine) devra aussi s'adapter à l'obligation de manipuler des volumes plus importants, possédant moins de valeur unitaire. Finalement, si les volumes de matière ligneuse ne trouvant pas preneurs devaient s'avérer importants, une opération de mise en copeaux directement en forêt pourrait contribuer à rentabiliser l'opération globale en diminuant le coût moyen d'approvisionnement.

La transformation de la biomasse, même si elle s'effectue à proximité ou même directement dans la cour de l'usine de transformation traditionnelle, devra probablement être réalisée sous une dénomination sociale distincte. Une forme juridique de type coopératif pourrait très avantageusement être mise sur pied à cet effet.

Finalement, la distribution des produits énergétiques sous toutes ses formes entraînera la création d'emplois supplémentaires en transport. Il est à prévoir qu'environ 30 emplois pourraient être créés ou maintenus en forêt, en usine et dans la vente des produits. La torréfaction des granules pourrait aussi créer une activité supplémentaire et nécessiter des immobilisations. Il est à prévoir que les entreprises forestières de la région voudront s'impliquer dans la réalisation d'un tel projet afin de mettre à profit leurs connaissances forestières et d'utiliser, à leur propre usage, les produits énergétiques.

Le succès de la mise en place d'un projet d'une telle envergure nécessite la participation ponctuelle ou permanente des organismes suivants :

Tableau 20 Organismes impliqués dans la mise sur pied d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière

Organisme	Implication
Ministère des Ressources naturelles (direction régionale) et les acteurs de la forêt privée	Approvisionnement
Ministère des Finances et de l'Économie (MFE)	Financement
Centre local de développement	Financement
CRNNT de l'Estrie, créneau ACCORD	Partenaires et soutien
Industrie forestière	Approvisionnement, financement
Groupements forestiers	Approvisionnement, financement
Propriétaires non regroupés	Approvisionnement
Firmes de génie-conseil	Étude de faisabilité technique et économique
Entrepreneurs forestiers	Approvisionnement
Équipementiers	Construction
Institutions, commerces	Clients

Financement

Diverses avenues s'avèrent intéressantes dans le financement d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière. Du côté des utilisateurs, le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) dispose de certains programmes visant l'abandon des carburants fossiles. En plus de financer une

bonne partie des études de faisabilité, le BEIE soutient le retour sur l'investissement sous différentes options. Un nouveau programme à cet effet a été annoncé récemment.

Par ailleurs, les organismes locaux de développement participeront vraisemblablement à la mise en place d'une entreprise qui créerait quelques dizaines d'emplois permanents. Une structure légale de forme coopérative pourrait recevoir l'aval de programmes spécifiques à la petite entreprise. Finalement, du côté gouvernemental, Investissement Québec serait particulièrement intéressé à étudier et à s'impliquer dans un projet de granules torréfiées. Il s'agit d'un secteur d'avenir dans lequel peu ou pas d'entreprises québécoises disposent de connaissances.

Du côté du secteur privé, il y a fort à parier que plusieurs entreprises se montreront plus qu'intéressées à s'impliquer dans un projet de valorisation de la biomasse afin de profiter d'une source d'énergie locale, fiable et dont les prix ne fluctueront probablement pas comme ceux du pétrole soumis à des pressions sociales et politiques en plus des forces naturelles des marchés. L'intérêt du secteur privé pour un tel projet résidera aussi, pour certaines entreprises, dans l'appropriation de technologies avant leurs concurrentes.

En résumé, un projet ayant fait l'objet d'une bonne réflexion et présenté de façon bien structurée (volumes, sites, partenaires, etc.) devrait assez facilement recevoir le financement nécessaire à des taux acceptables.

Le tableau suivant indique, de façon approximative, l'ordre de grandeur d'un projet de production de granules torréfiées de plus de 100 000 tma réalisé par étape⁶³.

Tableau 21 Valeurs approximatives des investissements nécessaires à différents types de produits énergétiques à partir de biomasse forestière

Production	Investissement
Biomasse standardisée (granulométrie et humidité constantes)	5 M\$
Granules vendues en vrac	2,5 M\$ additionnels
Granules ensachées	500 000 \$ additionnels
Granules torréfiées	2 M\$ additionnels

Échéancier

La mise en place d'un projet de valorisation de la biomasse forestière nécessite, après la phase de l'appui financier et l'obtention des différents permis à sa réalisation, environ 12 à 18 mois avant le démarrage officiel. Une période de quatre à six mois peut s'avérer nécessaire avant que l'entreprise n'atteigne son plein rendement. La figure suivante indique les grandes étapes de réalisation.

⁶³ À noter que seule une étude de faisabilité technique et économique pourra déterminer avec précision le niveau des investissements nécessaires à la réalisation dudit projet. Ces informations ne sont que des ordres de grandeur qui ne prennent pas en considération les conditions particulières de la MRC.

Calendrier	2014				2015				2016				2017			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Étude de faisabilité			■	■												
Financement et montage financier					■	■	■	■								
Mise en oeuvre							■	■	■	■	■	■				
Livraison												■	■			
Mise à niveau													■	■		

Figure 17 Échéancier de réalisation d'un projet de mise en valeur de la biomasse forestière

4.3.3 Développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier

Compte tenu de l'état des forêts de la MRC, une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier⁶⁴ s'impose afin de maintenir à court terme et accroître à long terme le potentiel forestier en termes de quantité et de qualité des bois. Cette stratégie doit être dotée d'incitatifs fiscaux et financiers développés afin d'encourager les propriétaires de terres agricoles et de boisés à y adhérer.

Le bilan forestier indique la présence de forêts plutôt jeunes, peu stockées en essences de valeur. De plus, on note la présence d'importantes superficies occupées par des friches abandonnées qui devraient être remises en production ligneuse ou énergétique aux endroits appropriés. Des actions d'enrichissement des forêts avec des espèces tolérantes doivent également faire partie des solutions à aborder. De nouvelles avenues de pratiques acérico-forestières devront être envisagées et mises à l'essai. Des actions pour le contrôle d'espèces envahissantes, comme le nerprun bourdaine, sont également à prévoir.

Plusieurs documents stratégiques à l'échelle de la région tracent une direction. Cependant, la particularité de la MRC de Coaticook impose une stratégie particulière. C'est dans ce contexte qu'il est proposé de développer une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier propre à la MRC de Coaticook.

En termes de réalisation, les étapes suivantes sont proposées :

- Revue de littérature des documents d'orientation régionaux :
 - Revue de tous les documents de planification et de stratégie régionale;
 - Détermination des axes d'interventions stratégiques;
 - Identification des pratiques sylvicoles innovantes et applicables;

⁶⁴ http://consultationenergie.gouv.qc.ca/memoires/20131008_304_CRE_Estrie_M.pdf
http://consultation-adf.mrn.gouv.qc.ca/pdf/05-avis_estrie.pdf

- Constitution d'une table de travail composée d'acteurs du secteur de l'aménagement forestier, etc.;
- Tenue de séances de travail;
- Détermination des orientations stratégiques :
 - Détermination et énoncé de la stratégie;
 - Identification des projets porteurs;
 - Mode de financement, incitatifs fiscaux et budget de mise en oeuvre;
- Préparation du plan d'action sur cinq ans.

De façon plus technique, des actions concrètes doivent être développées concernant :

- La restauration des forêts dégradées;
- Le reboisement en essences tolérantes;
- La révision de la fiscalité provinciale et municipale incitative à l'aménagement et à l'amélioration des forêts;
- Les plantations énergétiques;
- Les pratiques innovantes dans le domaine agroforestier;
- Les pratiques acérico-forestières;
- Le contrôle des espèces envahissantes nuisant à la régénération des milieux;
- La protection et la mise en valeur des berges et cours d'eau par le reboisement des rives;
- Etc.

Pistes de solutions

Remise en production de friches

Afin d'inciter les propriétaires agricoles à remettre en production 3 105 ha de friches, différentes options peuvent être explorées. Par exemple, la plantation d'essences recherchées visant la production ligneuse ou la plantation d'essences à croissance rapide aux fins énergétiques sont des projets prometteurs pour la MRC. Pour ce faire, une première étape de démonstration et de promotion des projets pilotes devrait être développée et déployée sur des propriétés privées (ex. : forêt Hereford, Barnston-Ouest). Une deuxième étape consisterait à cibler des propriétaires souhaitant participer à ces projets. En ce sens, l'objectif devrait être de remettre en production au moins 10 % des superficies en friche pendant les 5 prochaines années. Le projet de plantations énergétiques doit être appuyé par le développement de la filière énergétique dans la MRC où son insertion dans des projets en cours dans la région.

De plus, plusieurs pratiques innovantes dans le domaine agroforestier mériteraient d'être testées, particulièrement sur des superficies en friche, entre autres la plantation d'arbres de valeur dans le paysage, sans nuire à la production agricole. Essentiellement, ce projet consisterait à planter, en plein champ ou en bordure de cours d'eau, des arbres de grande qualité (chênes, arbres à noix), selon des dispositifs linéaires qui permettent le maintien des activités agricoles de production. La stratégie devrait culminer avec la mise en oeuvre de projets pilotes déployés sur des propriétés privées servant d'exemples et incitant d'autres propriétaires à s'impliquer. Par la suite, une campagne de recrutement de participants intéressés à développer ces nouvelles pratiques serait à prévoir dans la MRC.

Stratégie d'aménagement forestier

Un accroissement du capital forestier ne pourrait être possible sans l'établissement d'une stratégie globale d'aménagement forestier pour l'ensemble du territoire de la MRC et de l'agence de l'Estrie. À l'heure actuelle, une telle stratégie est inexistante et les efforts d'aménagement se font plus de façon individuelle, sans répondre à des objectifs clairs. Une stratégie d'aménagement visant à augmenter le capital forestier nécessite de fixer des objectifs clairs de volume et travaux sylvicoles à réaliser. Cette stratégie devrait considérer davantage les travaux commerciaux qui visent l'amélioration de la qualité des peuplements.

Étant donné que la production de matière ligneuse n'est pas la motivation première de la majorité des propriétaires forestiers, il faudrait développer une stratégie de sensibilisation pour leur démontrer les bienfaits de l'aménagement forestier, ce qui pourrait les amener à s'intéresser à la mise en valeur de leur propriété. Pour renforcer cette stratégie, une taxation adaptée à la sylviculture devrait être développée.

Afin de cibler les pratiques sylvicoles les plus adéquates aux peuplements forestiers du territoire de la MRC, il faudrait d'abord documenter les méthodes appliquées par les intervenants de la forêt privée et mesurer leur effet réel. Ceci permettrait d'améliorer les traitements actuels et d'intégrer les meilleurs à la stratégie d'aménagement.

Entre autres actions, la stratégie d'aménagement forestier pourrait comporter les éléments suivants :

- Enrichir les sites de bonne qualité avec des essences tolérantes où la densité de la végétation est faible;
- Favoriser les travaux d'aménagement visant la régénération des essences désirées dans les peuplements feuillus et mixtes;
- Enrichir les peuplements dégradés pour améliorer leur qualité et augmenter leur rendement;
- Garantir l'éducation des jeunes peuplements de feuillus (16 500 ha) ainsi que l'entretien des jeunes plantations;
- Établir des cibles de remise en production des superficies en friche, par exemple en reboisant au moins 10 % de ces surfaces par année;
- Réaliser les travaux d'aménagement sur les peuplements feuillus et mixtes afin de normaliser les différentes strates et améliorer leur qualité (superficie par classe d'âge);
- Favoriser les traitements commerciaux sur les peuplements de 50 ans (23 700 ha) afin d'augmenter la qualité des tiges;
- Reboiser et restaurer les rives.

Pratiques acérico-forestières

Afin d'augmenter le potentiel d'exploitation des peuplements dominés par l'érable à sucre et réduire leur dépérissement, un meilleur encadrement de l'aménagement acérico-forestier sur le territoire de la MRC est nécessaire. À cet effet, une stratégie d'aménagement adaptée, qui favorise la composition des essences compagnes (structure inéquienne) ainsi que la production de matière ligneuse, devrait être envisagée. Cette stratégie doit préserver en tout temps le potentiel acéricole et respecter la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ). Une première étape de cette initiative devrait compter avec l'évaluation de la faisabilité technique et financière de l'application de ces nouvelles techniques d'aménagement. Dans ce sens, un dispositif de démonstration pourrait être développé sur des érablières qui ne sont pas encore en production, avec la participation des propriétaires intéressés.

Contrôle des espèces envahissantes

Depuis 2011, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie (AMFE)⁶⁵ documente la problématique de l'envahissement par le nerprun bourdaine dans des travaux de remise en production des terrains forestiers. L'AMFE a implanté des dispositifs de suivi de l'envahissement de cette espèce sur près de six sites de son territoire. Il faudrait suivre les résultats et les recommandations qui découlent de ce projet de recherche. Une divulgation à la MRC des résultats de recherche s'avère indispensable pour faire face à cette problématique. De plus, l'appui financier de la Fondation de la faune du Québec et du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pourra être canalisé à travers l'AMFE pour le contrôle du nerprun bourdaine.

Organismes impliqués

La réalisation de ce projet nécessitera des efforts de concertation et d'écoute de la part de tous les intervenants. En première ligne, les propriétaires forestiers, les industriels, l'AMFE, la CRRNT, le SPBE, le MRN, les élus municipaux, la MRC et les organismes de protection de l'environnement. À cet effet, la MRC pourrait jouer le rôle de premier intervenant.

Tableau 22 Organismes impliqués dans le développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier

Organisme	Implication
MRC de Coaticook	Leader, coordonnateur et responsable
Municipalités de la MRC	Participant
Centre local de développement	Financement partiel
Groupements forestiers	Appui de contenu
Propriétaires forestiers	Participants
Organismes de protection du milieu	Participants
MRN	Participant
AMFE	Participant
CRÉ de l'Estrie	Participant

Financement

Il est estimé que l'établissement d'une stratégie innovante selon les étapes présentées s'élèverait à plus de 50 jours-personnes d'efforts, comprenant la réalisation de toutes les étapes de la stratégie. Ce projet pourrait être réalisé par le personnel de la MRC ou par des intervenants externes. Le financement en ressources humaines ou en argent pourrait être partagé entre la MRC et le CLD.

Les projets issus de la stratégie pourront obtenir une partie de leur financement du Programme de développement régional et forestier (PDRF) de la CRÉ de l'Estrie et de Prime-vert.

⁶⁵ AMFE, 2013. *Rapport annuel 2012-2013*.

Échéancier

Une proposition de stratégie pour approbation pourrait être déposée environ quatre mois après la constitution de l'équipe de travail. La figure suivante indique les grandes étapes de la réalisation de la révision.

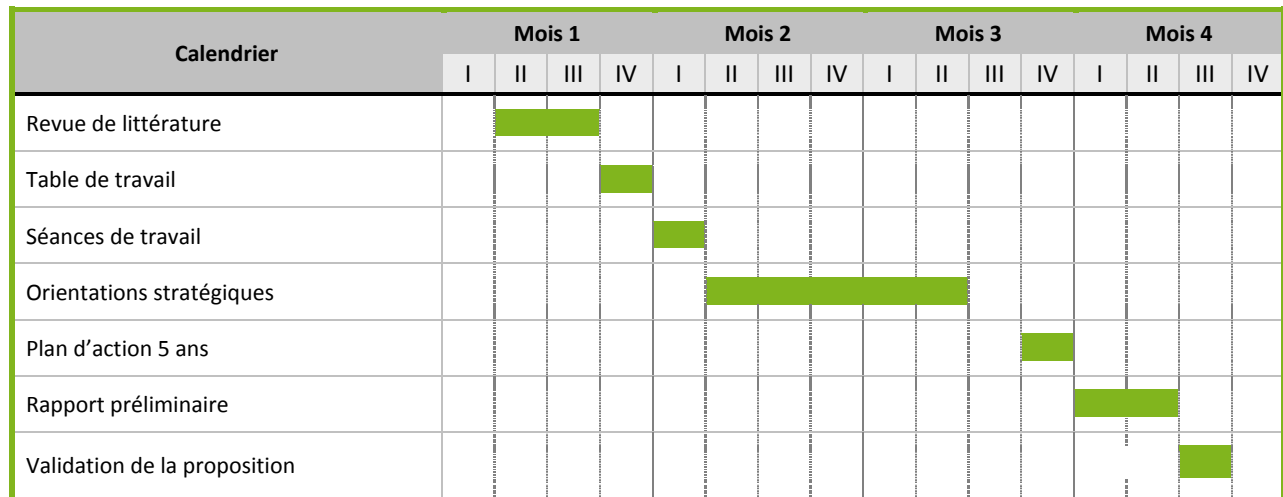


Figure 18 Échéancier de réalisation d'un projet de développement d'une stratégie d'accroissement du capital forestier

4.3.4 Développement d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC

Un centre de tri ou de valorisation de la fibre (CVF) constitue un actif devant répondre le plus adéquatement aux particularités régionales du secteur forestier. Le design d'un tel centre prend donc en considération le volume de bois à manipuler annuellement, le nombre d'essences en jeu, la structure industrielle de transformation participant au projet ainsi que celle n'y participant pas. Conséquemment, un exemple de centre de valorisation de la biomasse fonctionnant dans une région ne répondra vraisemblablement pas aux besoins d'une autre région. Au Québec, quatre initiatives du genre sont en développement en Abitibi, en Outaouais, en Mauricie et sur la Côte-Nord. Chaque futur centre est conçu selon l'organisation et l'approvisionnement de la fibre de sa région. Un modèle unique n'existe pas, et en ce sens, un centre de valorisation de la fibre adapté à l'Estrie devra être développé.

Un CVF apparaît aussi comme un intermédiaire supplémentaire dans la chaîne de valeur. Comme tout acteur, son inclusion générera des coûts supplémentaires qui doivent être compensés par l'élimination d'inefficacités présentes au sein de la chaîne. Ces inefficacités se retrouvent notamment dans la structure du transport de la matière ligneuse, dans la manutention de faibles volumes, dans un manque de coordination des différentes parties prenantes, dans l'incapacité de se doter de personnel compétent en raison du manque d'organisation, dans le faible pouvoir de négociation des fournisseurs de fibres, dans l'impossibilité de manipuler la biomasse de manière rentable, dans la valorisation de matières et de molécules autrefois non utilisées, etc.

La mise en service d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) est une avenue à fort potentiel pour les entreprises. Elle permettrait aux entreprises de 1^{re}, 2^e et 3^e transformation de se procurer une matière première répondant mieux à leurs spécifications, évitant ainsi de transformer une quantité non négligeable de matière ligneuse entraînant une diminution des performances de chacune des usines. Un CVF pourrait également permettre de transférer directement aux usines utilisatrices de copeaux (pâtes et papiers et panneaux) une bonne partie de leurs approvisionnements, sans devoir au préalable transiter par les scieries. Un CVF pourrait par ailleurs assurer un approvisionnement régulier en matière première pour des usages énergétiques.

Un CVF est une usine primaire (centre de tri efficace) où est dirigée une quantité importante de bois de la région et des régions avoisinantes sous une forme brute. Le CVF réalise le tri et le traitement primaire de même que l'extraction des molécules valorisables. Toutes les expertises sont disponibles dans la région ainsi que la panoplie d'utilisateurs de fibre. Un CVF pourrait être attractif pour le démarrage d'autres entreprises dans la filière.

Un projet de CVF doit donc débiter par une analyse fine de la situation de la région intéressée à se procurer un tel actif. Cette étude répondra aux questions suivantes :

- Où situer le CVF sur le territoire de manière à diminuer les inefficacités de transport?
- Quelle taille (en hectares) doit posséder le CVF, considérant qu'il pourra évoluer dans le futur?
- Quelles entreprises de transformation se montrent intéressées à participer directement au CVF en tant qu'actionnaires et clients?
- Quelle structure financière (compagnie par action, coopérative, commandite, etc.) pourrait le mieux s'adapter à l'investissement?
- Quelle est la rentabilité anticipée d'un tel investissement?

Une analyse rigoureuse des besoins et des particularités de la région en matière de CVF apparaît donc indispensable à la mise en place d'un tel projet. Par conséquent, la hauteur de l'investissement variera en fonction de la superficie nécessaire, du nombre et de la nature des équipements.

Un CVF permet de renforcer toute la chaîne de valeur forestière et de faciliter l'émergence de nouvelles entreprises qui bénéficieront de nouveaux produits. Le CVF consolide le tissu industriel et permet d'élargir le rôle des organismes de gestion en commun, tels que les groupements forestiers, tout en accroissant le nombre de débouchés pour la matière ligneuse disponible.

Tous les ingrédients sont réunis dans la MRC de Coaticook afin d'accueillir ce genre de projet, ne serait-ce que par la disponibilité de la matière ligneuse et le dynamisme des propriétaires. De plus, l'expertise est disponible, autant professionnelle que technique, de l'approvisionnement à la transformation des produits.

Une clientèle industrielle est présente et probablement intéressée à s'impliquer. Sur le plan du développement durable, l'optimisation de la chaîne, la réduction du transport et la valorisation de toute la matière sont des atouts importants. Un CVF stimulera sûrement le développement d'entreprises et la création d'emplois stables.

Cependant, la gestion de l'offre de bois et le prélèvement autorisé sont des contraintes à ne pas négliger. À court terme, peu de valeur ajoutée sera anticipée compte tenu des difficultés possibles de regroupement des usines utilisatrices en compétition.

Par conséquent, l'objet de ce projet est de réaliser une étude de faisabilité détaillée de la mise en place d'un CVF.

Organismes impliqués

Tableau 23 Organismes impliqués dans le développement d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC

Organisme	Implication
MRC de Coaticook	Coordonnateur du projet
Centre local de développement	Capital d'amorçage
Groupements forestiers	Partenaires, gestionnaires principaux
Entreprises de transformation	Partenaires, gestionnaires
UPA (SPBE)	Fournisseur de fibre
Institutions financières	Financement commercial
MRN	Participant
AMFE	Participant

Financement

Un projet de mise en place d'un CVF dans la région de la MRC de Coaticook pourrait se réaliser avec un montant de 500 000 \$ à 5 M\$. L'écart entre les deux évaluations se justifie par la nature et la taille des équipements qui seraient jugés nécessaires par l'étude de préfaisabilité technico-économique. La réalisation d'une telle étude devrait nécessiter un budget de 25 000 \$ à 50 000 \$. La Direction du développement forestier du MRN dispose d'un budget pour ce type d'étude. Toutefois, le projet devra être porté par un promoteur privé. C'est à partir d'un résultat favorable à la mise en oeuvre que l'on pourra mettre en marche le projet. L'analyse de préfaisabilité technico-économique fera vraisemblablement ressortir l'envergure du projet et de l'infrastructure requise qui permettra d'atteindre la rentabilité.

Un projet réaliste devra prévoir, de façon modulaire et évolutive, la mise en place d'un écorceur, d'une ligne de traitement de la biomasse, d'une granuleuse, d'une déchiqueteuse pour la production de copeaux destinés aux usines utilisant du bois de trituration, d'un système d'extraction des biomolécules, etc. Le site pourrait même prévoir l'implantation d'une usine de cogénération (vapeur et électricité), voire de production de biocarburants. Ces derniers éléments feraient toutefois l'objet d'évaluations technico-économiques séparées.

Échéancier

Un projet de cette envergure se déploie sur trois ans à la suite des conclusions favorables d'une analyse de faisabilité technico-économique. La figure suivante indique les grandes étapes de la réalisation du projet.

Calendrier	2014				2015				2016				2017			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Analyse de faisabilité technico-économique		■	■													
Choix et rôle des promoteurs				■	■											
Localisation du site					■											
Montage financier						■	■	■	■							
Début de la mise en chantier du CVF										■	■	■				
Engagement et formation du personnel													■	■		
Réception des premiers volumes															■	

Figure 19 Échéancier de réalisation d'un projet de développement d'un centre de valorisation de la fibre (CVF) adapté à la MRC

4.3.5 Développement d'une stratégie de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Malgré le peu de données permettant de documenter la filière, il est possible d'affirmer que les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont de plus en plus exploités dans chacune des régions du Québec de par l'apport économique qu'ils peuvent engendrer. Outre le sirop d'érable, qui est sans aucun doute le produit forestier non ligneux le plus connu, on entend par PFNL, un produit d'origine biologique autre que le bois, dérivé des forêts ou de terres boisées ou d'arbres hors forêt. Un certain nombre de produits et de sous-produits d'origine végétale, indigène ou naturalisée, dérivés de la forêt, se trouve en périphérie de la matière ligneuse (Fugère et Léveillé, 2005). Dans une visée de classification commune, trois catégories de produits forestiers non ligneux ont été constituées :

- Produits de l'alimentation : fruits sauvages, champignons, têtes-de-violon, sirop d'érable, etc.;
- Produits ornementaux : arbres et couronnes de Noël, produits d'artisanat (paniers, décorations, etc.), produits d'horticulture;
- Produits thérapeutiques : santé naturelle (plantes médicinales, if du Canada, ginseng, gomme de sapin, huiles essentielles de grande qualité, produits de beauté).

La MRC de Coaticook est un territoire où pourraient abonder les opportunités de mise en valeur de PFNL, en marge des produits forestiers traditionnels. Le contexte est également favorable à leur développement, compte tenu de l'intérêt croissant des consommateurs envers des produits naturels à caractère « bio ». Nombre de produits d'origine naturelle ou culturelle, encore au stade de découverte et

d'expérimentation dans la région, pourraient connaître une croissance intéressante. À l'exception du volet acéricole, l'information disponible est actuellement insuffisante pour quantifier le potentiel de mise en valeur de l'ensemble des opportunités dans la MRC. Différentes études conduites entre autres par la coopérative de solidarité « Cultur'Innov » donnent, pour certains territoires, une analyse du potentiel agroforestier. Peu d'études traitent du potentiel en termes de PFNL pour la région de l'Estrie et encore moins pour la MRC de Coaticook.

La richesse des milieux et de la diversité des espèces du territoire de la MRC de même que la présence d'entreprises artisanales dans ce secteur d'activité suggèrent un potentiel important. Un guide complet des principaux PFNL de l'Estrie vient d'être publié. Il présente de façon détaillée l'intérêt pour l'espèce, ses propriétés, son habitat, les moments de récolte, la mise en marché, le potentiel économique, etc.

Plusieurs entreprises actives et expertes dans ce secteur sont déjà dénombrées, mais nous ne disposons pas d'une cartographie de l'offre de produits et des initiatives en cours. Il faut de plus signaler qu'une partie de la grappe industrielle est présente, mais n'est pas adéquatement structurée. Des amorces de commercialisation sont initiées, mais pas dans une approche de « *branding* » ou de terroir. Des filières agroalimentaires et pharmaceutiques sont présentes sur ou à proximité du territoire de la MRC. Elles pourraient porter en partie le développement de la filière.

Le caractère artisanal des entreprises qui composent la chaîne de valeur laisse la place à l'improvisation qui mérite d'être canalisée à travers une stratégie régionale. De plus, les propriétaires forestiers en amont de la chaîne de valeur connaissent peu la filière et de quelle façon ils pourraient y participer. Des investissements seront nécessaires dans la transformation et la commercialisation des produits, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou internationale. À ce titre, un entrepreneuriat est à développer et à encourager, mais surtout à soutenir à l'aide de diverses mesures de soutien et d'accompagnement.

Le projet envisagé consiste à développer une stratégie régionale de mise en valeur des PFNL, une stratégie qui aurait pour but de :

- Mettre en place une table de concertation sur les PFNL;
- Déterminer le potentiel des PFNL de la MRC de même que répertorier tous les acteurs des filières (agroalimentaire, pharmaceutique, etc.) :
 - Cibler les espèces potentielles;
 - Réaliser les études de marché conséquentes :
 - Tendances des consommateurs;
 - Besoins industriels en produits phénoliques et extraits;
 - Marchés locaux, nationaux, nord-américain et mondiaux;
- Déterminer la chaîne de valeur optimale pour chacune des filières :
 - Chaîne d'approvisionnement :
 - Capacité de production des milieux en termes de volumes selon les espèces retenues;
 - Capacité et organisation de la récolte ou de la cueillette;
 - Organisation des structures d'approvisionnement vers la transformation;
 - Capacité de conclure des ententes de partenariat avec les propriétaires de boisés;
 - Nombre et taille des entreprises existantes, à mettre en place ou à soutenir;

- Transformation des PFNL :
 - Capacité de transformation en termes de volumes;
 - État des équipements et besoin de modernisation;
 - Besoins de main-d’oeuvre et saisonnalité des activités;
 - Niveau de recherche et de développement en transformation;
 - Nombre et taille des entreprises existantes, à mettre en place ou à soutenir;
 - Diversification des produits transformés;
- Commercialisation des produits :
 - Connaissance des marchés de consommation et industriels;
 - Détermination d’un positionnement selon les filières : *branding*, terroir, etc.;
 - Détermination des agents de commercialisation pour les produits;
 - Détermination des chaînes de distribution les plus appropriées;
- Établir la faisabilité économique de chacune des filières de produits;
- Retenir les filières les plus prometteuses;
- Organiser un forum avec les acteurs de la ou des filières retenues :
 - Partager l’information;
 - Soumettre des pistes de développement;
 - Présenter les sources de financement de projet potentielles;
 - Consolider l’entrepreneuriat;
 - Intéresser des partenaires;
- Énoncer un plan d’action et de mise en oeuvre.

La production et l’approvisionnement en PFNL, la transformation, la commercialisation des produits, le financement, l’entrepreneuriat sont les éléments de base que devra faire ressortir la stratégie de mise en valeur dans le contexte de la MRC. Le défi réside dans la mise en place des filières, où l’ensemble de la chaîne de valeur serait traité et documenté. Un regroupement de propriétaires pourrait céder la production et la cueillette à une agence qui verrait aussi à la transformation et à la commercialisation.

Organismes impliqués

Tableau 24 Organismes impliqués dans la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Organisme	Implication
MRC de Coaticook	Coordonnateur du projet et financement
Centre local de développement	Financement
Groupements forestiers	Chaîne d’approvisionnement
Entreprises de la filière (Cultur’Innov)	Transformation et commercialisation
Institutions financières	Financement commercial
CRÉ, AMFE, MAPAQ et MRN	Participants

Financement

L'élaboration d'une stratégie de mise en valeur pourrait se réaliser à l'intérieur d'une enveloppe de 60 jours-personnes. Un financement partagé pourrait être envisagé (CLD/MRC, industrie et forêt privée). Des programmes à l'échelle provinciale (ex. : pacte rural) ont déjà financé de telle initiative.

Échéancier

Une stratégie de mise en valeur se réalise à l'intérieur d'une période de quatre à cinq mois après la phase d'appui financier et la constitution d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs. La figure suivante indique les grandes étapes de la réalisation.

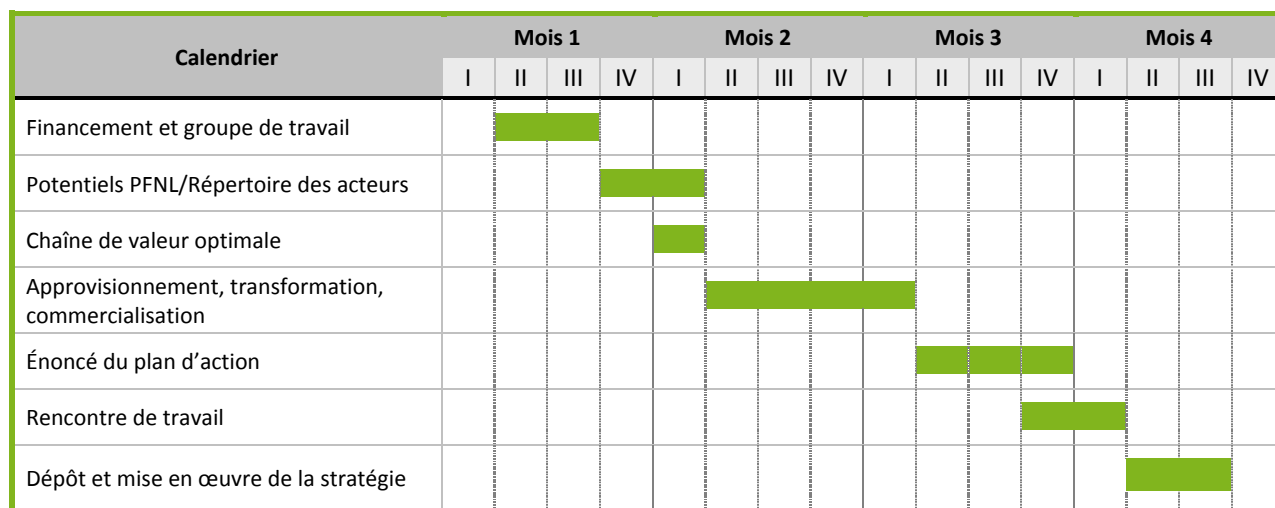


Figure 20 Échéancier de réalisation du développement d'une stratégie de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)

CONCLUSION

Ce rapport d'étude dote la MRC de Coaticook d'un plan d'action réaliste et concret touchant le développement et la mise en valeur de l'ensemble des ressources de la forêt privée. Ce plan est destiné essentiellement aux intervenants de la forêt privée et permettra la consolidation et le développement de différentes filières en lien avec ce secteur d'activité. Il se veut un outil de décision servant à guider les orientations du comité consultatif de la forêt privée de la MRC à court et à moyen terme.

L'étude comprend trois étapes principales de travail : l'élaboration d'un portrait de la forêt de la MRC sur le plan écologique, économique et social, l'établissement des enjeux et des orientations pour en dégager des pistes de développement et enfin, l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre.

Une analyse SWOT a permis d'identifier les enjeux clés et les orientations à considérer sur le territoire de la MRC. À cet effet, 13 opportunités de développement ont été établies. Ces opportunités ont été soumises à un processus de sélection à partir de critères de discrimination. La pondération de paramètres d'évaluation a été centrée sur la création de richesse, les résultats souhaités, les investissements requis, les obstacles et les retombées des projets pour la MRC et les propriétaires forestiers. Cinq projets ont été retenus, à savoir :

1. Révision des règlements d'abattage
2. Mise en valeur de la biomasse forestière
3. Développement d'une stratégie innovante d'accroissement du capital forestier
4. Développement d'un concept de centre de valorisation de la fibre (CVF)
5. Développement d'une stratégie de mise en valeur des PFNL

Chacune des opportunités retenues a été développée et présentée sous forme de fiche de projet. Cette fiche contient une description du projet, le responsable de la coordination, les moyens requis, les organismes impliqués, l'effort et le financement ainsi que l'échéancier.

Enfin, la réalisation des cinq opportunités retenues se concrétise par un plan de mise en oeuvre global selon des actions précises. Ce plan se veut un outil de développement et un élément mobilisateur des différents intervenants œuvrant en forêt privée dans la MRC de Coaticook. Les actions retenues visent essentiellement la mise en valeur des forêts privées par la diversification économique, la création d'emplois et l'exploitation durable des ressources sur le territoire de la MRC.

RÉFÉRENCES

- AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, 2012. *Regard sur la forêt – MRC de Coaticook*. 4 p.
- AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, 2002. *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie*. 100 p.
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF, 2013. *Résultats d'analyse des possibilités forestières – Unité d'aménagement 051-51*. 21 p.
- CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC, 2013. *Répertoire d'entreprise du Québec*
<http://www.icriq.com/fr/>
- CHANTAL PRUD'HOMME, ARCHITECTE PAYSAGISTE, 2009. *Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Coaticook*. 45 p.
- CLD DE LA MRC DE COATICOOK. *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2011-2015*. 80 p.
- CLD DE LA MRC DE COATICOOK. *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2007-2010*. 88 p.
- COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE, 2013. *Sites forestiers prioritaires à la conservation de la biodiversité en Estrie*. 24 p.
- COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE, 2011. *Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie*. 53 p.
- COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE, 2011. *Portrait de l'identification des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité en Estrie*. 49 p.
- COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE, 2009. *Portrait de l'industrie forestière de l'Estrie*. 81 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE, 2010. *Portrait et enjeux du milieu forestier et de la forêt privée de l'Estrie*. 137 p.
- CONSORTIUM DDM-ÉCORESSOURCES, 2012. *Inventaire régionalisé des biomasses exploitables pour la production de bioénergies au Québec*. Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, MRN, 269 p.
- CÔTÉ, M.-A., D. GILBERT et S. NADEAU, 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec, 42 p. + annexes. Disponible au www.foretpriee.ca.
- DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., 2013. *Étude d'approvisionnement à la biomasse forestière pour le Centre de santé et des services sociaux des Sources – CSSS*. 40 p.
- DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., 2011. *Diagnostic concernant la main-d'œuvre du secteur forestier – Région Estrie*. 312 p.
- DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., 2011. *Plan directeur de mise en valeur de la propriété Tillotson*. 150 p.
- FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, 2013. *La forêt privée chiffrée*. 32 p.

- FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois*. 99 p.
- GAGNON, D., B. TRUAX et S. BARRETTE, 2003. *Aménagement et sylviculture du chêne rouge en Estrie via la connaissance des peuplements naturels*. 30 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2013. *Profils des régions et des MRC – Estrie*
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_05/region_05_00.htm
- INTEGRAL, 2012. *Calcul de la possibilité forestière pour le territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie*. 70 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, 2012. *Agriculture et agroalimentaire – MRC de Coaticook*. 9 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, 2012. *Agriculture et agroalimentaire en Estrie*. 15 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, 2013. *Portrait régional – Estrie, printemps 2013*. 12 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC, 2012. *Ressources et industries forestières, portrait statistique édition 2012*. 88 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC, 2010. *Ressources et industries forestières, portrait statistique édition 2010*. 88 p.
- MRC DE COATICOOK, 2013. *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook, version mise à jour en juillet 2013*.
- MRC DE COATICOOK, 2008. *Document sur les objets de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook*. 31 p.
- PORTER, M., 1993. *L'avantage concurrentiel des nations*. Éditions du renouveau pédagogique, 883 p.
- SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE, 2013. *Les calculs de possibilité forestière des quatre agences sont mis à jour*. 8 p.
- TOURISME CANTONS-DE-L'EST, 2013. *Sentiers de randonnées – MRC de Coaticook*
http://www.cantonsdelest.com/hikingTrails#acc_spring=1&location=-4&activity_id=&difficultyL=&difficultyH=&distance=1&durationL=0&durationH=8